

OPTIONS

PARIS(S)

LIBRES ENFANTS
DU CAFÉZOÏDE

Page 48

Triple atout anticrise

La crise de 2008 et ses suites actuelles résultent avant tout d'un long cycle de dévalorisation de la valeur travail par rapport au capital. Les salaires n'y sont pour rien ; ils constituent en revanche un des atouts à jouer pour rompre avec une spirale dépressive. **Pages 18 à 29**

**Arrêter
l'austérité**

**Augmenter
les salaires**

**Agir
ensemble**

TRAVAIL SOCIAL
En quête de sens

Page 30

Résister Proposer S'organiser



Options

Au cœur du social

L'outil du déploiement de la Cgt
en direction des ingénieurs,
cadres, techniciens

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTEUR GRAPHISTE

Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
3^e trimestre 2011



éditorial

Faisons les comptes

De toute évidence, le refus de tirer les enseignements de la crise de 2008 est volontaire. La fuite en avant dans la financiarisation, conjuguée à la crise de la dette – la Grèce, maintenant l'Italie, bientôt l'Espagne et demain... –, aboutit à faire payer les peuples à travers des superplans d'austérité.

En France, les sondages témoignent d'une profonde lucidité et d'une réelle inquiétude des cadres et des techniciens sur la situation économique en général, mais aussi sur leur propre sort. Ainsi, selon le sondage Viavoice de septembre, 74 % d'entre eux craignent une dégradation de leur niveau de vie (contre 49 % en mai), et 70 % s'attendent à une récession. Ils savent que d'autres choix, aux plans financier, économique, social et environnemental, sont possibles.

Les cadres et les techniciens ont toute leur place dans la construction de la mobilisation unitaire du 11 octobre à laquelle appelle la Cgt. Celle-ci met dans le débat dix exigences de sortie de crise qui touchent aux salaires, à l'emploi, à la refonte du système financier, à la promotion des services publics.

Rien n'est fatal, malgré la mystification sur « l'engrenage mécanique » inéluctable. La crise commence dans notre quotidien de travail. Rien n'est hors de portée, et toute conquête sociale est aujourd'hui un acte anticrise. L'activité de l'Ugict-Cgt vise à donner à chaque cadre, à chaque technicien, des moyens d'intervention à sa portée. Le succès juridique que vient d'obtenir la Cgt sur l'illégalité des forfaits-jours sans référence horaire porte sur la juste rémunération du travail, le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, le droit à la santé. A partir de ce point d'appui, l'Ugict lance une campagne pour la « maîtrise de son temps de travail ». L'objectif est d'intégrer, dans les accords collectifs, des clauses de mesure du temps et des charges de travail utilisables par chacun. Cette campagne, « Forfaits-jours – faisons les comptes », est lancée sur Internet et dans les entreprises et administrations. Dans la balance, les spécificités des cadres, qui doivent bénéficier des garanties du droit du travail au même titre que les autres.

La même question est posée pour l'Agirc, où le patronat veut dénier aux cadres le droit de bénéficier de l'essentiel de leur retraite par répartition. L'accord signé pour le renouveau de l'Apec, en juillet, impose la sécurisation des parcours professionnels et montre l'efficacité de l'unité syndicale à laquelle s'emploient en permanence la Cgt et son Ugict.

Ces éléments encourageants indiquent nos capacités à faire bouger les choses dans notre quotidien, pour bousculer le mode de management générateur de crise. L'action pour développer des espaces publics de dialogue, d'expression sur nos lieux de travail, participe d'une réappropriation par les salariés du travail et de l'entreprise, disputant ainsi les pleins pouvoirs aux actionnaires.



CANDILLE / OPTIONS

Jean-François Bolzinger
**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINT
DE L'UGICT-CGT**

8 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

9 **Social**
Emploi, salaires : plus que jamais des priorités

10 **Forfaits-jours**
Ce que dit la Cour de cassation

Urgences Grèves au 115

11 **Apec**
La Cgt signe l'accord

Ratp Prime pour les "jaunes" ?

Eau
Pas une marchandise !

12 **Crise**
Sous "le Talon de fer" ?



JUSTIN LANE / EPA / MAXPPP

14 **Austérité**

Rendez-vous le 11 octobre
Entretien avec Nadine Prigent,
responsable nationale de la Cgt

16 **Europe**
Des dizaines de milliers à Wroclaw pour la solidarité

17 **Informatique**
Une alliance syndicale mondiale chez Ibm

Electronique
L'industrie chinoise montrée du doigt

Multinationales
L'Ocde met à jour ses principes directeurs

ENCART CENTRAL

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus

SALAIRES



Triple atout anticrise

Pages 18 à 29 : Pendant six semaines, 3 200 salariés de Thales Communications Colombes, à près de 90% ingénieurs et cadres, ont martelé : le salaire, c'est la rémunération de notre travail, du temps, des qualifications et de l'expérience mis au service de l'entreprise. Pas une variable dépendant de la conjoncture, de ce qui se décide sur les marchés financiers... Ce qui ramène à la crise de 2008, laquelle est avant tout la conséquence d'un long cycle de dévalorisation de la valeur travail, et non le résultat de salaires supposés trop élevés. D'où la nécessité d'imposer le débat sur le partage des richesses. Quant aux plans d'austérité décidés cet été, ils risquent d'avoir des effets désastreux, d'autant qu'ils surviennent dans un contexte dégradé. Pour y faire face, le syndicalisme européen prépare une campagne sur le thème "à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail".

Table ronde avec Anne Dufresne, Gilles Letort, Boris Plazzi, Frédéric Imbrecht, Martine Hassoun

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
Edition générale 32 €
Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ... 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09
Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

terrains

30 Travail social

En quête de sens



THOMAS BOUCHER / MAXPPP

- 31 **Mobilisation** Pour la reconnaissance des diplômes
- 32 **Marcoule** Une explosion de trop
- 33 **Hébergement d'urgence** La détresse laissée sans toit
- 34 **Bloc-notes** Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



MICHEL AMAT / MAXPPP

35 Education nationale

Mission : impossible, saison 5

- 36 **Etudiants** Toujours plus... pauvres

droits

- 37 **Fonctionnaire ou agent non titulaire**
Dossier individuel et dématérialisation
- 38 **Temps de travail des salariés en "forfaits-jours"**
Une dérogation très encadrée !

hors champs

40 Louvre Exposition

La cité interdite chez les rois de France

- 41 **Cirque-théâtre** Révolution écologique et acrobatie en famille

42 Beau livre

Toutes les enfances d'avant-hier jusqu'à aujourd'hui



MEYER / TENDANCE FLOUE

platines

- 45 **Beethoven** Fidelio
- Benjamin Britten** Phaedra, A Charm of Lullabies, Lachrymae...

bouteilles

- 45 **Événement** Foires aux vins

lire

- 46 **Les polars** FESTIVAL POPULAIRE La Semana Negra en danger
- 47 **Les romans** BILANS "CONTABLES" L'imprécatrice et le bonimenteur

hors champs

48 Pari(s)

Libres enfants du Cafézoïde



PHILIPPE DE FOULPIQUET / MAXPPP

- 49 **L'avenir social**
La solidarité Cgt dans le monde... et en France

sélection

- 51 **Les livres du mois**

grilles

- 52 **Echecs et mots croisés**

à propos

New York-Quat'Sous, "remake" !

On apprend que, ce samedi 17 septembre, plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés à New York (Etats-Unis), pour occuper Wall Street, qui avant d'être un film est un quartier, symbole mondial de la finance. Il s'agissait de crier son indignation et de protester contre la cupidité, la corruption, les coupes – sombres et claires – qui affectent la vie de dizaines de millions d'Américains plus ou moins pauvres. Plutôt plus que moins, d'ailleurs. L'idée générale était de camper dans l'artère qui abrite le New York Stock Exchange (la Bourse de New York), histoire de faire symbolique thrombose. Bien évidemment, Starsky et Hutch sont intervenus, avec la complicité plus ou moins discrète – plutôt moins que plus – du New York Police Department (NYPD, pour ceux qui se souviennent de la photo de Nicolas Sarkozy en joggeur outre-Atlantique), et le film a tourné court. Là où l'on rêvait d'une superproduction du genre *les Dix Commandements* (tu ne spéculeras point sur le malheur de ton prochain, le travail tu honoreras, tu ne convoiteras pas les actifs d'autrui...), les malheureux acteurs se sont retrouvés dans la peau des figurants coincés loin de la banque dans *Un après-midi de chien*. C'est-à-dire loin, très loin de leur objectif premier, et dans un film qui finit mal. D'ailleurs, là aussi ça s'est mal fini, il a fallu dégager les lieux et abandonner les spéculateurs à leurs heureuses spéculations. Franchement, c'est dommage: imaginez le monde de la Bourse – un univers de popeline, de flanelle, de cravates patriotiques, de fauteuils en cuir et de clubs de squash – submergé par la colère suante et grasseuse des mangeurs de MacDo, des nocturnes usagers du sac de couchage, des bébés criant pour un rien, faute de tout, et des habitués de la caravane posée sur parpaings! Imaginez les ondes: «Place Tahrir

ÉCOUTEZ LES ENFANTS
WALL STREET M'A
TOUT PIQUÉ.



à New York, en direct du monde, à vous les studios. Que disent les cours de la Bourse? Euh... on n'entend pas, ils sont couverts par la rumeur de la rue.» Imaginez enfin la grimace des bien-pensants à chaque fois qu'ils auraient croisé un de ces anodins T-shirts – que nous aurions alors eu des raisons de porter – proclamant «I love NY»... Bon, rien n'est perdu. Connaissant la vitalité du cinéma américain, on peut parier que Hollywood a déjà mis quelques scénaristes sur le coup en leur demandant de travailler à un *happy end*, public familial oblige. Ce qui d'ailleurs conduit à une nouvelle idée, que je me permets de transmettre aux indignés new-yorkais. Organisez donc une inversion des lieux, des rôles et des scénarios: le cinéma d'horreur y gagnera, car pire que *Wall Street*, c'est trop hard! Il serait par ailleurs surprenant que les types qui ont écrit *Lost* ou *Prison Break* ne trouvent pas un scénario de sortie de crise. En plus, ils sont syndiqués, alors...

Ticket Claude Guéant, quel cinéma!

En France, question cinéma, on fait dans le conventionnel. L'imagination étant au pouvoir, on a droit à deux *Guerre des boutons*, toutes deux *remakes* sans doute pathétiques du premier, qui était en noir et blanc, respectait le roman et parlait d'un sujet d'actualité: les jeunes! Ah, les jeunes! Une vraie bande de salopots, comme on dit dans *la Guerre des boutons* numéro un. Prêts aux pires



ALEXANDER ROTH-GRISARD / MAXPPP

SOCIAL

EMPLOI, SALAIRES:
PLUS QUE JAMAIS
DES PRIORITÉS

SUR LES DOUZE DERNIERS MOIS, LE TAUX DE CHÔMAGE DES PLUS DE 50 ANS A CRÛ DE 14 %.



PIERRE SCHIPMAN / MAXPPP

Après le groupe automobile Psa, c'est la Société générale qui, à la mi-septembre, a annoncé une coupe dans ses effectifs. De précisions chiffrées sur le nombre d'emplois qu'elle entendait supprimer, la banque n'en a pas donné non plus. Combien seront-ils, ici, à se voir pousser hors des entreprises? Si, comme l'affirmait il y a peu le quotidien économique *Les Echos*, le nombre de plans sociaux a fortement baissé au premier semestre 2011 par rapport à la même période de 2010 pour atteindre cinq cent sept, ce nombre ne dit rien de la situation sur le marché du travail. Le recours aux ruptures conventionnelles ne cesse de se développer. De la mi-2008 à la mi-2010, près de quatre cent quatre-vingt mille licenciements de ce type ont été dénombrés en France métropolitaine. La montée du chômage et de la précarité reste un véritable sujet d'inquiétude. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit désormais à 2 756 500, un chiffre en hausse de 1,3% sur un mois, de 2,8% sur un an. Et encore n'est-ce là qu'une moyenne: le taux de chômage des salariés de plus de cinquante ans a crû de 14% sur les douze derniers mois.

Dans sa dernière note, le collectif «Autres chiffres du chômage» rappelait que la probabilité pour un demandeur d'emploi de retrouver un travail ne cesse de s'amenuiser. En 2010, moins de 45% de ceux recensés par Pôle emploi ont cessé de l'être pour cause de reprise d'activité (contre 51% en 2008). De plus en plus de sorties des statistiques du chômage sont le fruit de décisions administratives. «Il faut élargir le système d'indemnisation chômage et contraindre les entreprises à examiner sérieusement toutes les alternatives aux licenciements en élargissant les pouvoirs d'intervention des salariés et de leurs représentants dans les entreprises», déclarait Bernard Thibault, le 26 août, lors d'une conférence de presse. Dans un climat économique peu propice à la combativité, l'été a été marqué par tout une série de mouvements. Pour la défense de l'emploi, comme chez Fralib, où les salariés ont, à Gémenos, occupé leur usine pour empêcher son démantèlement et exiger la continuation de l'activité. Pour la défense des rémunérations, comme dans le groupe Cityrama, au magasin Leclerc de Saint-Raphaël ou sur le site Dunlop de Riom, où les salariés se sont mis en grève pour des augmentations de salaires. M.H.

conneries, aux plus vachardes horreurs, toujours partants pour une cause et une baston. Un auteur avait eu, il y a quelque temps de cela, la curiosité maligne d'interroger un juriste sur ce que ces jeunes héros qui ont ému et fait rire la France entière risqueraient aujourd'hui d'un point de vue juridique. Nous l'avions d'ailleurs interviewé dans *Options*. Il ressortait de cette relecture juridique que les jeunes, de tout temps, étaient bien trop jeunes. Bande de salopots! Et que notre société d'aujourd'hui était bien plus frileuse et répressive que celle des années 1950. Je n'irai pas voir ces deux *Guerre des boutons*, question de génération. Et puis j'ai mieux à portée de main pour me faire peur: j'ai nommé Claude Guéant. C'était jusqu'à présent un abonné aux seconds rôles, aux présences discrètes, voire obscures. Quel gaspillage! Claude Guéant, c'est tout à la fois un zeste de Boris Karloff – pour le rictus –, une pincée de Buster Keaton pour l'agitation, une vague réminiscence d'Yves Montand dans *Garçon*, un rien d'Anthony Hopkins dans *le Silence des agneaux*. Que du talent. On est loin de *la Guerre des boutons* numéros deux et trois! Plutôt du côté d'*Au revoir les enfants*, en roumain, une tentative musclée de revalorisation du tramway en Ile-de-France; chez *Rue Cases-Nègres*, revue Europe centrale, bulldozers à l'appui, ou encore de la «Comores Connection» sur Canebière. Sans oublier le sombre du *Du rififi chez les hommes* fleurant bon les amitiés viriles et une France à fric... Claude Guéant? Un ministre de l'Intérieur qui soigne son cinéma.

Crise, guichets fermés pour tout le monde

La vie, malheureusement, n'est pas du cinéma. Mais on y trouve du roman. Vous vous souvenez de la maman de Cosette, dans *les Misérables*? Elle est arrêtée par l'infâme Javert pour mendicité sur la voie publique. C'est ainsi qu'elle finit par perdre sa fille. Récemment, des mères roms ont été arrêtées pour mendicité. Elles mendiaient parce qu'on leur interdit de faire autre chose. Un jugement, pas moins infâme que Javert, les a privés de leurs enfants, pour cause de maltraitance. Elles ont mis une semaine à les récupérer des griffes de l'administration... Ça fait vraiment plaisir d'être citoyenne européenne, pas vrai? Oui, bon, je sais, c'est des roms. A peu près au même moment, une municipalité soucieuse de bonne gestion a décidé de priver les enfants de chômeurs de cantine scolaire. Ce n'est ni la première, ni la dernière fois. Mais c'est quand même très choquant. Au prétexte du chômage, tel ou telle se voit interdit de cantine, et ses enfants avec. Bon, je sais, c'est des chômeurs. Mais il y a là comme une sorte d'avertissement en sourdine aux autres, non? Et nous, que sommes-nous? Quel sera le prétexte pour nous claquer la crise au nez? Vous ne savez pas? Moi non plus. Mais je ne m'inquiète pas. Avec Claude Guéant à la manœuvre, la crise, ce sera à guichets fermés pour tout le monde.

Pierre TARTAKOWSKY

FORFAITS-JOURS CE QUE DIT LA COUR DE CASSATION



MATTHIEU SPOHN / ALTOPRESS / MAXPPP

Si, dans son arrêt du 29 juin, la Cour de cassation n'a pas suivi le Comité européen des droits sociaux qui déclarait les forfaits-jours non conformes à la Charte sociale européenne, elle a fixé une sérieuse contrainte à l'usage du dispositif. Selon ses magistrats, en effet, le recours au forfait-jour n'est possible que si – et seulement si – ce mode de calcul du temps de travail est encadré par un accord collectif garantissant « *le respect des durées maximales de travail ainsi que des repos journaliers et hebdomadaires* ». Saisi par un cadre supérieur en forfaits-jours qui, après sa démission, avait réclamé de son employeur le paiement de ses heures supplémentaires, les juges ont suivi les argumentations du plaignant qui reprochait diverses insuffisances quant au contrôle du temps de travail et quant au suivi de l'organisation et de la charge de travail. Ils lui ont donné raison, estimant que l'employeur n'avait pas assuré « *le suivi régulier de l'organisation de son travail et de sa charge de travail* », comme cela est prévu dans l'accord du 28 juillet 1998 sur l'organisation du travail dans la branche de la métallurgie dont il dépendait. Ils ont jugé que l'employeur n'avait pas respecté son obligation d'un contrôle du nombre de jours travaillés, ni même celui des journées ou demi-journées de repos prises, privant ainsi ce salarié de « *toute protection de sa santé* » et remettant en cause la validité de la convention de forfaits-jours conclue avec le salarié.

Dans un communiqué commun, l'Ugict et la Cgt, résolues à combattre « *l'idée selon laquelle les cadres ne doivent pas compter les heures et qu'ils seraient à la disposition des employeurs* », se sont réjouiés de cette décision. « *Cet arrêt va dans le sens des salariés en affirmant que le respect des durées maximales de travail, la mesure et le contrôle du temps de travail, et la préservation de la santé sont des droits pour les salariés et des obligations pour les employeurs.* » Ce jugement, ont-elles ajouté, doit pouvoir être « *un point d'appui supplémentaire pour affirmer que les forfaits-jours ne peuvent pas déroger au respect de la santé, du droit au repos et de la rémunération majorée des heures supplémentaires* ». M.H.

URGENCES GRÈVES AU 115

Après une première journée de grève, le 2 août dernier, les personnels du numéro d'urgence 115, les équipes mobiles des associations et Samu sociaux étaient à nouveau dans l'action, au début septembre, pour dénoncer la réduction des budgets consacrés à l'hébergement d'urgence. A l'appel de plusieurs associations et syndicats, des manifestations ont eu lieu un peu partout en France, les personnels du secteur refusant d'opposer « *logement* » et « *accueil d'urgence* », comme le fait le gouvernement. Au cours de l'été, le président du Samu social de Paris, Xavier Emmanuelli, a démissionné, évoquant en substance une situation budgétaire devenue ingérable. Il faut dire que, en mai dernier, l'Etat a annoncé la réduction des moyens pour l'hébergement des personnes sans domicile de l'ordre de 3,3 % en 2011, ce qui représente environ 1,2 milliard d'euros. Le secteur de l'hébergement d'urgence serait encore plus touché alors que, rappellent les associations, environ cent mille personnes vivent dans la rue. En attendant, on assiste à une diminution des heures d'ouverture des centres, à la réduction du nombre de places d'hébergement. La Cgt revendique une obligation d'accueil « *digne et adaptée* » de toute personne sans domicile jusqu'à son relogement et la mise en œuvre effective du droit au logement pour tous. C.L.



PATRICK JAMES / MAXPPP

+6,8 %

RENTRÉE SCOLAIRE : ADDITION SALÉE POUR LES FAMILLES

selon l'association Familles de France (Fdf), + 3,1 % selon la Confédération syndicale des familles (Csf) : si les deux associations représentatives sur la question du coût de la rentrée ne sont pas tout à fait d'accord sur les chiffres, elles constatent tout de même une forte augmentation des dépenses incontournables en fournitures pour la rentrée des classes, en particulier pour les collégiens. La hausse du prix du papier (+ 55 %) est notamment invoquée, mais cela n'a pas empêché l'allocation de rentrée scolaire (Ars) de n'augmenter que de 1,5 %, soit moins que l'inflation.

APEC

LA CGT SIGNE L'ACCORD



LAURENT THEILLET / MAXPPP

Après avoir consulté ses organisations professionnelles et territoriales, la commission exécutive de la Cgt a décidé de signer l'accord interprofessionnel relatif à l'Apec (Association pour l'emploi des cadres). Dans un communiqué, la Cgt, qui parle d'un « accord d'avenir », précise les raisons pour lesquelles elle s'est ainsi engagée. Premièrement : l'accord, qui met l'accent sur la sécurisation des parcours professionnels, assure ainsi « un renouveau de l'Apec ». Secundo : il conforte les missions de service public de l'association ainsi que son mode de gouvernance paritaire. Blocage des négociations, report de dates de rencontre entre partenaires sociaux... la négociation interprofessionnelle a pourtant été des plus rude, comme s'en est fait régulièrement l'écho l'Ugict-Cgt. Au départ, en effet, le Medef, dans un texte unilatéral, cherchant à remettre en cause l'avenir de l'Apec, réduisait l'Association pour l'emploi des cadres « aux missions non solvables pour le marché », soulignait l'Ugict-Cgt, et la « mettait exclusivement au service des entreprises d'intérim ».

Mais un renversement s'est opéré au début de l'été. Alors que les négociations piétinaient depuis plus de six mois, en dépit d'un projet intersyndical proposé dès le mois de février, le Medef, lors d'une nouvelle réunion, a proposé à ce moment-là un nouveau projet, prenant justement pour référence le texte intersyndical. Dès le 12 juillet, l'Ugict-Cgt parlait d'« innovation », le projet prévoyant de mettre au centre de son activité la sécurisation des parcours professionnels qui participe de la revendication Cgt d'une sécurité sociale professionnelle. D'autant qu'il permet de prendre en compte toute la diversité du public cadre, du jeune diplômé au cadre senior, du cadre au chômage ou précaire au cadre le plus qualifié.

Pour la Cgt, « le résultat de cette négociation interprofessionnelle, qui a forcé le Medef à renoncer à sa volonté de démanteler l'institution paritaire, confirme une nouvelle fois l'efficacité de l'unité syndicale ». C.L.

En savoir plus sur le site de l'Ugict-Cgt à l'adresse suivante : <www.ugict.cgt.fr>, rubrique « Derniers articles ».

RATP PRIME POUR LES "JAUNES" ?

Au début septembre, la Ratp a laissé filtrer qu'elle envisageait de proposer une prime forfaitaire de 100 euros par mois (soit 1200 euros par an) à certains de ses cadres et agents de maîtrise qui accepteraient de conduire les métros pendant les grèves... La direction de l'entreprise indique qu'il s'agit d'assurer la circulation d'au moins cent cinquante rames pour garantir un service minimum aux voyageurs... mais feint d'ignorer les risques pour la sécurité qu'il pourrait y avoir à confier en temps de crise de telles responsabilités à des salariés qui ne les exercent pas au quotidien. Qui plus est, elle semble ne pas vouloir prendre en compte les effets désastreux qu'une telle mesure pourrait avoir sur le climat social dans l'entreprise. « En cas de grève, la question de l'utilisation du personnel d'encadrement sur les réseaux d'exploitation ferrés lors des mouvements sociaux [...] n'est pas chose nouvelle », souligne la Cgt-Ratp, qui qualifie de scandaleux ce projet, d'autant que la Ratp envisage même à l'avenir de l'inclure au contrat de ses cadres et agents de maîtrise comme une obligation. La Cgt, comme l'ensemble des organisations syndicales, exprime sa surprise de constater que la Ratp est prête à engager des sommes importantes dans un tel projet, plutôt que d'augmenter les salaires de tous ou de travailler à améliorer la



HUGUES LÉGLISE BATAILLE / MAXPPP

qualité du dialogue social. Elle rappelle que le droit du travail garantit le droit de grève et ne permet pas que des non-grévistes bénéficient de gratifications, et elle exige que cet épisode conduise la direction à revoir sa politique managériale. V.G.

EAU PAS UNE MARCHANDISE !

Alors que de nombreuses collectivités locales sont revenues sur la concession de la gestion de l'eau sur leur territoire ou envisagent de le faire, les habitants de Montauban, rassemblés dans un Comité de défense des services publics auquel participent de nombreuses associations et organisations syndicales, parmi lesquelles la Cgt, se battent depuis deux ans contre le projet de privatisation de la gestion de l'eau – et de celle de l'assainissement – dans leur commune gérée par la maire Ump Brigitte Barèges. Malgré une pétition signée par plus de huit mille personnes, une enquête auprès de la population, qui réclame l'ouverture d'un véritable débat public sur les enjeux de cette privatisation et la tenue d'un référendum..., et malgré un premier jugement du tribunal administratif en janvier 2010, qui a rejeté le projet de la maire de Montauban, celle-ci persiste. Le Comité de défense des services publics de Montauban organisait, le 3 septembre, une « fête de l'eau », journée d'actions et de débats pour réaffirmer les avantages d'une gestion publique de l'eau, tant pour les finances publiques, la facture des usagers (+56% en trois ans, par exemple, dans la ville voisine de Beaumont-de-Lomagne), que pour la qualité de l'eau, des réseaux et de leur entretien. Il n'entend pas se démobiliser de sitôt et envisagera toutes les actions pour faire renoncer la mairie. V.G.

Dans son roman « le Talon de fer » publié en 1908, Jack London décrit une révolution socialiste suivie d'une répression aussi froide que planifiée, adossée sur l'organisation scientifique du sécuritaire, du judiciaire et du pénitentiaire. Les masses populaires plongées dans une atroce misère, face à l'oligarchie...

SOUS "LE TA

1908-2011 : DE LA MISÈRE À L'AUSTÉRITÉ

Comment ne pas discerner quelque chose du « Talon de fer » dans les plans d'austérité mis en œuvre ici et là sous l'injonction des agences de notation et des « marchés » ? Un quelque chose de froid et d'impitoyable. De comptable. On est passé du « enrichissez vous » de Guizot, qui du moins avait du sens, à « que les pauvres payent » qui n'en a aucun. Il faut être aveugle et sourd pour croire que la Grèce payera « sa » dette. Le pays, le peuple n'en peuvent mais. Il en ira de même pour l'Italie, le Portugal, la France... Au bout de cette logique mortifère, il n'y a que des catastrophes : économiques, sociales, écologiques.



L'ON DE FER' ?

LA FAIM AU COIN DE LA RUE, RETOUR

L'une des premières conséquences parmi les plus spectaculaires des politiques d'austérité concerne, comme on dit, « les plus pauvres », c'est-à-dire, par ricochet, tout le monde.

Les aides alimentaires européennes vont ainsi être abaissées de 400 millions d'euros. Soit une division par quatre du budget, juste au moment où, chômage et déstructuration sociale aidant, la demande n'a jamais été aussi pressante. Soyons certains que les Etats vont s'appuyer sur cette situation pour alourdir les mesures d'austérité subies par les salariés, les retraités...

Ou comment pervertir le sens du mot solidarité.

L'EUROPE, D'HÉSITATION EN HÉSITATION

Que faire ? D'évidence, les ministres des Finances européens n'en savent rien. Ou, plus exactement, divergent quant aux moyens de faire payer les peuples du voisin et, surtout, les leurs. C'est la Grèce qui, pour l'heure, focalise toutes les attaques. Demain, d'autres peuples seront soumis à rançon. L'Europe continue à ânonner les dogmes libéraux au moment même où Barack Obama remet à l'ordre du jour une idée simple : imposer un effort contributif aux entreprises et aux grosses fortunes qui ont tiré profit de la crise financière et l'ont alimentée. Qu'attend donc « Sarko l'Américain » ?

CONTRE L'AUSTÉRITÉ: RENDEZ-



FABRISSA DELAVILLE / MAXPPP

En réponse au plan d'austérité décidé par le gouvernement, la Cgt, la Cfdt, la Fsu, l'Unsa et Solidaires appellent à une journée nationale d'action interprofessionnelle le mois prochain. Contexte.

ENTRETIEN
AVEC
NADINE PRIGENT
RESPONSABLE NATIONALE DE LA CGT

Nous avons besoin que, sur le terrain, les revendications que nous portons soient expliquées, discutées et déclinées. L'utilisation qui est faite, par exemple, entreprise par entreprise, des aides à l'emploi pourrait être une bonne manière de se battre sur le territoire pour empêcher les licenciements, pour demander des augmentations de salaires et un autre modèle de développement.

– **Options: Sur quelle base se prépare la journée du 11 octobre?**

– **Nadine Prigent:** Un appel unitaire de la Cgt, de la Cfdt, de la Fsu, de l'Unsa et de Solidaires pour une journée nationale d'action interprofessionnelle. Les modalités d'action de cette journée sont à débattre avec les salariés. La Cgt pense nécessaire d'aller à des arrêts de travail et des manifestations. Nous aurions préféré que l'intersyndicale soit plus à l'offensive. Nous le regrettons, mais l'important est ailleurs. Un appel unitaire pour un autre partage des richesses, pour une autre logique économique existe. La manière dont le gouvernement entend lutter contre la crise est inacceptable. Le plan Fillon n'apporte aucune réponse aux problèmes d'emploi et de salaire qui menacent. Ce n'est pas par des mesures d'austérité que l'on résoudra les déficits, mais en favorisant la relance de l'activité, la défense des services publics et du pouvoir d'achat. Une fois encore, le gouvernement agit seul, comme bon lui semble; sans la moindre concertation. Comme sur le dossier des retraites, il fuit le débat et méprise les partenaires sociaux; personne n'a été consulté, la Mutualité l'a d'ailleurs dénoncé... Tout juste avons-nous arraché qu'il accepte de nous rencontrer pour discuter des niches sociales et fiscales. Mais chaque organisation en tête à tête et chacune pour s'entendre dire ce qui va être décidé. Une bien étrange manière de considérer le dialogue social.

– **Une manière qui a contribué à renforcer l'unité des organisations syndicales?**

– Certainement. Car si, avec la Cfdt par exemple, nous pouvons avoir des divergences sur la place du travail, sur les politiques salariales à mettre en œuvre ou les moyens de financer le système de protection sociale, nous avons des exi-

gences communes à faire entendre. Dans le communiqué de l'intersyndicale, nous y faisons référence. Nous réclamons une réforme globale de la fiscalité intégrant une plus grande progressivité, une politique industrielle coordonnée au niveau européen, des services publics de qualité. Nous demandons l'abandon de la taxation sur les complémentaires santé, la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires et la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières. Que l'on en discute! Que le gouvernement accepte enfin de négocier au lieu de tenir le mouvement social perpétuellement dans le mépris...

– **Contre le plan proposé par le gouvernement, la Cgt avance-t-elle des propositions qui lui sont propres?**

– Oui, nous en avons dix. Nous proposons une politique de relance. Une politique fondée sur la revalorisation des salaires, des pensions et des minima sociaux, sur la suppression des exonérations concernant les heures supplémentaires et sur le développement des politiques publiques. Nous demandons des moyens pour les services publics et une réforme fiscale en profondeur; nous réclamons que l'on contraigne les entreprises à des alternatives aux licenciements par une majoration des cotisations chômage employeur sur les emplois précaires et l'élargissement de l'assiette des cotisations et des contributions sociales aux primes, stock-options, intéressement. Nous revendiquons aussi le renforcement des pouvoirs d'intervention des salariés et de leurs représentants dans leur entreprise, leur groupe, voire leur filière d'activité, et exigeons un contrôle accru des aides publiques accordées aux entreprises afin qu'elles ne soient plus versées qu'à la condition expresse de défendre

VOUS LE 11 OCTOBRE

l'emploi et de développer des politiques salariales socialement efficaces. Alors que des milliards manquent au budget, on ne peut accepter que 170 milliards d'euros soient versés aux entreprises sans contrôle aucun. A elle seule, cette somme suffirait à verser un salaire annuel égal au smic (cotisations sociales comprises) à neuf millions de salariés. Faisons le point sur l'utilisation qui est faite des niches sociales accordées aux entreprises.

– Les marchés pourraient s'en offusquer! Que répondre à cet argument en vogue selon lequel il ne faut surtout pas les inquiéter?

– Que l'on ne sortira pas de la crise en nous enfonçant dans la récession. Le plan proposé par le gouvernement est un projet à courte vue. Pour relancer l'économie, il faut miser sur la croissance, la recherche, l'emploi et les investissements. Il faut augmenter les salaires dans le secteur public et le secteur privé. En 2009, plus de 40 % des entreprises de plus de cinquante salariés et la quasi-totalité des plus petites n'ont pas organisé les négociations annuelles obligatoires sur les rémunérations. Un salarié sur deux gagne, en France, aujourd'hui, moins de 1 500 euros. Ce n'est pas en abaissant encore le pouvoir d'achat du plus grand nombre que l'on résorbera les déficits. Nous ne laisserons pas un discours culpabilisant s'installer. Quatre millions de personnes sont inscrites à Pôle emploi. Il est possible de donner du travail à tout le monde. Les Allemands, avec qui le gouvernement aime bien nous comparer, n'ont pas sacrifié leurs capacités industrielles pour affronter la crise. Une autre politique que celle qui nous est proposée est possible. Ne nous y trompons pas : les salariés ne sont pas dupes des choix politiques qui sont faits. Ils savent que toutes les caisses ne sont pas vides. Ils savent que des alternatives sont possibles. La manière dont le thème des inégalités s'est imposé lors de la mobilisation contre la réforme de retraites en atteste.

– Sait-on déjà comment se prépare la journée du 11 octobre?

– Dans les fédérations et dans les territoires, on travaille déjà au succès de cette journée. Chez les cheminots, nous savons que la journée du 11 octobre est débat-

tue avec les autres organisations syndicales. Dans les Bouches-du-Rhône, la Cgt, la Cfdt, la Fsu, l'Unsa, Solidaires et les organisations étudiantes Unef et Unl se sont réunies le 5 septembre et appellent à manifester ensemble le 11 octobre 2011. Tout ça est de bon augure. Et n'oublions pas que la journée du 11 octobre s'inscrit dans toutes les mobilisations qui se développent dans le secteur public comme dans le secteur privé pour la défense des salaires et de l'emploi. Que, le 27 septembre, contre les suppressions d'emplois, les personnels de l'Education nationale cesseront le travail à l'appel de la Ferc-Cgt, de la Fsu, du Sgen-Cfdt et de l'Unsa-Education; une journée où, de façon totalement inattendue, cinq syndicats de l'enseignement privé ont appelé à se joindre. Et que, le 6 octobre, les retraités seront dans la rue aussi dans l'unité pour une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie et la défense du pouvoir d'achat.

– Ces mobilisations suivent celles qui se multiplient en Europe. Des convergences ne sont-elles pas possibles?

– Il le faut. Dans toute l'Europe, les salariés sont confrontés aux mêmes politiques. En Italie et en Espagne, de très grosses mobilisations se sont organisées au début du mois. Le Tuc anglais tient son congrès dans les jours qui viennent. La Cgt sera présente lors de l'euromanifestation qu'organise la Ces (Confédération européenne des syndicats) le 17 septembre prochain à Wrocław, en Pologne.

– Reste à savoir comment faire pour qu'une mobilisation pour une autre politique économique ne s'achève pas, comme le mouvement contre la réforme des retraites, sur un échec?

– Un échec? Je ne suis pas d'accord : malgré son issue, la mobilisation de l'automne dernier n'a pas été un échec. Nous avons rassemblé dans les manifestations des salariés que l'on ne voyait pas auparavant. Nous avons convaincu bien au-delà de nos militants. Nous avons gagné la bataille des idées, donné envie de se battre, de s'organiser. Dans la foulée de ce mouvement social, nous avons créé de nombreux syndicats. Beaucoup de luttes se sont développées dans les mois qui ont suivi et ont été victorieuses, sur

Avec la Cfdt, nous pouvons avoir des divergences sur la place du travail, sur les politiques salariales à mettre en œuvre ou les moyens de financer le système de protection sociale, mais nous avons des exigences communes à faire entendre.

les salaires notamment. On ne peut pas conclure à un échec. Pour le reste, nous ne pouvons donner aucune garantie sur ce que sera demain. Avant qu'elle se tienne, nul ne peut dire sur quoi débouchera la mobilisation du 11 octobre. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que de son ampleur dépendra la suite des événements. Pour que la mobilisation soit un succès, nous avons besoin que, sur le terrain, les revendications que nous portons soient expliquées, discutées et déclinées. L'utilisation qui est faite, par exemple, entreprise par entreprise, des aides à l'emploi pourrait être une bonne manière de se battre sur le territoire pour empêcher les licenciements, pour demander des augmentations de salaires et un autre modèle de développement. C'est une idée que je suggère. Il peut y en avoir d'autres. L'important, il me semble, est de travailler avec les salariés, de les engager dans la bataille. Sans cela, en tout cas, rien ne sera possible. ▶

Propos recueillis par Martine HASSOUN



MACIEJ KULCZYŃSKI / EPA / MAXPPP

EUROPE

DES DIZAINES DE MILLIERS À WROCLAW POUR LA SOLIDARITÉ

A l'appel de la Confédération européenne des syndicats (Ces), une grande euromanifestation s'est tenue, le samedi 17 septembre 2011, à Wrocław (Pologne); organisée avec la collaboration des confédérations syndicales polonaises Solidarnosc et Opzz, elle a fait contrepoint à la réunion des ministres de l'Economie et des Finances (Ecofin) et de la Banque centrale européenne (Bce).

Wrocław? Le nom appelle irrésistiblement un «à vos souhaits» tonitruant. Et c'est bien pour que leurs souhaits se réalisent que plus de trente mille personnes, venues pour la plupart des pays d'Europe centrale, ont manifesté dans les rues de ce chef-lieu de la Basse-Silésie. C'est que la ville de Wrocław se situe en Pologne, qui a la présidence de l'Union européenne, et qu'elle accueillait les ministres de l'Economie et

des Finances, avec au programme un plan d'austérité renforcé pour la Grèce.

Il s'agissait donc, pour la Ces, d'envoyer un message clair de refus de l'austérité et de refus des syndicats de payer une crise dont ils estiment que les travailleurs ne sont en rien responsables. Dans le même temps, de lier ce refus à une opposition aux attaques contre les droits syndicaux et la négociation collective qui accompagnent toujours les mesures

d'austérité. Deux logiques se sont donc affrontées dans l'espace public: d'un côté, les ministres des Finances, centrés sur les moyens de renforcer l'austérité et d'obtenir des garanties supplémentaires de la part du gouvernement grec; qu'il saura rester «ferme» face à l'indignation du peuple grec, arc-bouté sur le refus de payer une dette dont il n'est nullement responsable. De l'autre, sous un soleil complice, une ribambelle de syndicalistes polonais, bien sûr, mais également hongrois, tchèques et allemands. Tous préoccupés au premier chef par l'anémie de l'emploi, le bas niveau des salaires et une protection sociale épuisée; tous persuadés que, face à ces problèmes, il est urgent de dégager des solutions qui soient collectives et qui s'inscrivent donc dans la construction d'une Europe



réellement sociale, attentive au bien-être et au progrès. Tous, enfin, inquiets devant l'orientation des politiques publiques mises en œuvre face à la dette des Etats. « *Le message que l'on veut faire passer est que les coupes dans les salaires et l'austérité qui est imposée un peu partout, et en particulier dans les pays les plus durement touchés [par la crise de la dette], n'apportent pas la croissance et ne vont pas permettre de réduire la dette* », a déclaré Bernadette Segol, secrétaire générale de la Ces. « *Il est clair que l'influence des ministres, leur impact et les décisions qu'ils devraient prendre ont une très grande importance pour les travailleurs* », a-t-elle estimé

en plaidant pour des euro-obligations, la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières, la fin des paradis fiscaux, la fin de l'évasion fiscale et une taxation juste. Deux logiques finalement assez incompatibles. Les ministres ont choisi d'écourter leur rencontre afin de pouvoir s'éclipser discrètement avant l'arrivée des manifestants près du lieu

Faire collectivement prévaloir la défense du monde du travail

de la réunion. Les manifestants étaient, eux, heureux d'occuper l'espace public et d'apparaître comme porteurs d'une autre orientation économique possible.

La plupart des observateurs ont d'ailleurs noté le caractère d'échec de la réunion ministérielle, incapable de dégager des lignes de convergence européennes, et souligné combien, par contraste, la manifestation de la Ces constituait un succès. Ce dernier élément n'est d'ailleurs pas dû qu'à l'inquiétude des salariés devant les perspectives d'une austérité sans fin, mais également à la capacité du mouvement syndical européen à avoir su faire collectivement prévaloir la défense du monde du travail sur des logiques de subordination aux « *lois économiques* ». Cette posture combative est en phase avec les mouvements d'indignation qui traversent l'Europe, avec les préoccupations sociales des travailleurs. Elle est de bon augure; gageons qu'elle permettra des suites et des développements à la mobilisation du 17 septembre. Wrocław? Décidément, à nos souhaits! ▶

Louis SALLAY

INFORMATIQUE UNE ALLIANCE SYNDICALE MONDIALE CHEZ IBM

Avec le soutien des fédérations européenne et mondiale des travailleurs de la métallurgie, celui aussi d'Uni Global Union, plus de quarante syndicalistes représentatifs se sont retrouvés, en mai dernier, à Nyon (Suisse) pour constituer l'Ibm Global Union Alliance. Cette structure dans laquelle sont engagés de tout nouveaux syndicats – comme ceux créés dans la multinationale en Argentine, au Chili ou en Bulgarie – aura pour fonction d'assurer un meilleur échange de l'information entre les différentes structures de défense des salariés et de travailler au renforcement des droits sociaux et syndicaux dans tous les établissements de la multinationale. Le développement de campagnes communes est d'ores et déjà annoncé ainsi que la création d'un blog (<www.uniglobalunion.org/blogs/ibmtualliance.nsf>). Outil qui devrait permettre de renforcer la coopération entre tous.

ÉLECTRONIQUE L'INDUSTRIE CHINOISE MONTRÉE DU DOIGT



WOLFGANG KUMM / DPA / MAXPPP

Pendant près d'un an, des enquêteurs de l'organisation China Labor Watch se sont fait passer pour des ouvriers pour interroger des travailleurs de l'électronique des entreprises chinoises sur leurs conditions de travail. Leurs conclusions sont désastreuses. Chez Dell, Ibm, Ericsson, Philips, Microsoft, HP ou Nokia, les contraventions aux lois sociales chinoises et les entorses aux engagements de bonne conduite pris par ces multinationales sont légion. Des heures supplémentaires pléthoriques aux pratiques discriminatoires et aux rémunérations dérisoires, le bilan est catastrophique. China Labour Watch n'en conclut pas seulement à un manque de contrôle des conditions de travail en Chine, mais aussi à la légèreté avec laquelle l'industrie électronique internationale assume ses responsabilités en matière de respect des droits sociaux dans le monde.

MULTINATIONALES L'OCDE MET À JOUR SES PRINCIPES DIRECTEURS

Respect des droits syndicaux, contribution à l'élimination du travail forcé et alignement progressif des droits et des rémunérations dans tous les pays où les multinationales sont installées: telles sont quelques-unes des recommandations que renouvelle l'Ocde à l'adresse des entreprises transnationales. Des principes directeurs qui, voudrait l'organisation, imposeraient aux entreprises, non seulement de respecter les droits de l'homme dans tous les pays avec lesquels elles travaillent et de ne pas déroger aux normes environnementales et aux normes de travail, mais aussi de disposer des processus de contrôle appropriés pour s'en assurer. La distribution d'un salaire décent, la lutte contre la sollicitation et l'extorsion de pots-de-vin ainsi que la promotion d'une consommation durable font désormais partie de ces normes. « *La communauté des entreprises a une part de responsabilité dans le rétablissement de la croissance et de la confiance dans les marchés* », assure son secrétaire général.

Triple atout anticrise

Pas de météo salariale

Au printemps dernier, pendant six semaines non-stop de mobilisations inédites, ponctuées de débrayages, blocages du site, manifestations ou assemblées générales en plein air à plus de mille participants, trois mille deux cents salariés de Thales Communications Colombes (Hauts-de-Seine), à près de 90 % ingénieurs et cadres, n'ont eu de cesse de marteler : le salaire, c'est la rémunération de notre travail, du temps, des qualifications et de l'expérience mis au service de l'entreprise. Pas une variable dépendant de la conjoncture, de ce qui se décide sur les marchés financiers, des exigences de marge de profit ou des résultats fluctuants de l'entreprise.

De quoi le salaire est-il le nom ?

La crise de 2008 est avant tout la conséquence d'un long cycle de dévalorisation de la valeur travail par rapport au capital, et non le résultat de salaires – et de droits sociaux – supposés trop élevés. D'où la nécessité d'imposer le débat sur le nécessaire partage des richesses, qui ne peut se limiter à la mise en place d'une prime sur dividendes, aléatoire car liée à la progression des résultats des entreprises. Cela oblige à prendre le problème à la source, à réfléchir au sens et à l'utilité du salaire, à un moment où la société n'accepte plus de payer le travail à son « juste prix ».

L'austérité, menu unique européen ?

Les plans d'austérité décidés cet été en Europe risquent d'avoir des effets désastreux, d'autant qu'ils surviennent dans un contexte déjà fortement dégradé. Pour y faire face, le syndicalisme européen prépare une campagne sur le thème « à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail » afin de tisser, sur le terrain, des convergences revendicatives...



BR



SOMMAIRE

THALES COMMUNICATIONS
COLOMBES : "NOTRE SALAIRE
N'EST PAS UNE VARIABLE
D'AJUSTEMENT"

PAGES 19-21

REPÈRES

PAGE 22

POINT DE VUE

DE LOUIS SALLAY :
FINANCES PUBLIQUES :
L'OR COMME SEULE RÈGLE ?

PAGE 23

ÉCONOMIE :

À QUOI SERT LE SALAIRE ?

PAGES 24-25

TABLE RONDE

PAGES 26-29



Thales Communications Colombes “Notre salaire n’est pas une variable d’ajustement”

« Nous voulons être reconnus pour notre rôle contributif. Ce ne sont pas les actionnaires qui innovent, créent, améliorent les produits, les processus. C’est nous. » Au printemps dernier, pendant six semaines non-stop de mobilisations inédites, ponctuées de débrayages, blocages du site, manifestations ou assemblées générales en plein air à plus de mille participants, les trois mille deux cents salariés de Thales Communications Colombes (Hauts-de-Seine), à près de 90% ingénieurs et cadres, n’ont eu de cesse d’expliquer leur colère : leur salaire, c’est la rémunération de leur travail, du temps, des qualifications et de l’expérience qu’ils mettent au service de l’entreprise... et certainement pas

une variable dépendant de la conjoncture, de ce qui se décide sur les marchés financiers, des exigences de marge de profit ou des résultats fluctuants de l’entreprise. Pas question, une fois de plus, de céder aux arguments de la direction et de se retrouver avec moins de 1% d’augmentation et une perte de pouvoir d’achat, sous prétexte que des opérations nébuleuses ou des jonglages financiers entre entités du groupe permettent à la direction de faire croire que l’entreprise serait potentiellement en difficulté.

« Les Nao [négociations annuelles obligatoires – Ndlr] sur les salaires ont été la goutte de trop, raconte Gilles Molin, cadre, secrétaire du syndicat Ufict-Cgt du site et délégué syndical central ...

Leur salaire, c’est la rémunération de leur travail, du temps, des qualifications et de l’expérience qu’ils mettent au service de l’entreprise...

Thales Communications Colombes “Notre salaire n’est pas une variable d’ajustement”

- ... pour l’ensemble du groupe Thales. *Cela fait des années que, malgré de bons résultats, l’entreprise mène une politique salariale insidieuse qui lui a permis de redéfinir les niveaux de salaires à l’embauche, les conditions des évolutions de salaires et de carrières. Cela s’est soldé pour tous par un recul du pouvoir d’achat et engendre surtout beaucoup d’amertume chez les collègues. Eux n’ont pas l’impression de moins bien travailler, mais plutôt de travailler toujours plus : les charges et les contraintes s’allourdissent alors que le système du “forfait-jour” ne permet pas de prendre en compte ce surcroît d’investissement. Ce qui s’est passé n’a rien de banal, insiste-t-il. Des ingénieurs et cadres plutôt considérés comme individualistes et pas forcément hostiles à une gestion individualisée des salaires se prononcent aujourd’hui pour une remise à plat du management salarial, pour plus de garanties collectives, moins de salaire variable. Ils parlent de leur salaire ouvertement, alors que les directions avaient réussi à en faire un tabou. Ils rejettent même l’idée de devoir se serrer la ceinture parce que l’entreprise affiche ponctuellement de moins bons résultats après des années de forte croissance. C’est une question de dignité : ils veulent être reconnus pour ce qu’ils valent et se réapproprient un droit de regard sur les modes d’évaluation et de décision de leurs hiérarchies.»*

C’est une question de dignité : ils veulent être reconnus pour ce qu’ils valent et se réapproprient un droit de regard sur les modes d’évaluation et de décision de leurs hiérarchies.

Une force tranquille, sûre de son apport irremplaçable à l’entreprise

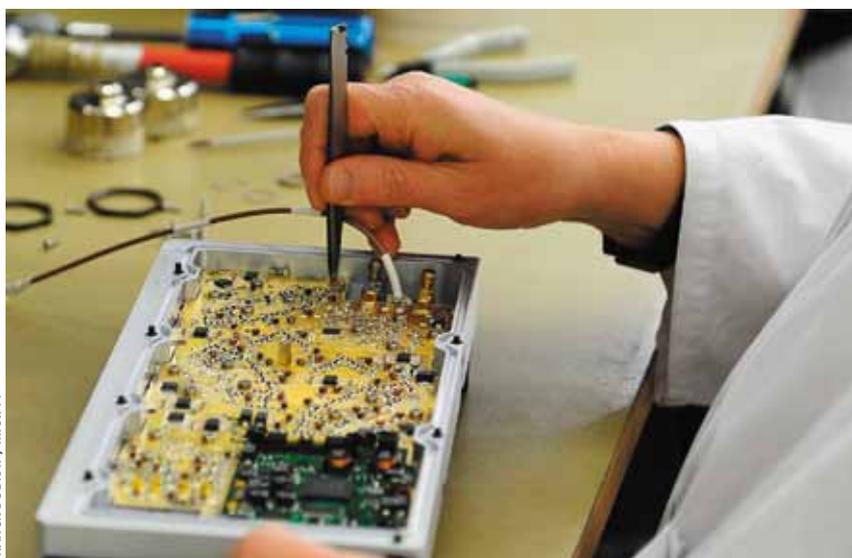
Au début des Nao, à la fin février, la direction annonce qu’il n’y aura pas d’intéressement ni d’augmentations collectives, et que les augmentations individuelles et les primes seront limitées. «*La faute à*» une perte de 45 millions

d’euros en 2010 et le seul moyen d’anticiper sur une baisse de charge probable en 2011-2012... Mais les ingénieurs et cadres ne décollèrent pas de voir une fois de plus leur salaire considéré comme un coût pour l’entreprise, alors qu’à leurs yeux c’est leur travail qui en fonde la valeur, le crédit et le potentiel. Plus déterminés que jamais, ils résistent donc à toutes les pressions pendant des semaines.

Le site de Colombes devient le lieu de multiples réunions et d’échanges sur le vif entre salariés, et le mouvement s’alimente d’une réflexion collective riche sur le rapport entre travail et salaire, la juste rémunération des qualifications, les conditions de travail ou la gestion des déroulements de carrière. Au départ unitaires, les cinq syndicats de l’entreprise (Cgt, Cfdt, FO, Cftc, Cgc) donnent forme à la mobilisation et revendiquent ensemble une augmentation collective de 2%, une augmentation individuelle de 2% et l’intégration des rémunérations variables – équivalant parfois sur l’année à un treizième mois – dans le salaire de base. Seules la Cgt, la Cfdt et FO poursuivent finalement la démarche jusqu’au bout, en lançant une enquête de fond sur les salaires et sur la perception du personnel en matière de management salarial et de gestion des carrières. «*C’est la première fois qu’une telle initiative rencontre autant de succès*, poursuit Gilles Molin : *plus de six cents réponses, ce qui témoigne de l’engagement des salariés, mais aussi de la confiance qu’ils nous font pour défendre tant les intérêts individuels que collectifs. Cela nous a permis d’avoir des éléments de comparaison, de détailler avec précision en quoi la situation des salariés s’était dégradée et de constituer un argumentaire de poids face à la direction.*» Ainsi, il apparaît manifeste que, de 2003 à 2010, les jeunes ingénieurs ont perdu en moyenne 300 à 400 euros à l’embauche. De même, malgré tous les discours d’autocongratulation de l’entreprise sur la réduction des inégalités salariales hommes-femmes et sur la présence des femmes dans le haut encadrement, l’enquête «salaires-satisfaction» permet notamment de constater que les femmes ne voient plus progresser leur carrière à partir d’un certain niveau. De 2007 à 2010, par exemple, elles voient leur proportion fortement baisser dans les grades supérieurs : de 20 à 15% pour la position IIIA, de 20 à 10% pour la position IIIB. Quant à la position IIIC, la direction ne communique même pas ses statistiques ! Il semble aussi que plusieurs femmes rentrant de congé maternité n’aient pas échappé au blocage de carrière.

Se rapprocher en partie l’évaluation et la reconnaissance de son travail

Forcée de constater l’ampleur du malaise, la direction tente quelques diversions. Elle envisage de relancer l’actionnariat salarial, puis concède tout de même une prime d’intéressement de 300 euros. Elle accepte aussi – enfin ! – de mener des négociations sur des sujets indirectement



FRANCK DUBRAY / MAXPPP



FRANCK DUBRAY / MAXPPP

Il est urgent que les salariés se réapproprient des outils d'évaluation de leur travail et de leur apport à l'entreprise.

liés aux motifs de la mobilisation, les rattrapages de carrière ou de salaire pour les cas les plus évidents de discrimination : envers les jeunes, les femmes, certains seniors, ou encore envers les cadres « techniques », moins valorisés dans leur carrière que les cadres « encadrants ». Autant de reclassements qui pourraient au final concerner des dizaines de salariés. Quant au deuxième chantier, les charges et le temps de travail, il s'avérait de toute façon incontournable, compte tenu des abus engendrés par le système du forfait-jour et de sa remise en cause par les institutions européennes : à défaut de déboucher sur une amélioration des salaires, ces négociations pourraient se solder par des embauches...

Mais personne n'est dupe : ces concessions ne suffiront pas à clore le dossier salaires. « *Il est urgent que les salariés se réapproprient des outils d'évaluation de leur travail et de leur apport à l'entreprise*, insiste Francis Velain, secrétaire général adjoint de l'Ufict métallurgie, *et ce conflit témoigne que nous arrivons enfin à les impliquer sur cette question. C'est le seul moyen pour réaffirmer la nécessité de référents collectifs garantissant un niveau de salaire en fonction*

des qualifications et des compétences acquises et mises au service de l'entreprise. A Colombes ou encore, cette année, dans les centres d'ingénierie de Renault et chez Alcatel Space Cannes, des Ict ont témoigné qu'ils partageaient ces préoccupations, qu'ils étaient conscients de la nécessité de se mobiliser pour défendre des garanties collectives, la reconnaissance des qualifications, du travail, de l'expérience, pour négocier l'après-forfait-jour. Le combat sera difficile, face à un patronat qui ne jure que par le salaire individualisé et variable, en fonction de performances et d'objectifs individuels dont seules les directions jugent du bien-fondé et de la validité... »

A Thales Colombes, il est difficile de savoir si, une fois le conflit en veille, le potentiel de remobilisation reste le même. Au syndicat Cgt, les militants sont confiants : ils se sentent investis d'une responsabilité et soutenus par les salariés. Enrichie des multiples échanges engendrés par le mouvement, l'Ufict parie que les salariés ne céderont pas aux discours sur la crise et sur la nécessaire austérité salariale. Ils demandent une refonte du management salarial, qui prenne avant tout en compte les compétences et l'investissement professionnel et qui tire tout le monde vers le haut. Qui reconnaisse le droit à la carrière, l'expérience et la capacité à se former ou à développer des savoir-faire nouveaux, à prendre en charge le travail réel et pas seulement celui qui a été prescrit, à travailler collectivement, à mesurer et prévenir les risques, les problèmes techniques... La reconnaissance du travail et son évaluation passent par toutes ces variables, non par la seule réalisation d'un objectif chiffré ou le résultat net de l'entreprise... ▶

Valérie GÉRAUD

LE MOUVEMENT S'ALIMENTE D'UNE RÉFLEXION COLLECTIVE RICHE SUR LE RAPPORT ENTRE TRAVAIL ET SALAIRE, LA JUSTE RÉMUNÉRATION DES QUALIFICATIONS, LES CONDITIONS DE TRAVAIL OU LA GESTION DES DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE.

biblio

• **LE SALAIRE, UN ENJEU POUR L'EUROSYNDICALISME. HISTOIRE DE LA COORDINATION DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES NATIONALES,**

ANNE DUFRESNE, PRESSES UNIVERSITAIRES DE NANCY, 2011.

• **LE PATRON, LE FOOTBALLEUR ET LE SMICARD,**

PHILIPPE VILLEMUS, EDITIONS DIALOGUES, 2011.

web

• L'édition 2011 du document sur « Les revenus et le patrimoine des ménages » : <www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=REVPMENT11&nivgeo=0>.

• Un article de « La lettre de l'Ires » n° 87 intitulé « Compétitivité contre modèle social ? » : <www.ires-fr.org/images/files/Lettre/Lettre_IRES_87.pdf>.

• Le numéro spécial de la « Chronique internationale de l'Ires », n° 127, consacré à « L'Etat social à l'épreuve de l'austérité » (novembre 2010) : <www.ires-fr.org/index.php/publications/la-chronique-internationale>.

• La dernière étude de la Dares sur « Les pratiques de rémunération des entreprises » : <www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2010-008.pdf>.

• La note du Centre confédéral Cgt d'études économiques et sociales intitulée : « L'objectif "déficit public zéro" ou le quitus des gouvernements européens aux marchés financiers » : <www.cgt.fr/IMG/pdf/Note_economique_no_133.pdf>. Une autre note, sur le partage de la valeur ajoutée, cette fois : <www.cgt.fr/IMG/pdf_126_-_mai-juin_2009.pdf>.

• Le dossier de la Cgt sur les salaires : <www.cgt.fr/-Salaires-pouvoir-d-achat-.html>.

PACTE EURO PLUS

Faire des salaires une variable d'ajustement

Selon Nicolas Sarkozy et Angela Merkel, ses promoteurs, le Pacte euro plus se présente comme un outil de coordination des politiques économiques des pays au sein de la zone euro. Il l'est, mais de la pire manière qui soit : en obligeant les gouvernements à prendre pour modèles économiques les pratiques les plus libérales mises en œuvre en Europe. Qu'importent les difficultés ou les spécificités dans lesquelles évoluent les sociétés. Sous prétexte de défendre la monnaie unique, de favoriser la compétitivité et l'emploi et de renforcer la stabilité financière, ce projet préconise d'aligner les salaires sur les « meilleurs élèves » de la classe européenne, de renforcer selon le même principe la flexibilité sur le marché du travail, de démanteler les systèmes solidaires de protection sociale. La décision de Nicolas Sarkozy de ne pas

revaloriser le Smic le 1^{er} juillet dernier en est la traduction. Et ce n'est qu'une première étape, explique l'Union générale des fédérations de fonctionnaires-Cgt dans un document d'explication ⁽¹⁾ : « *les recommandations éditées à destination de la France le 7 juin 2011 et adoptées par le Conseil européen des 23 et 24 juin [ont été] les suivantes : s'assurer d'un déficit budgétaire de 3% du Pib [...], réduire le taux d'endettement public, continuer à réformer les retraites [...], réviser certaines dispositions sur la protection de l'emploi, assouplir le licenciement économique et diminuer les garanties de reclassement dans ce cas, "modérer" la hausse du Smic, diminuer les "charges sociales" sur le travail et les transférer sur la consommation et l'environnement* »...

(1) <www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/6PAGES_PACTE_EUROPEEN_EURO_PLUS.pdf>.

SALAIRES

Si augmentation il y a...

C'est grâce à la progression du niveau de qualification que le salaire moyen a augmenté en France ces dernières années. L'Insee le rappelle dans la dernière édition de son fascicule « Emploi et Salaires » ⁽¹⁾. En effet, si sur la période 1990-2008 – et dans le seul secteur privé – le salaire brut moyen des salariés à temps complet s'est accru en rythme annuel de 1% en euros constants, l'augmentation des cotisations sociales à la charge du salarié a, elle, largement amputé cette augmentation : déduit de l'augmentation de la Csg et de la Crds, le salaire net moyen des salariés à temps complets ne s'est

accru qu'au rythme annuel moyen de 0,5% en euros constants sur la période 1990-2008. De fait, assure l'Insee, si augmentation des salaires il y a eu, c'est, pour « *un peu plus de la moitié, imputable à l'augmentation moyenne des qualifications (baisse légère du poids des non-qualifiés mais surtout croissance sensible de l'emploi très qualifié)* ». L'autre facteur qui a largement pesé sur l'augmentation des salaires est, lui, dû au dynamisme du smic.

(1) <www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=EMPSAL11&nivgeo=0>.

JURISPRUDENCE

Les règles de la rémunération s'expriment en français

L'entreprise peut-elle, pour la fixation des objectifs conditionnant le versement d'une prime variable, se référer à des documents rédigés en langue anglaise ? Non, ont répondu cet été les magistrats de la chambre sociale de la Cour de cassation. Saisis par un cadre dirigeant qui était soumis à des objectifs fixés en anglais, ils ont rappelé que l'usage du français dans les documents comportant soit des obligations pour le salarié, soit des dispositions dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution du travail, était obli-

gatoire. Que, dans le cas inverse, le salarié pouvait saisir le juge pour qu'il fixe le montant de la rémunération variable garantie par le contrat de travail et, logiquement, obtenir la part variable contractuellement prévue à son taux maximal, comme s'il avait rempli les objectifs. Cet arrêt a toute son importance. Jusqu'alors, rappelle le quotidien *Liaisons sociales*, les affaires présentées devant les tribunaux n'avaient jamais dépassé le stade de l'appel et avaient concerné essentiellement les documents techniques fournis aux salariés. ◀



point de vue LOUIS SALLAY JOURNALISTE À "OPTIONS"

NATHAN LAINE / MAXPPP

Finances publiques : l'or comme seule règle ?

La "règle d'or" aura été le "leitmotiv" de l'été. L'appellation, qui se veut impressionnante et "scientifique", pose qu'il existerait une sorte de seuil précis et déterminé d'endettement, dont le dépassement serait économiquement catastrophique. Cette escroquerie intellectuelle est aussi une machine de guerre sociale.

« "L'équilibre des finances publiques", voilà quel serait l'objectif. Qui pourrait être contre ? *A priori*, l'idée de ne pas dépenser plus que ce dont on dispose est de bon sens. Mais, à y regarder de près, on réalise vite que "dépenses" et "recettes" sont des notions loin d'être claires. Pour prendre un exemple, on considère aujourd'hui que le salaire des enseignants constitue une dépense courante, de fonctionnement. Mais si l'on prend en compte sa dimension d'investissement sur le long terme, on est amené à considérer qu'il s'agit de dépenses d'investissement. Reste, dira-t-on, qu'il vaut mieux "équilibrer". Certes ; mais à quel niveau et pour quoi faire ? Concernant le niveau, force est de constater que ce qui est présenté comme une "règle d'or", c'est-à-dire une règle intangible, inaltérable – à l'image du métal dont elle porte le nom –, n'est qu'une expression vide de tout caractère scientifique, correspondant à des moments politiques budgétaires, éminemment variables au gré des circonstances. C'est bien pourquoi la proposition de "constitutionnaliser" cette règle suscite des doutes, y compris au sein de la majorité et du gouvernement. Alain Juppé a exprimé les siens en faisant remarquer que, en matière économique, les règles d'or servaient pour l'essentiel à illustrer qu'il s'agit d'un métal mou.

» En l'occurrence, celle-ci a d'autres fonctions, moins pédagogiques et très dangereuses. Elle revient à passer la bride au cou des Etats et à leur rendre à la fois impossible et illégitime d'intervenir autrement qu'à la marge sur l'état des choses économiques. Autrement dit, à leur interdire de réguler, redistribuer, au service de l'intérêt public, qu'il soit plus ou moins "général".

» Car, à partir du moment où "l'assainissement budgétaire" dépend du strict respect d'une ligne jaune, à ne franchir sous aucun prétexte, cela revient à s'attacher un boulet au pied en prétendant qu'il permettra d'aller plus vite. Ne pas s'endetter, par exemple, est de bonne gestion s'il s'agit de dettes de jeu ou de dépenses somptuaires, sans débouché socialisé. En revanche, le financement d'activités à moyen et long terme – bâtiment, recherche industrielle, santé – passe de façon incontournable par des emprunts et aboutit à des économies, du mieux-être, une certaine rentabilité économique et sociale. On ne peut donc pas séparer une réflexion sur la dette d'une réflexion sur son usage. C'est vrai pour l'Etat comme pour le consommateur moyen, même si c'est à une autre échelle. Et quand il y a des choix politiques à opérer, dont le fond est toujours de savoir qui va payer ! Par exemple, selon que l'on choisisse de financer par l'impôt – direct ou indirect –, par l'emprunt, par des exonérations fiscales, ce ne sont pas les mêmes catégories sociales qui vont être sollicitées. Et c'est largement dans ce jeu de décisions que se structurent les enjeux d'égalité ou d'inégalité sociale. Quand le gouvernement Sarkozy promet le bouclier fiscal et les exonérations fiscales pour les entreprises, il ne combat pas la dette : il l'accroît et exonère les plus riches de son poids. Lorsque, dans son plan d'austérité, il augmente les prélèvements sur la Csg ou telle Tva, il rompt avec une de ses fameuses "règles d'or" (souvenons-nous du fameux "*Je n'ai pas été élu pour augmenter les impôts*"), mais cible les catégories populaires. Au risque, d'ailleurs, de soulever quelques remous parmi les élus de sa majorité. C'est le sens de l'épisode opposant Jean-Pierre Raffarin au Président sur la Tva des parcs de jeux.

» Il faut par ailleurs interroger l'idée que des finances "équilibrées" et un budget en excédent seraient des indices de bonne santé économique. Avant de plonger dans le rouge, le budget de l'Etat espagnol était excédentaire, sans pour autant être assis sur une économie équilibrée. Mais cet "équilibre" est une vieille obsession des économistes libéraux. Tout simplement parce qu'il permet de dégager du capital alloué à des "dépenses" publiques – l'éducation, la santé, la protection sociale – dont ils pensent que le coût devrait être assumé par le consommateur dans le cadre du marché.

» La panique provoquée par la crise financière est l'occasion rêvée d'imposer cette thérapie de choc, aussi dangereuse économiquement que politiquement. Car on comprend bien que l'invocation à la "règle d'or" fonctionne comme l'alibi parfait aux pires décisions, singulièrement à celles qui sont à l'origine de la crise. »

A quoi sert

Comment définir la notion de salaire? Pour la Cgt, le salaire est le paiement de la qualification pour un temps de travail donné. Or, aujourd'hui, les deux termes de la définition sont attaqués.

Adoption de mesures d'austérité et pression à la baisse sur les salaires: voilà la réponse que les leaders politiques européens entendent apporter à la crise économique et financière. Une stratégie qui, pour Bernard Thibault ⁽¹⁾, va au contraire «*concourir à amplifier la crise*» en s'appuyant sur un «*diagnostic erroné*» de la situation: «*La crise de 2008 est avant tout la conséquence d'un long cycle de dévalorisation de la valeur travail par rapport au capital*», souligne-t-il. Et non le résultat de salaires – et de droits sociaux – supposés trop élevés. D'où la nécessité d'imposer le débat sur le nécessaire partage des richesses, qui ne peut se limiter à la mise en place d'une prime sur dividendes, aléatoire car liée à la progression des résultats des entreprises. «*Cela nous oblige à prendre le problème à la source, à réfléchir au sens et à l'utilité du salaire, à un moment où la société n'accepte plus de payer le travail à son "juste prix"*», explique Francis Velain, secrétaire national de l'Ufict (Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens) de la métallurgie Cgt. Parmi les questions posées: quelle définition peut-on donner du salaire? A quoi sert-il? Que doit-il payer? Pourquoi est-il aujourd'hui fondamental de le réévaluer?

Salaire, qualification et temps de travail

Dès l'origine du capitalisme, les économistes ont tenté de définir le salaire. Ainsi, pour le théoricien libéral anglais David Ricardo ⁽²⁾: «*Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers, en général, les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce...*» Dit autrement, argumente Francis Velain: «*Le salaire est donc le moyen, pour le salarié, de reproduire sa force de travail et la pérenniser au-delà de lui-même pour reproduire le salariat.*» Il doit aussi lui permettre d'acheter «*la quantité de subsistances et autres objets nécessaires ou utiles dont l'habitude lui en a fait besoin*», c'est-à-dire que le salaire est aussi un moyen, pour le salarié, d'échanger des marchandises dont le prix est fonction du temps nécessaire à leur production. Le salaire, c'est donc aussi du temps. Dans son *Traité d'économie politique*, écrit quelques années plus tôt (1803), Jean-Baptiste Say abordait aussi ce que l'on appelle aujourd'hui la «*qualification*»: «*Quand l'habileté nécessaire pour exercer une industrie, soit en chef, soit en sous-ordre, ne peut être le fruit que d'une étude longue et coûteuse,*



LAURENT HAMELS / MAXPPP

cette étude n'a pu avoir lieu qu'autant qu'on y a consacré chaque année quelques avances, et le total de ces avances est un capital accumulé. Alors le salaire du travail n'est plus un salaire seulement: c'est un salaire accru de l'intérêt des avances que cette étude a exigées.» Dans la mesure où l'individu, sa famille, la société ont «*consenti plus ou moins d'efforts et de temps pour lui permettre d'acquérir des capacités supérieures de travail, il est donc juste de considérer qu'un jeune Bts gagne plus qu'un Cap et moins qu'un jeune bac plus cinq*», expliquait le responsable de l'Ufict lors des derniers états généraux des professions techniques ⁽³⁾. Si Francis Velain fait ainsi référence à l'histoire de

(1) «L'austérité, ça suffit!» Entretien à *Libération*, lundi 29 août 2011.

(2) David Ricardo, *Principes de l'économie politique et de l'impôt* (1821), Editions Flammarion, 1999.

(3) «Professions techniques, identités qualifiées», *Options* n° 563, janvier 2011.

le salaire ?



l'économie politique, c'est pour mieux expliciter la définition que donne la Cgt du salaire : il ne peut être réduit à un coût, il n'est pas une récompense mais « un dû ». Le salaire, explique-t-il, est « le paiement de la qualification pour un temps de travail donné ». Or les deux termes de la définition sont depuis longtemps attaqués. Le paiement de la qualification d'abord : aujourd'hui, par rapport au smic, embaucher un jeune Bts dans la métallurgie, par exemple, revient au même montant que l'embauche d'un jeune Cap il y a trente ans. Cela oblige aujourd'hui, au-delà de la revendication d'augmentation générale des salaires, à travailler à la reconstruction de grilles de classification et au déblocage des déroule-

Le salaire est « le paiement de la qualification pour un temps de travail donné ». Or les deux termes de la définition sont depuis longtemps attaqués.

ments de carrière. Le paiement du temps de travail ensuite : lui aussi s'est affaibli avec l'essor, en particulier, des forfaits-jours (un million et demi de salariés sont concernés) ne comportant aucune protection efficace contre une durée de travail excessive. Alors que l'Etat français, après des réclamations présentées par la Cgt et la Cfe-Cgc, a été condamné par le Comité européen des droits sociaux pour violation de la Charte sociale européenne, un récent arrêt de la cour de Cassation (*lire pages 10 et 38*) apporte désormais des points d'appui pour mieux encadrer ces forfaits. Parmi les propositions mises en débat auprès des salariés par la Cgt et son Ugict : la mise en place d'un dispositif d'évaluation, individuel et collectif, du temps de travail ; la rémunération et la compensation effective des heures supplémentaires ; l'introduction de bornes journalières, hebdomadaires, mensuelles et annuelles dans les forfaits-jours.

Partager les richesses à la source

En d'autres termes, le salaire doit redevenir ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : un échange « équitable » entre le salarié et l'employeur. « Nous demandons le prix qu'il faut payer pour reproduire la force de travail du salarié mais aussi du salariat dans son ensemble », souligne Francis Velain. Pour qui il est aujourd'hui nécessaire de redonner du sens à la notion de « partage des profits », au regard de la définition ainsi donnée du salaire. Il ne s'agit pas de conditionner aux aléas économiques ou aux déboires et aux exigences des actionnaires ce qui permet aux individus de vivre. Mais de parvenir à un « rééquilibrage structurel du partage des richesses à la source » à partir d'une double réalité : les qualifications d'aujourd'hui et la réalité du temps de travail effectué.

Ce n'est pas ce qui s'est passé au cours des quinze dernières années. Entre 1996 et 2006, en effet, ceux qui ont vu leur salaire progresser le plus sont les 30 % de salariés les moins bien payés et les 2 % les mieux payés, indique une étude de l'Insee. Si bien que l'augmentation insuffisante des bas revenus ne s'est pas faite par un partage des profits, mais par une autre répartition de la masse salariale dans le secteur privé. Une masse salariale d'ailleurs en recul en 2009 (-1,3 %) par rapport à 2008. Pour l'Accoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), du jamais vu depuis l'après-guerre. ▼

Christine LABBE

Europe : ces autres convergences à construire

PARTICIPANTS

ANNE DUFRESNE,
CHERCHEUSE AU FONDS
NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE (FNRS) BELGE ⁽¹⁾

GILLES LETORT, SECRÉTAIRE
DU COMITÉ D'ENTREPRISE
EUROPÉEN DU GROUPE
EIFFAGE FRANCE, CHARGÉ DES
QUESTIONS EUROPÉENNES AU
SEIN DE LA FÉDÉRATION CGT
DE LA CONSTRUCTION

BORIS PLAZZI, RESPONSABLE
DE L'ACTIVITÉ REVENDICATIVE
À LA FÉDÉRATION CGT DE LA
MÉTALLURGIE

FRÉDÉRIC IMBRECHT,
MEMBRE DE LA COMMISSION
EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE DE
LA CGT, CHARGÉ DE L'ACTION
SYNDICALE EN EUROPE

MARTINE HASSOUN,
"OPTIONS"

L'EUROPE NE VIENT PAS DE SE CONSTRUIRE. ELLE A UNE HISTOIRE MARQUÉE PAR L'EMPREINTE DE CE MONÉTARISME ORTHODOXE OBSÉDÉ PAR LA MODÉRATION SALARIALE. CELA FAIT PRÈS DE TRENTE ANS QUE TOUTES LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE VONT DANS CE SENS.

Quelles ripostes aux plans d'austérité qui se développent partout en Europe? Sous quelles contraintes et avec quels atouts les salariés peuvent-ils réagir? Echange.

– **Options:** Quels effets les plans d'austérité décidés cet été en Europe risquent-ils d'avoir pour les salariés?

– **Frédéric Imbrecht:** Maintenus en l'état, ils risquent d'avoir des effets désastreux, d'autant qu'ils surviennent dans un contexte déjà fortement dégradé. Tant en France qu'à l'étranger, cela fait un certain nombre d'années déjà que la notion même de salaire est dénaturée. L'évolution du smic en est le meilleur exemple. Ce repère, qui à l'origine avait fonction à déterminer le salaire minimum à verser à un salarié qui, sans qualification aucune, entrait pour la première fois sur le marché du travail, semble être considéré aujourd'hui comme totalement désuet: on ne parle plus de «salaire minimum» mais de «revenu minimum». Or cette notion tourne le dos au paiement de la qualification. Elle permet d'embaucher un bachelier, un jeune titulaire d'un diplôme de niveau bac plus deux au smic. Partout en Europe, depuis des années, le processus s'aggrave. En Allemagne, pays souvent cité en exemple, on assiste aujourd'hui à une amplification du nombre de salariés embauchés hors convention collective, pilier pourtant du système social allemand. Des salariés rémunérés désormais 4 ou 5 euros de l'heure alors que le Dgb revendique un salaire horaire minimum de 9 euros. Avec le «paquet» sur la nouvelle gouvernance économique de l'UE, le pacte euro plus et les politiques qu'ils annoncent, le mouvement syndical se retrouve face à un véritable défi. Un nombre croissant de salariés ne sont plus couverts par aucune convention collective. C'est la crédibilité même du syndicalisme qui est en jeu... Comment des jeunes qui ne disposent d'aucune protection pourront-ils, demain, se retrouver dans une organisation syndicale qui ne défend que les salariés couverts par des conventions collectives qui prévoient notamment un socle salarial? Le Dgb a perdu, par l'explosion de la précarité salariale, entre autres, quatre millions d'adhérents ces dernières années. Il a, depuis, intégré dans son champ d'intervention syndicale la revendication d'un salaire minimum interprofessionnel concernant donc y

compris les salariés qui ne sont pas couverts par une convention collective négociée. Du coup, le syndicalisme allemand reprend peu à peu pied parmi ce salariat.

– **Anne Dufresne:** Ne croyez-vous pas qu'il en serait autrement si le syndicalisme en général et le syndicalisme européen en particulier n'avaient pas oublié un peu vite à quel point le salaire était essentiel? Beaucoup de temps a été perdu. Nous payons au prix fort le tournant libéral engagé dans les années 1980 et les politiques qui se sont ensuivies dont les objectifs centraux étaient la compétitivité internationale et la mise en place d'une monnaie unique. C'est le traité de Maastricht du début des années 1990 qui, sous prétexte de stabilité monétaire, a sacralisé la modération salariale. Souvenons-nous: à partir de là, la désinflation compétitive n'étant plus possible par les taux de change, le salaire est devenu la variable d'ajustement cardinale du système de l'Union économique et monétaire. Cela a eu des conséquences dramatiques. A l'échelle de l'UE, le salaire n'a plus été considéré comme un objet de délibération politique mais a été réduit à n'être plus qu'un «coût du travail»... L'Europe ne vient pas de se construire. Elle a une histoire marquée par l'empreinte de ce monétarisme orthodoxe obsédé par la modération salariale. Cela fait près de trente ans que toutes les politiques mises en œuvre vont dans ce sens.

– **Options:** Le syndicalisme européen prépare une campagne sur le thème «à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail». Comment, sur le terrain, des convergences peuvent-elles se tisser pour donner corps à cette revendication?

– **Gilles Letort:** En nous battant sur les conventions collectives et pour l'égalité des droits. Tout à fait d'accord pour dire que le syndicalisme européen a perdu beaucoup de temps. Aujourd'hui, sans volontarisme, sans détermination, nous ne parviendrons pas à développer des convergences revendicatives en Europe. Convergences que l'on ne peut réduire à l'urgence salariale. Beaucoup d'autres sujets y sont liés et doivent

(1) Auteur de *Le Salaire, un enjeu pour l'eurosyndicalisme. Histoire de la coordination des négociations collectives nationales*, Presses universitaires de Nancy, 2011.



PHOTOS : NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

NOUS NE PARLONS PAS DE « SALAIRE MINIMUM » PARCE QUE NOUS DEVONS TENIR COMPTE DES DISPARITÉS DE SITUATION D'UN PAYS À L'AUTRE. MAIS IL EST INDISPENSABLE D'INSTAURER DES PRINCIPES ET UN MÉCANISME SUR LEQUEL, DANS CHAQUE PAYS, POURRAIT SE FONDER LA RÉMUNÉRATION MINIMUM.

nous préoccupent. Dans la construction, nous nous battons surtout sur les conditions de travail, la diminution de la dangerosité des métiers et la réduction du temps de travail sur les chantiers. Avec la crise de l'immobilier, nous sommes désormais confrontés à des stratégies patronales qui consistent sans cesse à restaurer les taux de profit en attaquant les salaires et l'emploi tout en développant une rémunération fixe la plus basse complétée par une généralisation de l'intéressement et de la participation. La question de la rémunération d'un salarié dépasse aujourd'hui le seul paiement du travail et de la qualification. Elle pose aussi celle des cotisations sociales, du financement de la protection sociale.

– **Frédéric Imbrecht** : Elle est celle aussi de la revalorisation du travail qui, partout en Europe, est attaquée. Au sein de la Confédération européenne des syndicats (Ces), un groupe de travail s'est mis en place sur la définition d'un repère salarial en Europe. Nous ne parlons pas de « salaire minimum » parce que nous devons tenir compte des disparités de situation d'un pays à l'autre. Mais il est indispensable d'instaurer des principes et un mécanisme sur lequel, dans chaque pays, pourrait se fonder la rémunération minimum. Par exemple, le salaire minimum, c'est celui qui concerne un jeune sans qualification particulière entrant dans la vie active. Le montant devant être calculé en rapport avec ce qu'il est nécessaire pour vivre normalement pays par pays.

– **Boris Plazzi** : Un repère indispensable. Dans la métallurgie, nous avons engagé le débat sur le sujet, même si les premières discussions ont été difficiles. Lorsque nous avons suggéré, il y a quelques années, à nos camarades européens de nous battre sur un salaire minimum, ou en tout

cas sur les mécanismes possibles d'un tel repère, nous avons été confrontés à un front commun des autres organisations qui s'inquiétaient d'une diffusion du modèle français où l'Etat intervient dans la fixation du smic. Ce modèle, ailleurs, est mal compris. Nous nous sommes expliqués. Nous avons fait comprendre à nos camarades que nous ne demandions pas que la Commission fixe un salaire minimum partout en Europe, que nous réclamions l'ouverture de négociations sur un sujet qui devait être travaillé en commun. Le débat a été rude. Les Scandinaves et les Italiens étaient farouchement opposés à notre proposition. Mais les choses avancent.

– **Options** : Dans quelle mesure l'entreprise ou la branche peuvent-elles être des lieux qui aident à la définition des convergences ?

– **Boris Plazzi** : Elles le sont, incontestablement, même si nous nous affrontons à un obstacle de taille : il n'existe pas, aujourd'hui, au niveau européen et à ces deux niveaux, de véritables lieux de négociation. Nous n'avons pas, dans la métallurgie, d'interlocuteur patronal prêt à négocier sur les salaires et les qualifications. Il faut encore jouer des coudes pour aborder la question salariale au niveau européen. Cela étant, cette échelle est propice aux contacts syndicaux. Des contacts indispensables pour apprendre à se connaître et se comprendre. Et le fait que la Ces ait explicitement mentionné dans son dernier plan d'action du congrès d'Athènes le salaire minimum en Europe va nous y aider.

– **Gilles Letort** : Les comités d'entreprise peuvent-ils être considérés comme des espaces de négociation ? Je n'en suis pas sûr : ils le pourraient s'il existait en leur sein des syndicalistes qui tiennent la route. Mais il ne faut pas baisser

...

TABLE RONDE

Europe: ces autres convergences à construire



Anne Dufresne.

SI NOUS PARVENONS À DÉFINIR LES COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE PAR UN MAÇON OU UN ÉLECTRICIEN EUROPÉEN, NOUS POURRONS AUSSI PRÉCISER CE QUE PEUT ÊTRE LEUR RÉMUNÉRATION. ET, SUR CE TERRAIN-LÀ, NOS CAMARADES ALLEMANDS OU SCANDINAVES PEUVENT NOUS SUIVRE.

... la garde : seules les organisations syndicales doivent être habilitées à négocier. Méfions-nous. Confier la négociation à des gens qui viennent de n'importe où peut mener à n'importe quoi. La négociation salariale relève de la responsabilité des organisations syndicales... Celle-ci comme la lutte contre le travail clandestin ou les conditions de détachement des travailleurs en Europe.

– **Options:** Le détachement : en quoi ce dispositif pose-t-il problème ?

– **Gilles Letort:** Dans le contexte du détachement, ce n'est plus l'activité qui se déplace mais les salariés eux-mêmes. Comment protéger les droits des travailleurs en détachement et ceux des pays d'accueil ? Telle est la question que pose ce dispositif. Le salaire versé aux personnels déplacés est à surveiller. Mais aussi les conditions de travail qui leur sont imposées et le niveau de cotisation au système de protection sociale auquel ils sont soumis. L'expérience nous montre que les cotisations sociales sont celles qui servent aujourd'hui à mettre en concurrence les salariés entre eux. Aujourd'hui, un salarié travaillant en France et déclaré par une entreprise en Pologne où les taux de cotisation sont extrêmement faibles coûte 20 % moins cher qu'un salarié déclaré dans l'Hexagone. Un véritable problème. Une question sur laquelle il est bien difficile, aujourd'hui, de se faire entendre. Pourtant, elle est au cœur des stratégies patronales de dumping social. Nous disposons de conventions collectives pour défendre le salaire. Nous bénéficions de cadres législatifs sur les salaires minimaux. Il faut que nous ayons des moyens pour harmoniser vers le haut les systèmes de protection sociale.

– **Frédéric Imbrecht:** La campagne « à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail » instaurerait un principe, en Europe, selon lequel tout salarié, Français ou étranger, devrait bénéficier, dès lors qu'il travaille sur le territoire, de toutes les garanties collectives prévues dans la loi ou les accords. Elle contribuerait à cet objectif.

– **Options:** Sur quels points d'appui une campagne pour la défense des salaires en Europe peut-elle se développer ?

– **Boris Plazzi:** La bataille qui a eu lieu il y a trois ans chez Dacia, du groupe Renault, est pour nous un bon exemple. Elle a été menée avec le soutien des organisations syndicales françaises et, au final, les salariés ont gagné près de 30 % d'aug-

mentation. Il y a aussi de mauvais exemples, comme chez Eads où les revenus des cadres supérieurs et des dirigeants ont été négociés au niveau européen, la direction ayant décidé que ce ne serait qu'à cette échelle-là que les rémunérations de ces salariés seraient fixées. Les organisations syndicales ne peuvent pas être dessaisies des négociations, et c'est à elles que revient la responsabilité de négocier des augmentations salariales : du salaire de l'ouvrier à celui du cadre supérieur... Ces deux exemples montrent néanmoins qu'il est possible de discuter des salaires à l'échelle européenne.

– **Gilles Letort:** Une expérience dont j'aimerais faire part est celle du pôle de regroupement que nous avons créé au sein de la Fédération européenne de la construction où les Français, les Italiens et les Belges réfléchissent ensemble à l'avenir de notre organisation. Nous avons les mêmes conceptions de l'action syndicale et du développement syndical en Europe. En avançant ensemble, nous pouvons espérer faire bouger l'ensemble de l'organisation comme nous cherchons à le faire actuellement en envisageant la manière d'harmoniser les droits à la formation, en cherchant à définir le contenu des métiers en Europe. Si nous parvenons à définir les compétences mises en œuvre par un maçon ou un électricien européen, nous pourrions aussi préciser ce que peut être leur rémunération. Et, sur ce terrain-là, nos camarades allemands ou scandinaves peuvent nous suivre.

– **Anne Dufresne:** Tout ce qui vient d'être dit confirme que le niveau sectoriel est essentiel pour avancer sur l'europanisation du salaire. Les fédérations syndicales européennes, méconnues – et la Fédération européenne de la métallurgie tout particulièrement –, développent, depuis longtemps déjà, un travail de coordination des négociations collectives nationales très utile. Mon dernier ouvrage détaille leur histoire. La force des fédérations est leur relative autonomie. Pour avancer, le syndicalisme européen doit s'émanciper de l'agenda de la Commission. L'actuelle offensive radicale contre les salaires

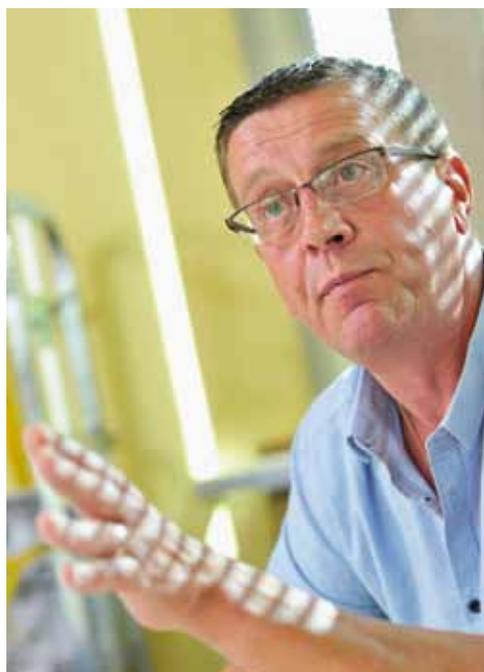


Boris Plazzi.

COMMENT GAGNER DE NOUVEAUX DROITS : VOILÀ LA QUESTION QU'IL NOUS FAUT POSER. UNE QUESTION ESSENTIELLE SI NOUS NE VOULONS PAS NOUS COUPER DES JEUNES QUI ONT TENDANCE À TOURNER LE DOS AU MOUVEMENT SYNDICAL. ON L'A VU CES DERNIÈRES SEMAINES EN GRÈCE, EN ITALIE, EN ESPAGNE.

va-t-elle enfin l'encourager à se constituer en contre-pouvoir? Alors que le traité européen – depuis Maastricht – dénie à l'Europe la capacité d'intervenir sur les salaires – sur les salaires et la grève! Soit dit en passant, comment fonder un système de négociation collective sur cette base? –, le pacte euro plus et la gouvernance économique, hors la loi, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy et d'Angela Merkel, impose par le haut une coordination salariale à la baisse sous le prétexte de la «nécessaire» compétitivité. Cela oblige donc le syndicalisme européen à se positionner. Désormais, il peut soit se recroqueviller sur les frontières nationales de chacune des confédérations qui le composent, ce qui n'est pas viable, soit bâtir des convergences. Le congrès d'Athènes semble avoir pris la deuxième voie. Pour la première fois, en est ressortie une résolution très clairement contre la Commission. Je trouve cela très intéressant. Mais la riposte syndicale parviendra-t-elle ensuite à rester à la hauteur de l'attaque? Ou bien se laissera-t-elle tenter par des compromis boiteux? L'histoire l'a montré: face à une telle attaque, seules les mobilisations et les grèves peuvent peser. Le répertoire des modes d'action syndicale en Europe, très peu utilisé, est pourtant vaste: europétitions, euromanifestations, mais surtout eurogrèves... Les comités d'entreprise européens pourraient d'ailleurs être des lieux d'apprentissage importants sur le montage des eurogrèves! Souvenons-nous de celles des dockers au début 2000. En 2006, ils ont finalement réussi à stopper la directive de privatisation des ports. Ça, c'est une vraie victoire syndicale européenne!

– **Frédéric Imbrecht**: L'enjeu essentiel, effectivement, n'est pas de déléguer la construction du syndicalisme européen à la Ces mais de s'impliquer pour construire avec d'autres les conditions afin qu'il en soit ainsi. La dimension européenne doit devenir pour nous une dimension naturelle de l'action syndicale. Et ce ne sera possible qu'en acceptant qu'il n'existe pas une culture ou un modèle qui serait supérieur aux autres. Chacun a son histoire, et c'est avec cela que nous devons imaginer une plate-forme et des batailles revendicatives communes. Cette démarche, nous allons tenter de l'expérimenter sur le chantier Epr de Flamanville. Sur ce site, des salariés de l'Europe entière travaillent. Sous l'égide de la Ces, nous allons proposer de développer une campagne avec les syndicats polonais, roumains, français et d'ailleurs pour une harmonisation par le haut des salaires, des conditions de travail et de protection sociale sur



Frédéric Imbrecht.



Gilles Letort.

ce site. Ce projet pourrait devenir demain un modèle d'«euro-action» et donner un corps concret à la campagne que va organiser la Ces autour d'un axe revendicatif issu du congrès d'Athènes: «A travail égal, mêmes salaire et droits sur un même lieu de travail.» Face à la crise et à l'agressivité des attaques, nous devons développer un nouveau modèle de syndicalisme européen basé sur des exigences et des impulsions revendicatives offensives et non plus seulement défensives. Mais c'est aussi pour nous, la Cgt, de notre responsabilité. On ne peut pas demander aux autres et à la Ces tout entière de bouger sans devenir nous aussi des moteurs, sans sortir de nos prés carrés afin d'investir la dimension européenne dans nos batailles revendicatives.

– **Options**: Par tout ce qu'elle charrie de crainte de l'autre et de concurrence entre les salariés, la question salariale n'est-elle pas la plus difficile pour construire des solidarités?

– **Frédéric Imbrecht**: Peut-être, mais n'a-t-on pas gagné une bataille aussi décisive que celle contre la directive Bolkestein?

– **Gilles Letort**: Personnellement, je ne crois plus à l'efficacité du dialogue social européen. Pour autant, ça peut être un moyen de porter les exigences des salariés devant les instances politiques et patronales. Sur la question du détachement, nous avons obtenu des déclarations communes avec les employeurs sur la lutte contre le travail clandestin.

– **Boris Plazzi**: Ce que l'on souhaite, surtout, c'est que la Ces passe d'une démarche défensive à une autre, offensive... Comment gagner de nouveaux droits: voilà la question qu'il nous faut poser. Une question essentielle si nous ne voulons pas nous couper des jeunes qui ont tendance à tourner le dos au mouvement syndical. On l'a vu ces dernières semaines en Grèce, en Italie, en Espagne avec le mouvement des Indignés. Et pourtant, n'avons-nous pas des batailles communes à mener avec eux sur la question salariale qui les concerne au premier chef? ◀

TRAVAIL SOCIAL EN QUÊTE DE SENS



Le travail social n'est pas du social "presse-bouton" mais de l'humain "en actes". Cela implique un savoir-faire spécifique opposable à d'autres, pour lequel il faut se former, à un certain niveau de qualification.

THOMAS BOUCHER / MAXPPP

À L'OCCASION D'UNE JOURNÉE QUI LEUR ÉTAIT CONSACRÉE, LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ONT DÉBATTU DU SENS DE LEUR TRAVAIL ET DE LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC.

A lors que les personnels sociaux et éducatifs se mobilisent « pour des salaires à la hauteur de leur qualification et de leurs responsabilités » (voir page 31), plusieurs dizaines de travailleurs sociaux se sont retrouvés à la Cgt pour débattre du sens de leur travail. Une journée organisée sur l'initiative de la Fédération des services publics et de son Ufict (Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens) et qui s'est articulée autour de deux tables rondes : la déontologie et la « valeur sociale » des métiers à l'épreuve de la Rgpp (révision générale des politiques publiques), et la réforme des collectivités territoriales ; le sens du travail social en lien avec la défense du service public.

« Les travailleurs sociaux ne savent plus où ils habitent. » En introduction des débats, la formule de Michel Chauvière, sociologue et chercheur au Cnrs, a résumé l'état d'esprit général. Perte du sens du travail, manque de moyens, effectifs en berne, mais aussi travail « en flux tendu » et mise en concurrence des personnels..., il est frappant de constater que les travailleurs sociaux empruntent désormais au langage venu du monde industriel pour décrire leur quotidien : « Nous n'avons plus aujourd'hui l'usager, la demande, l'analyse sociale au centre du travail social, a témoigné l'un d'eux. Nous sommes devenus le maillon d'une chaîne de production administrative. » Pour opérer et accélérer cette transformation, les outils sont connus : ils

s'appellent la Lolf (loi organique relative aux finances publiques) qui, petit à petit, « verrouille le budget de l'Etat » ; la Rgpp avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Mais aussi la réforme des collectivités territoriales qui, comme l'a souligné Jesus de Carlos, membre du collectif « Politiques publiques et finances locales » de la Fédération des services publics, va impacter à la fois les organisations du travail et la démocratie sociale. Progressivement s'est ainsi imposée une vision comptable et gestionnaire de la société qui s'applique aussi aujourd'hui au travail social : à Nantes, c'est le service de suivi des sans-abri qui est fermé ; à Nancy, c'est le Ccas (Centre communal d'action sociale) qui est démantelé ; dans le Val-de-Marne, ce sont des moyens qui sont enlevés au 115, le numéro vert mis en place pour les sans-abri... Des postes sont supprimés ou déqualifiés, les effectifs sont réduits. A l'Ofpra (Office français de

protection des réfugiés et apatrides), par exemple, il y avait deux cent cinquante assistants sociaux voilà dix ans ; ils ne sont plus que douze aujourd'hui, remplacés par des secrétaires administratives.

Des personnels fragilisés et déstabilisés

Michel Chauvière parle de « désaffiliation » des travailleurs sociaux, en référence au travail du sociologue Robert Castel, pour décrire des professionnels à la fois déstabilisés et fragilisés. L'état des lieux ainsi posé, il a proposé au débat plusieurs pistes de réflexion pour se projeter vers l'avenir. Paradoxalement, en « mobilisant l'histoire » et en réinterrogeant la manière dont le travail social s'est construit au cours du temps : histoire des valeurs, des différentes formes institutionnelles qui se côtoient (public, associatif, privé lucratif), histoire des pratiques. « A l'opposé de certaines modalités d'automatisme en plein développement, le travail social n'est pas du social "presse-bouton" mais de l'humain "en actes", a-t-il expliqué. Cela implique un savoir-faire spécifique opposable à d'autres, pour lequel il faut se former, à un certain niveau de qualification. Le social, c'est du travail, et du travail salarié. » Autre piste : sortir d'une approche qui s'appuierait sur les dimensions sectorielles (petite enfance, handicap...) du travail social. « Ne pas le faire serait favoriser les stratégies de "vente à la découpe", annonciatrices des privatisations, a-t-il prévenu. Il faut au contraire penser de manière transversale, car il y a bien une unicité du champ des travailleurs sociaux. » Penser de manière transversale, autant dire collectivement. En évitant le piège de la « mise en opposition » des statuts, des personnels, des filières..., un piège tendu par ce que certains appellent le « nouveau management public » dont l'une des techniques est de casser les collectifs de travail.

Certes, pour le moment, « le contexte ne nous est pas favorable », a souligné Jesus de Carlos, tout en resituant le débat sur le terrain revendicatif : comment reconstruire des réponses à partir des besoins des populations et de la satisfaction de ces besoins ? Une réflexion qui s'inscrit à la fois dans le prolongement de la mobilisation des travailleurs sociaux pour la reconnaissance de leur qualification, dans le public comme dans le privé. Mais aussi, comme l'a souligné Michèle Kauffer, secrétaire générale de l'Ufict des services publics, « dans la campagne que lance la Cgt pour la défense du service public ». Et des usagers !

Christine LABBE

MOBILISATION POUR LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

LES PERSONNELS SOCIAUX ET ÉDUCATIFS VEULENT ÊTRE RECONNUS À LEUR JUSTE QUALIFICATION, C'EST-À-DIRE AU NIVEAU BAC PLUS TROIS.

16 mars, 7 avril, 16 juin : à plusieurs reprises, au cours du printemps 2011, les personnels sociaux et éducatifs se sont mobilisés pour la reconnaissance des diplômes du travail social, à l'appel de l'intersyndicale nationale (Cgt, Cfdt, FO, Fafpt, Unsa, Cftc, Fsu, Solidaires, Cfe-Cgc) soutenue par les différentes associations professionnelles. Au cœur de leurs revendications : leur volonté d'être reconnus à leur « juste qualification », au niveau national, c'est-à-dire à bac plus trois, mais aussi au niveau 6 (licence/master 1) du cadre européen des certifications, en application du processus de Bologne sur la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Ce qui devrait se traduire, pour les organisations syndicales, par une revalorisation de carrière en catégorie A pour les personnels des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière), au niveau cadre pour ceux relevant du secteur privé.

Les contradictions du gouvernement

Au total, cinq diplômes de travail social sont concernés : assistant de service social (Deass), éducateur spécialisé (Dees), conseiller en économie sociale et familiale (Decesf) ; éducateur de jeunes enfants (Deeje) ; éducateurs techniques spécialisés. Obtenus après trois années d'études postbaccalauréat, ces diplômes restent aujourd'hui classés au niveau bac plus deux, ce qui contribue notamment à renforcer la perte d'attractivité des métiers du travail social.

A l'heure où nous écrivons, les textes les concernant, après avoir été examinés dans différentes commissions et conseils supérieurs, étaient en voie d'étude au niveau du Parlement. « Ces textes prévoient une reconnaissance des diplômes au niveau 6 européen, mais pas au niveau national où ils resteraient classés à un niveau III, l'équivalent du Deug.



THOMAS BOUCHER / MAXPPP

Un mouvement qui concerne public et privé.

Nous sommes dans une complète contradiction», souligne Corinne Normand, secrétaire nationale de l'Ufict des services publics et membre Cgt du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Contradiction que l'intersyndicale espère lever en préparant un argumentaire à destination des élus et en tenant bon sur les points revendicatifs communs : la reconnaissance des diplômes en lien avec la qualification, et la revalorisation salariale pour des personnels acteurs de la cohésion sociale, au plus près des populations les plus fragiles.

Fonctions publiques et secteur privé sont ici liés. « Tout recul dans le public se traduirait dans le privé et inversement », prévenait ainsi la Cgt au début de l'été, incitant à la plus grande vigilance. Un secteur privé où les personnels se mobilisent également pour défendre les deux conventions collectives (66 et 51) qui structurent leur secteur. C.L.



PATRICK ROUX / MAXPPP

MARCOULE UNE EXPLOSION DE TROP

UN MORT, QUATRE BLESSÉS : AU-DELÀ DES VICTIMES DONT ELLE EST CAUSE, L'EXPLOSION SURVENUE LE LUNDI 12 SEPTEMBRE SUR LE SITE NUCLÉAIRE DE MARCOULE, DANS LE GARD, RELANCE LES DÉBATS SUR LES CONDITIONS DE LA SÉCURITÉ.

C'est dans un four utilisé pour fondre des déchets radioactifs métalliques que l'explosion s'est produite, spectaculaire et meurtrière. L'Autorité de sûreté nucléaire (Asn) a immédiatement assuré qu'« il n'y [avait] pas de rejets [radioactifs – Ndlr] à l'extérieur de l'installation » et que les blessés n'avaient pas été contaminés. Il n'en demeure pas moins que, dans un contexte qui reste marqué par la catastrophe de Fukushima, cette explosion souligne les carences du système de production et de sûreté nucléaire. D'autant que l'accident s'inscrit dans une série d'incidents qui s'enracinent dans la chaîne de sous-traitance. C'est ainsi que l'Autorité de sûreté nucléaire avait alerté Edf, au début septembre, sur des malfaçons sur le chantier de Flamanville, marqué par de mauvaises conditions de travail et de nombreux accidents. Elle soulignait que Bouygues, maître d'œuvre, et ses sous-traitants dissimulaient une grande partie des nombreux accidents recensés sur le site. Au début juillet, c'était au parquet de Cherbourg d'ouvrir une enquête

visant une société d'intérim soupçonnée « d'avoir détaché illégalement des intérimaires » à Flamanville pour Bouygues.

Toujours cet été, une série de dysfonctionnements inquiétants éclataient à la centrale de Paluel, en Haute-Normandie, tels que fuites, rejets de gaz radioactif, déclenchements de balises d'alerte, contaminations de salariés. En mars 2011, l'Asn avait d'ailleurs annoncé que le nombre d'incidents et d'anomalies sur des centrales nucléaires en France avait doublé en dix ans. Mille incidents ont ainsi été comptabilisés en 2010, pour la majeure partie sans importance. Seuls trois incidents de niveau 2 ont été recensés, « mettant en cause des défaillances importantes des systèmes de sécurité », selon l'Asn.

L'usine de Centraco, celle-là même où a eu lieu l'accident du centre de Marcoule, avait été l'objet de rappels à l'ordre de la part de l'Asn, en 2008, en raison d'incidents à répétition qui indiquaient des lacunes dans la « culture de sûreté » du site. L'Asn avait souligné l'urgence de la mise en place d'un plan d'action d'envergure. L'accident survenu a-t-il à voir avec les

remarques de l'Asn ? Il est encore trop tôt pour le dire. Mais, d'une façon plus générale, cette chaîne d'incidents met en lumière les retombées de la privatisation rampante de la filière nucléaire et son corollaire, une recherche de rentabilité qui tend à renvoyer à l'arrière-plan savoir-faire, qualification et sécurité. La Cgt énergie le rappelle en soulignant que « la recherche d'une sûreté maximum ne s'accorde pas avec la recherche du profit. Comment imaginer que des exploitants nucléaires puissent concilier le temps industriel, forcément long dans le nucléaire, avec la recherche du profit à court terme si ce n'est précisément en réduisant les coûts d'exploitation et donc en économisant sur la maintenance et le personnel ? Avec au bout de la chaîne des risques accrus en matière de sûreté ».

Les réactions qui ont suivi témoignent aussi – retombée de la catastrophe de Fukushima – d'une sensibilité vive de l'opinion publique face au risque nucléaire et d'un seuil d'acceptabilité très bas. Si cette situation devait déboucher sur un authentique débat, non pas sur « le nucléaire » mais sur les moyens de la sécurité, dans le nucléaire comme dans les autres sites à risques, on pense notamment aux sites classés Seveso, malheur aurait été, comme on dit, bon à quelque chose. Mais... ◀

Gilbert MARTIN

HÉBERGEMENT D'URGENCE LA DÉTRESSE LAISSÉE SANS TOIT

UN GRAND NOMBRE D'ASSOCIATIONS ET D'ORGANISATIONS SYNDICALES ONT MANIFESTÉ À PARIS, LE 3 SEPTEMBRE, POUR PROTESTER CONTRE LES MESURES GOUVERNEMENTALES CONDAMNANT LITTÉRALEMENT LE LOGEMENT D'URGENCE VIA, NOTAMMENT, UNE RÉDUCTION DE 30% DU BUDGET QUI LUI EST DÉDIÉ.

En deux mots : la rue. Voilà la perspective ouverte par le gouvernement aux milliers de personnes qui sont en situation de détresse et attendent un toit, en urgence. La réduction drastique du budget consacré à l'hébergement d'urgence, la multiplication des obstacles mis à l'accès aux logements constatée par les professionnels du secteur et les associations relèvent d'un rejet des pauvres, singulièrement des étrangers. Rappelons que le principe de l'hébergement en centre d'urgence relève d'un accueil inconditionnel. Ce principe est reconnu par la loi sur le droit au logement opposable (loi Dalo). Cela implique, entre autres, que ces centres puissent accueillir toute personne en détresse, quelle que soit sa situation administrative, autrement dit sans avoir à demander ses papiers. Cette mesure de simple humanité agace le gouvernement : il y voit un obstacle à sa politique d'expulsions. Même si ce n'est pas la seule raison, les mesures d'austérité adoptées au plein cœur de l'été – une réduction de 10 à 25% des budgets des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (Chrs) – sont donc à replacer dans ce contexte. Concrètement, cela signifie la fermeture de certains Chrs et moins de moyens pour accompagner les personnes hébergées vers la réinsertion. On comprend d'autant mieux l'émotion des associations et des organisations syndicales que, à l'heure actuelle, près de sept cent mille personnes sont sans domicile personnel, dont plus de cent mille personnes à la rue. Les récentes statistiques sur la montée de la pauvreté et son approfondissement, statistiques qui portent sur 2009, indiquent qu'un nombre croissant de travailleurs pauvres est condamné à renforcer cette cohorte de

sans-abri. Pour rester dans la statistique, on sait que vivre «à la rue» équivaut à une condamnation à mort lente autour de sa quarante-cinquième année. Cette situation devrait conduire les pouvoirs publics à considérer le logement comme une grande priorité nationale ; d'autant que l'enjeu n'est pas que social : il porte en lui une dimension économique – la construction – et écologique – la mise aux normes – d'autant plus importante qu'elle se traduit aussi en termes d'emplois. On est malheureusement très éloigné de ce type de réflexion. Certes, Nicolas Sarkozy avait, devant le Conseil économique, social et environnemental (Cese), soutenu le principe d'un accueil inconditionnel. Le gouvernement, contrairement à ses obligations, refuse d'appliquer les lois sur l'accueil inconditionnel. Dans les faits, malgré un contexte de grave crise du logement, de cherté des loyers et de spéculation immobilière, il refuse d'appliquer les dispositions qui permettraient de répondre aux urgences, notamment la mobilisation des locaux et des logements vacants. Durant l'été, cette situation a entraîné à deux reprises des mouvements de grève des salariés de l'urgence sociale, et l'on a vu des familles sans abri, expulsées ou prioritaires selon la loi Dalo, installer des campements à Paris et en Ile-de-France. La manifestation, organisée en septembre



par le collectif «Urgence, un toit!»⁽¹⁾, était porteuse des exigences suivantes :

- la mise en œuvre du droit à un accueil inconditionnel de toute personne sans abri, le déblocage des moyens budgétaires suffisants pour atteindre cet objectif, comprenant l'accueil, l'hébergement, si besoin l'accompagnement (notamment pour l'urgence et les Chrs), en attendant le relogement ;
- le respect de la loi Dalo avec le relogement dans les délais de tous les mal-logés et les sans-logis reconnus prioritaires ;
- l'application de la loi Sru (et son obligation de création de 20% de logements sociaux dans chaque commune) ;
- la mobilisation-réquisition de plusieurs milliers de logements et locaux vacants appartenant à de grands propriétaires publics et privés ;
- un moratoire sur les expulsions locales.

Louis SALLAY

(1) Le collectif Urgence, un toit! <<http://collectifurgenceuntoit.over-blog.com>> comporte notamment les organisations suivantes : le Dal, le Collectif des sans-logis, la Coordination nationale de l'urgence sociale, le Mouvement solidaire des salariés du Samu social de Paris, le collectif Action Hébergement Logement 94, Jeudi noir, la Ligue des droits de l'homme, Bagagérue, Réengagement 95, Sud santé-sociaux, Solidaires, l'Union syndicale de la psychiatrie, le Collectif Rrom la Baraka, Attac, Aitec-Ipam, Atmf, Snuclias-Fsu, Cgt fonction publique, la Confédération du Planning familial, Collectif de soutien aux migrants de Lampedusa, les Lutheuses de Rue.

UGICT

Calendrier

• Précarité

Le bureau des activités pour les travailleurs de l'Oit (Organisation internationale du travail) organise à Genève, du 4 au 7 octobre 2011, un colloque sur le travail précaire dans le monde.

• Colloque

« Un ingénieur, des ingénieurs : expansion ou fragmentation ? » C'est autour de cette question qu'un colloque international est organisé, les jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2011, à l'École des hautes études en sciences sociales, 105, boulevard Raspail, à Paris. Parmi les sujets qui seront traités : les formes d'organisation ; les savoirs et pratiques des ingénieurs au cours du temps ; les rapports de l'ingénieur à la société...

• Mobilisation

L'intersyndicale Cgt, Cfdt, Unsa, Fsu et Solidaires a décidé d'une journée d'action interprofessionnelle le mardi 11 octobre 2011.

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 12 octobre.

• Travail

« Transformer le travail, une ambition revendicative de la Cgt », est le thème d'un colloque que la Cgt organise, le jeudi 13 octobre, salle du Ccn à Montreuil, en présence de Bernard Thibault.

• Retraites

Le prochain colloque annuel organisé par le Cor (Conseil d'orientation des retraites) aura pour sujet « Les jeunes et la retraite ». Il se tiendra le mardi 6 décembre 2011 à la Maison de la chimie, à Paris. En savoir plus à l'adresse suivante : <www.cor-retraites.fr>.

Formations

• Retraites

Du 17 au 21 octobre 2011, l'Ugict-Cgt organise un nouveau stage sur les retraites à Courcelle, en région parisienne (91). Après la réforme du 9 novembre 2010 et l'accord sur les retraites complémentaires Agirc/Arrco, il s'agit de préparer les enjeux des rendez-vous de l'année 2013 sur les questions de retraite. En particulier, l'article 16 de la loi du 9 novembre 2010 envisage une refonte totale du système pour aller vers un régime unique inspiré des comptes notionnels suédois. Renseignements et inscriptions auprès de Valérie Specq à l'adresse suivante : <v.specq@ugict.cgt.fr>.

• Management

« Comprendre le management aujourd'hui, construire un management alternatif » : l'Ugict-Cgt organise avec l'Institut du travail de Strasbourg une nouvelle session de formation sur ce thème. Elle se déroulera du 16 au 21 octobre à l'Institut du travail de Strasbourg, université Robert-Schuman. Au programme, notamment : les formes et les dérives du management actuel ; l'impact des transformations de l'organisation du travail et du management sur la santé ; les enjeux et les méthodes des pratiques d'évaluation... Pour en savoir plus, en particulier sur le contenu de cette session et son déroulement, contacter Valérie Specq à l'adresse suivante : <revendicatif@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Monde arabe Lorsque la revue *Mouvements* a lancé ce numéro, à la fin janvier 2011, les révolutions arabes n'en étaient qu'à leur début. Comment les comprendre ? *Mouvements* a tenté de relever le défi en rassemblant les analyses de chercheurs installés de part et d'autre de la Méditerranée. A lire notamment un article sur le rôle des mobilisations des travailleurs et du mouvement syndical dans la chute de Moubarak. « Printemps arabes, comprendre les révolutions en cours », *Mouvements*, n° 66, été 2011. En savoir plus sur le site <www.mouvements.info>.

Inégalités Le magazine de l'Institut syndical européen (Etui), *HesaMag*, a consacré, au cours du premier semestre 2011, un dossier spécial au thème des inégalités sociales de santé et de l'impact du travail. Pourquoi certains sont-ils plus égaux que d'autres ? Que peut-on dire de la santé des femmes confrontées à la « double charge » du travail et de la famille ? Comment les généralistes et les médecins du travail peuvent-ils nouer le dialogue ? Autant de questions au sommaire de *HesaMag*, n° 3, qui s'apprête à publier, pour le second semestre 2011, un numéro sur le thème : « Crise, restructurations et santé. » En savoir plus sur <<http://hesa.etui-rehs.org/fr/newsevents/newsfiche.asp?pk=1510>>.

Suède C'est une statistique peu connue : alors que les performances économiques de la Suède sont régulièrement mises en avant, le taux de chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans y atteint 25 %, contre 21 % en moyenne dans le reste de l'Union européenne. Trompe-l'œil statistique ou talon d'Achille du modèle suédois ? Comprendre les raisons d'un tel taux de chômage parmi la jeunesse suédoise est l'objectif d'un article récemment paru dans *Chronique internationale* (n° 130, mai 2011), une des revues de l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales). En savoir plus sur <www.ires.fr>.

Population Avant la fin de l'année 2011, la population mondiale aura franchi le seuil de sept milliards d'habitants. Comme tous les deux ans, la revue de l'Ined (Institut national d'études démographiques) dresse un tableau très complet de la population dans tous les pays du monde, population qui devrait continuer à croître pour atteindre neuf à dix milliards d'individus à la fin du XXI^e siècle. Pour l'Ined, l'un des grands changements à venir est l'essor de la population de l'Afrique qui pourrait quadrupler d'ici un siècle. Revue *Population et Société*, n° 480, juillet-août 2011. A lire sur : <www.ined.fr>, rubrique « Ressources et documentation ».



MICHELAMAT / MAXPPP

ÉDUCATION NATIONALE MISSION: IMPOSSIBLE, SAISON 5

MOINS SEIZE MILLE ENSEIGNANTS, PLUS SOIXANTE MILLE ÉLÈVES. LE MINISTÈRE CONFIRME SON UNIQUE AMBITION: RÉDUIRE LES COÛTS ET, À TERME, EN FINIR AVEC LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AUX ÉTUDES LONGUES. JOURNÉE NATIONALE D'ACTION LE 27 SEPTEMBRE.

Pas besoin d'invoquer l'austérité pour faire sa peau à l'Éducation nationale : c'est la cinquième année que le film de la rentrée scolaire déroule le même scénario catastrophe, avec des variantes concernant le nombre des acteurs – moins cinquante-deux mille postes depuis 2008 chez les enseignants, par exemple –, les obstacles et les contraintes auxquels ils devront faire face. Peut-on faire plus avec moins? Cette année encore, seize mille postes sont supprimés, malgré l'arrivée de soixante mille élèves supplémentaires. Le ministre Luc Chatel affirme œuvrer à une réorganisation nécessaire, porteuse d'avenir et d'améliorations qualitatives, quand il ne fait que déstructurer les établissements et les équipes pédagogiques rendus plus fragiles à chaque rentrée. Cette année encore, à l'appel de la Cgt, de la Fsu, de la Cfdt et de l'Unsa, les personnels de l'Éducation seront, dès le 27 septembre, en grève nationale, relayant les occupations,

mobilisations et grèves qui ont déjà lieu dans les établissements touchés par les suppressions de postes ou de classes, qui se retrouvent avec des classes surchargées ou avec des enseignants manquants. Les suppressions d'emplois ne sont que la partie la plus visible d'une politique d'abandon de toute ambition éducative pour les jeunes, alors que toutes les évaluations internationales témoignent déjà d'un faible investissement dans ce domaine en France, des piètres résultats globaux des petits Français et de l'accroissement des inégalités scolaires dans notre pays – la catégorie socioprofessionnelle des parents est plus qu'ailleurs déterminante pour la réussite d'un enfant.

Les fédérations de l'enseignement privé se joignent à la grève

Prônant officiellement l'excellence pour tous, Nicolas Sarkozy avait promis d'y parvenir en commençant par revaloriser le métier d'enseignant : cette prétendue

priorité s'avère un chantier de désolation. La mastérisation du parcours de formation des futurs enseignants se solde non seulement par un tarissement du vivier des candidats aux concours, mais également par la disparition des temps de formation professionnelle. Comme l'an dernier, seize mille jeunes enseignants admis cette année aux concours sont passés directement de l'université à leurs classes, avec au mieux quelques jours de formation à la tenue de classe juste avant la rentrée. Malgré le peu de débouchés offerts aujourd'hui aux jeunes diplômés, les conditions annoncées d'entrée dans le métier d'enseignant lui ont fait perdre beaucoup de son attractivité. Ainsi, la très onéreuse campagne de communication de ce printemps lancée par le ministère de l'Éducation n'a pas pu enrayer la chute des candidatures aux concours et, malgré la baisse des postes à pourvoir, un millier d'entre eux – soit 20% des postes au Capes – n'ont pu être pourvus...

ETUDIANTS TOUJOURS PLUS... PAUVRES

LE BAC SUFFIT POUR ACCÉDER AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES,
PAS POUR LES RÉUSSIR.

... A charge pour les responsables d'établissement et les rectorats de leur trouver des remplaçants. Là encore, rien de vraiment inattendu : si l'injonction gouvernementale est à la suppression de postes statutaires, tout les encourage en revanche à recourir à des contractuels ou autres vacataires. Ces recrutements ont grimpé de 13,5 % rien que cette année, et ils seraient des dizaines de milliers à multiplier les Cdd et à boucher les trous dans des conditions d'emploi et de travail inadmissibles. Le gouvernement, malgré ses engagements de ce printemps ⁽¹⁾, peine à reconnaître l'ampleur de la précarité dans la fonction publique, et dans l'Education nationale en particulier. Le 7 septembre, il a évalué à dix mille à peine le nombre de personnels de l'Education nationale susceptibles de prétendre à une titularisation et oblige les autres à recourir aux prud'hommes, avec succès pour nombre d'entre eux. Dans le même temps, face à l'urgence, il vient d'autoriser la réembauche par contrats aidés de quatre mille aides à l'administration des écoles, sur les dix mille non reconduits cet été.

Cinq ans de mobilisation n'ont pas fait changer de cap au gouvernement et encore moins permis l'amorce d'un dialogue social. Que restera-t-il après cinq ans de destructions massives ? Les dizaines de milliers de postes supprimés, qui ne rendent pas pour autant l'Etat plus vertueux du point de vue de sa gestion financière, vont considérablement détériorer les conditions d'apprentissage de centaines de milliers de jeunes et les laisser sans espoir face à l'avenir.

La bataille des idées n'est certes pas gagnée : comment croire que n'importe qui puisse s'improviser enseignant du jour au lendemain ou que, quelles que soient les conditions d'études, les enfants en échec et ceux qui réussissent ont ce qu'ils méritent ? Qui peut accepter que l'Etat se désengage à ce point de sa mission d'éducation à leur égard ? « *D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'Ecole remplisse les objectifs d'une école démocratique, ambitieuse et émancipatrice* », conclut le communiqué commun des organisations syndicales. Le scénario d'un *happy end* reste à écrire. ▶

Valérie GÉRAUD



JEAN-MARC LOOS / MAXPPP

La politique éducative du gouvernement se concrétise sur le terrain universitaire : pas question de continuer à encourager les jeunes à mener des études longues, sauf si eux ou leurs familles peuvent en assumer les frais. Résultat, aujourd'hui, plus de la moitié des étudiants doivent travailler pour poursuivre leurs études, ce qui ne facilite pas leur réussite. Il ne s'agit pas pour eux d'argent de poche, mais bien d'assumer des frais de logement, de se nourrir ou de se soigner quand leurs familles ne sont plus en mesure de les y aider : or les trois quarts des étudiants ne bénéficient d'aucune aide sociale de type bourse, aide au logement, etc. Les étudiants des familles les plus modestes se trouvent évidemment parmi les plus susceptibles d'être dissuadés par l'ampleur des difficultés. L'Observatoire de la vie étudiante constatait, cet hiver, une dégradation des conditions de vie des étudiants ⁽¹⁾, qui sont nombreux à vivre sous le seuil de pauvreté. L'étude de rentrée de l'Unef confirme cette dégradation,

et elle insiste sur le fait que l'inflation du coût du logement et les hausses des frais obligatoires (scolarité, mutuelle, tickets-restaurant, transports) aggravent encore les conditions de la rentrée : le coût de la vie étudiante augmente de 4,1 %, soit deux fois plus vite que l'inflation. Et, depuis 2006, les dépenses des étudiants ont augmenté de 33,2 % quand les aides sociales augmentaient de 13 %. Ainsi, cette année, une bourse annuelle à l'échelon le plus haut (4 122 euros) couvrira 49 %

des dépenses moyennes d'un étudiant, contre 58 % l'an dernier. Avec une mention spéciale à la réforme des universités, qui se solde pour l'heure par une augmentation exponentielle des frais d'inscription dans certains établissements ou certains cursus, devenus inaccessibles aux plus modestes. Cela n'a pas empêché le gouvernement de tenter, pendant l'été, de faire d'autres économies sur le dos des familles et des étudiants. Tout d'abord, en proposant soit de supprimer les aides au logement des étudiants encore déclarés à charge par leurs familles, soit de retirer la demi-part fiscale aux familles dont les enfants étudiants bénéficient de cette aide – avant de renoncer, face au tollé, à la fin août. Puis en tentant de différer encore le financement prévu de la moitié du dixième mois de bourse prévu dès cette rentrée, là encore sans succès grâce à la vigilance des organisations étudiantes... Quelques centaines de milliers d'euros devraient en revanche être économisés grâce à la suppression de l'aide de 153 euros versée aux boursiers franciliens pour leur carte annuelle Imagin'R... au nom de l'égalité entre étudiants ! L'égalité : d'après l'Observatoire de la vie étudiante (qui dépend de l'Education nationale), depuis 2006, la part des étudiants issus de milieux modestes – ouvriers, employés, catégories intermédiaires – a baissé de 1 à 6 % dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, soit environ cent cinquante mille étudiants en moins. Même les Bts, traditionnellement très prisés par ces catégories, deviennent inaccessibles, soit du fait de leur sélectivité accrue, soit du fait de leur coût : il n'est pas rare que les frais scolaires d'une année de Bts s'approchent des 2 000 euros... V.G. ▶

(1) Concernant les négociations sur la titularisation des précaires, notamment, voir <www.unsen.cgt.fr>.

(1) <www.ove-national.education.fr>.

droits

Fonctionnaire ou agent non titulaire

Dossier individuel et dématérialisation

Le dossier du fonctionnaire ou de l'agent non titulaire doit comporter toutes les pièces intéressant la situation administrative de l'intéressé, enregistrées, numérotées et classées sans discontinuité (article 18 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

Edoardo MARQUÈS

Il peut être géré sous forme papier, ou être dématérialisé, c'est-à-dire créé et géré, en tout ou partie, sur support électronique, dans les conditions prévues par les dispositions du décret n° 2011-675 du 15 juin 2011.

Les modalités de dématérialisation doivent être fixées par arrêté ou décision de l'autorité territoriale, après avis du comité technique, qui doit être informé des systèmes d'information et des procédés utilisés.

Ainsi, doivent, notamment, être précisés ⁽¹⁾:

- la liste des documents et les catégories de personnels concernés;
- le calendrier de mise en œuvre de la dématérialisation;
- les règles de gestion des habilitations.

En outre, il est obligatoire de recourir à des fonctions de sécurité et d'interopérabilité conformes aux règles techniques en vigueur ⁽²⁾.

Le dossier individuel étant par principe unique ⁽³⁾, si le dossier contient à la fois des supports papier et électroniques, toute pièce versée au dossier ne peut être conservée que sur l'un des deux supports. L'administration doit délivrer une habilitation à chaque agent chargé de la gestion des dossiers dématérialisés; celle-ci doit préciser sa durée ainsi que les documents et les types d'opérations autorisées. Des habilitations peuvent également être délivrées, dans les limites de leur champ d'intervention, à des tiers, notamment à des représentants du personnel, lorsque leur

accès au dossier de l'agent est prévu par une disposition législative ou réglementaire ⁽⁴⁾. En cas de mobilité de l'agent, l'administration d'origine continue à gérer le dossier dématérialisé, l'autorité d'accueil lui transmettant sans délai les documents qu'elle établit.

Lorsque le lien est rompu avec l'administration d'origine:

- ou bien le dossier est transféré à l'administration d'accueil sous forme dématérialisée;
 - ou bien, si celle-ci ne pratique pas la gestion dématérialisée, le dossier fait l'objet d'une copie papier conforme, puis est transmis à l'administration d'accueil.
- Le dossier électronique est alors détruit, dans le délai prévu par l'arrêté ou la décision qui a fixé les modalités de gestion des dossiers dématérialisés dans la collectivité publique ⁽⁵⁾.

A) RÈGLES DE CLASSEMENT DU DOSSIER INDIVIDUEL

S'agissant des dossiers individuels gérés sur support électronique, un arrêté ministériel doit établir une nomenclature de classement ⁽⁶⁾. Les différents documents figurant au dossier individuel des fonctionnaires peuvent être classés dans un ordre simplement chronologique; toutefois, l'administration peut:

- diviser le dossier en plusieurs parties (par exemple: renseignements personnels, carrière, formation, discipline, congés...);
- distinguer entre le corps du dossier (par exemple: arrêté portant avancement de grade ou sanction) et ses annexes (procès-verbal de la commission administrative paritaire et tableau d'avancement ou dossier disciplinaire...);
- séparer les éléments essentiels au suivi de la carrière (recrutement, évaluation, avancement...) et les documents à caractère temporaire (certificats médicaux, demandes de congé, certificats de scolarité...). Ces derniers doivent alors faire l'objet d'une numérotation par année ⁽⁷⁾. Chaque document doit être numéroté par ordre d'introduction dans le dossier, puis

classé, éventuellement dans l'une de ses parties. Un bordereau listant dans l'ordre chronologique la totalité des documents composant le dossier, associés chacun à un numéro de pièce, peut figurer en tête du dossier.

S'agissant du dossier médical, il doit être divisé en deux parties en raison des règles de communication des documents administratifs à caractère médical:

- une partie figure au dossier individuel. Elle comprend les documents fournis par le fonctionnaire lui-même;
- l'autre partie demeure sous la garde du médecin de prévention. Lorsque ce n'est pas possible, elle est classée à part. Cette partie comprend les documents établis par le médecin de prévention ou par un médecin agréé: expertises, examens, diagnostics.

B) RÈGLES DE CONSERVATION DU DOSSIER DU FONCTIONNAIRE

Les administrations ne sont pas tenues de conserver les documents à caractère purement temporaire, dès lors que ceux-ci ne présentent plus d'intérêt pour la situation administrative du fonctionnaire concerné. Sous réserve que ces documents fassent l'objet d'un classement et d'une numérotation séparés dans le dossier individuel, ils peuvent être versés aux archives ou éliminés, selon le cas ⁽⁷⁾.

Lorsque le dossier est dématérialisé, il est, au terme de sa durée d'utilité administrative, soit définitivement archivé dans un service public d'archives, soit éliminé sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives ⁽⁸⁾.

C) RÈGLES DE COMMUNICATION DU DOSSIER AU FONCTIONNAIRE

Tout fonctionnaire a accès à son dossier individuel dans les conditions définies par la loi ⁽⁹⁾.

Cet accès est organisé par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs. Il est plus spécifiquement prévu dans le cadre de la procédure disciplinaire ⁽¹⁰⁾. Le droit à communication du dossier individuel n'est alors pas détachable de cette procédure. Il s'effectue, lorsque le dossier est dématérialisé, dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2011-675 du 15 juin 2011 précité. Tout refus de communication du dossier individuel doit être motivé ⁽¹¹⁾. ◀

(1) Articles 6 et 9 du décret n° 2011-675 du 15 juin 2011.

(2) Article 7 du décret n° 2011-675 du 15 juin 2011.

(3) Articles 1^{er} et 2 du décret n° 2011-675 du 15 juin 2011.

(4) Article 6 du décret n° 2011-675 du 15 juin 2011.

(5) Article 8 du décret n° 2011-675 du 15 juin 2011.

(6) Article 2 du décret n° 2011-675 du 15 juin 2011.

(7) Circulaire ministérielle du 5 octobre 1981.

(8) Article 10 du décret n° 2011-675 du 15 juin 2011.

(9) Article 18 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

(10) Article 19 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

(11) Article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Temps de travail des salariés en “forfaits-jours” Une dérogation très encadrée!

La Cour de cassation, chambre sociale, a rendu un important arrêt, le 29 juin 2011, qui précise de manière rigoureuse les conditions de licéité des forfaits-jours, dispositif dérogatoire concernant désormais environ 11 % des salariés.

Michel CHAPUIS

IMPORTANCE DE CETTE DÉCISION

L'arrêt rendu à la fin du mois de juin est un arrêt de principe (il a été rendu sous l'autorité de la présidente de la chambre sociale et est appelé à figurer au Rapport annuel des arrêts les plus importants de l'année; il est affiché sur le site de la Cour de cassation <www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/chambre_sociale_576/>).

LICÉITÉ DES FORFAITS EN JOURS?

L'arrêt ne se prononce pas sur la conformité générale du système français des forfaits-jours modifié en dernier lieu par la loi du 20 août 2008 par rapport au droit du Conseil de l'Europe ou au droit de l'Union européenne, ce qui n'était pas demandé par le salarié à l'origine de cette affaire; le juge répond aux questions qui lui sont posées. Ici, « *n'était en cause que le dispositif résultant de l'article L.3121-45 du Code du travail, dans sa rédaction antérieure à la loi précitée du 20 août 2008, et le nombre de jours travaillés ne dépassait pas 218 jours* ». Mais l'arrêt apporte de sérieuses limites à l'égard des dispositions du Code du travail français en matière de forfait en jours les plus contraires au droit européen et à l'intérêt des salariés.

FONDEMENTS JURIDIQUES

L'arrêt se fonde sur des textes européens de l'Union européenne (directives européennes et Charte des droits sociaux fondamentaux) et également sur la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe; ces textes visent notamment à préserver la santé au travail. La Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe est la base des plaintes gagnées par la Cgt devant le Comité européen des droits sociaux (Ceds) du Conseil de l'Europe en matière de durée raisonnable de travail et de rémunération des heures supplémentaires (cf. décision rendue publique le 14 janvier 2011; cf. chronique juridique dans *Options* n° 563 de janvier 2011).

Cet arrêt est intéressant à plusieurs titres, pour les négociations d'entreprise et de branche et pour les contentieux, individuels et collectifs, en cours et à venir.

• **Droit à la santé:** « *Attendu, d'abord, que le droit à la santé et au repos est au nombre des exigences constitutionnelles.* » Cet arrêt place au premier plan « *le droit à la santé et au repos* »: il s'agit d'une exigence constitutionnelle. Ce droit est à l'origine du droit du travail dans sa fonction de préservation de la personne au travail, fonction qui demeure essentielle aujourd'hui.

Conséquence concrète, l'arrêt rappelle la nécessité de respecter les durées maximales du travail (que le système français actuel ne respecte pas pour les salariés en forfaits en jours): au niveau hebdomadaire, quarante-huit heures sur une semaine, quarante-quatre heures sur douze semaines en moyenne; au niveau quotidien: dix heures (ou, en cas de dérogation, douze heures) maximum par jour.

• **Obligations des acteurs étatiques et sociaux:** le juge, sur le fondement des textes européens, rappelle à chacun ses obligations.

■ **L'Etat (Parlement, gouvernement, justice):** « *il résulte des articles susvisés des directives de l'Union européenne que les Etats membres ne peuvent déroger aux dispositions relatives à la durée du temps de travail que dans le respect des principes généraux de la protection de la sécurité et de la santé du travailleur* ». L'Etat n'est pas au-dessus du droit, notamment du droit européen; il doit respecter les principes de protection de la santé au travail. Le gouvernement ne peut pas continuer à ignorer la condamnation du Conseil de l'Europe (décision rendue publique le 14 juin 2011) et prendre la responsabilité de l'insécurité juridique créée par sa carence au détriment des salariés et des entreprises; l'expérience du Cne (contrat nouvelle embauche), contraire à une convention de l'Oit et ayant donc dû être supprimé, devrait le faire réfléchir.

■ **Les syndicats de salariés, les organisations patronales et les employeurs:** « *toute convention de forfait en jours doit être prévue par un accord collectif dont les stipulations assurent la garantie du respect des durées maximales de travail ainsi que des repos, journaliers et hebdomadaires* ». Ainsi, l'arrêt indique que les accords collectifs doivent notamment assurer le respect des durées maximales du travail.

Examinant l'accord de branche applicable au litige (accord métallurgie), la chambre sociale de la Cour de cassation constate qu'il contient des mesures concrètes d'application des conventions de forfait en jours de nature à assurer le respect des règles impératives relatives à la durée du travail et aux temps de repos. En effet, selon l'article 14 de l'accord du 28 juillet 1998 sur l'organisation du travail dans la métallurgie, le forfait en jours s'accompagne d'un contrôle du nombre de jours travaillés, afin de décompter le nombre de journées ou de demi-journées travaillées, ainsi que celui des journées ou demi-journées de repos prises; l'employeur est tenu d'établir un document de contrôle faisant apparaître le nombre et la date des journées ou demi-journées travaillées ainsi que le positionnement et la qualification des jours de repos en repos hebdomadaires, congés payés, congés conventionnels ou jours de repos au titre de la réduction du temps de travail; ce document peut être tenu par le salarié sous la responsabilité de l'employeur; le supérieur hiérarchique du salarié ayant conclu une convention de forfait défini en jours assure le suivi régulier de l'organisation du travail de l'intéressé et de sa charge de travail; en outre, le salarié ayant conclu une convention de forfait défini en jours bénéficie, chaque année, d'un entretien avec son supérieur hiérarchique au cours duquel seront évoquées l'organisation et la charge de travail de l'intéressé et l'amplitude de ses journées d'activité; cette amplitude et cette charge de travail devront rester raisonnables et assurer une bonne répartition, dans le temps, du travail de l'intéressé. Ainsi, le régime de forfait assorti de telles garanties est regardé comme conforme aux exigences tant de la Constitution que des normes sociales européennes en matière de temps de travail.

Il convient de noter que cet accord a été conclu en 1998, pendant la période d'anticipation de la loi Aubry II sur les trente-cinq heures; les accords conclus après les réformes de 2003, et surtout de 2005 et de 2008, sont souvent moins protecteurs pour le salarié, et il y a donc lieu de vérifier s'ils répondent aux exigences posées ici par la Cour de cassation.

Le Medef, qui voit logiquement son intervention volontaire dans cette affaire rejetée par le juge, plutôt que d'utiliser ce genre de procédé, gagnerait à inciter ses adhérents à ouvrir de véritables négociations sur le contenu des accords prévoyant des forfaits en jours, afin que la santé et les repos des salariés soient respectés.

CONSÉQUENCES INTENSES POUR LES ENTREPRISES

La dérogation à un principe étant d'interprétation stricte, l'arrêt fait strictement respecter les dispositions conventionnelles, notamment, ici, de branche. Ainsi, à défaut de les respecter, l'employeur ne peut pas utiliser la dérogation sur les forfaits en jours: «*la convention de forfait en jours était privée d'effet*». Faute pour l'employeur d'avoir respecté les dispositions de l'accord collectif, la convention de forfait était inopposable

Bibliographie

Michel Miné, Christine Boudineau, Anne Le Nouvel, Marie Mercat-Bruno, Bruno Silhol, *Le Droit social international et européen en pratique*, Editions d'Organisation, 2010, 288 pages, 30 euros (voir notamment le chapitre IV).

au salarié, et celui-ci était fondé à réclamer le paiement des heures supplémentaires effectuées. Par conséquent, le salarié a le droit de bénéficier de l'ensemble des dispositions du Code du travail (notamment le paiement des heures supplémentaires, avec un rappel pouvant aller jusqu'à cinq années). «*Ces défaillances de l'employeur, dès lors qu'elles privent le salarié de toute protection de sa santé, privent également d'effet la convention de forfait en jours conclue avec le salarié.*»

Ainsi le juge rappelle-t-il aux acteurs public (l'Etat) et privés (les syndicats de salariés, les organisations patronales et les employeurs): le droit à la santé doit être respecté dans l'élaboration des normes, légales et conventionnelles, et dans leur application dans l'entreprise. Le juge prévient implicitement: il examinera, s'il est saisi, le respect du droit à la santé dans ces normes et dans leur mise en œuvre au regard des textes européens qu'il a rappelés, notamment la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe qui prévoit une durée raisonnable du travail et le paiement des majorations pour heures supplémentaires.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES À ENGAGER SÉRIEUSEMENT

Par conséquent, les entreprises doivent négocier sur les durées du travail hebdomadaire (la durée hebdomadaire absolue de quarante-huit heures ne devrait plus être dépassée), annuelle (la durée de deux cent dix-huit jours ne devrait plus être dépassée) et sur la rémunération des heures supplémentaires, avec le souci de préserver la santé des salariés.

DES CONTENTIEUX EN PERSPECTIVE

A défaut de négociations révisant les accords pour les mettre en conformité, des contentieux peuvent se développer. Ces contentieux porteront sur des litiges liés:

- au contrat de travail (rémunération des heures supplémentaires, indemnisation des préjudices liés à des durées du travail excessives, à une surcharge de travail et aux incidences sur la santé, etc.) devant les conseils de prud'hommes,
- au contenu des accords (absence de durées maximales du travail, contreparties en repos, etc.),
- et aux pratiques des entreprises (suivi de la charge de travail par le comité d'entreprise et le Chsct, véritable entretien annuel portant sur la charge de travail, l'organisation du travail et l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle, préservation des temps de repos, etc.).

Ces négociations et ces contentieux pourront utilement prendre appui sur cette décision habilement rédigée. ◀

LOUVRE/ EXPOSITION

LA CITÉ INTERDITE CHEZ LES ROIS DE FRANCE



« Portrait de Kangxi en tenue ordinaire », œuvre anonyme, dynastie Qing, période Kangxi (1662-1722), musée du Palais impérial, Pékin.

PHOTO RMN

C'est sans conteste l'exposition de la rentrée que celle intitulée « La Cité interdite au Louvre », qui porte le sous-titre suivant : « Empereurs de Chine et rois de France. » Prêtées par la Chine, cent trente œuvres majeures (peintures, coupes et vases, costumes d'apparat, tenues militaires, laques et calligraphies), dûment mises en perspective historique avec les figures emblématiques de l'histoire impériale chinoise et momentanément montrées dans le palais des anciens rois de France, donneront sans doute à penser sur le passage du temps, qui a transformé en musées d'aussi majestueux édifices, témoins de siècles de gloire et de vicissitudes. La venue en France de ces trésors de la Cité interdite, pour la plupart jamais sortis de leur fastueux écrin, est le résultat d'une intense coopération entre les deux pays et représente, d'ores et déjà, un événement capital dans le domaine des échanges culturels et diplomatiques entre Paris et Pékin. L'évolution de la Cité interdite est retracée selon un parcours chronologique, élaboré autour des grands empereurs qui ont dirigé la Chine, depuis le milieu du XIII^e siècle jusqu'à celui du XIX^e. Installée dans les fossés médiévaux du Louvre, une maquette de la Cité interdite – dont, par ailleurs, un montage vidéo évoque la genèse de l'architecture – permet de saisir l'impressionnante envergure de ce palais, surgi de la volonté farouche d'un seul souverain, l'empereur Yongle (1403-1424). Sont également présentés la salle du trône de l'empereur Qianlong (contemporain des époques de Louis XV et Louis XVI) ainsi que maints chefs-d'œuvre qu'il fit exécuter à la peinture sur soie, comme les portraits grandeur nature de ses chevaux. Le musée Guimet apporte à la manifestation son concours scientifique.

Stéphane HARCOURT

• DU 29 SEPTEMBRE AU 9 JANVIER 2012, AILE RICHELIEU, ENTRESOL, ET AILE SULLY, SALLES D'HISTOIRE DU LOUVRE, SALLE DE LA MAQUETTE ET LOUVRE MÉDIÉVAL.

MUSIQUE/ DANSE

GAÏTÉ MONTPARNASSE : ORIENT ET OCCIDENT

Le fameux violoniste de jazz Didier Lockwood et le danseur du sud de l'Inde Raghunath Manet ont uni leurs talents dans un spectacle intitulé *Omkara II*. La chanteuse Aurélie Claire Prost et Sri Murugan, expert en percussions indiennes, les escortent. En Inde, le son (*nadam*) est associé au mythe de la création du monde. Il possède une valeur sacrée. La source de tous les sons c'est l'*omkara*, que chante justement Aurélie Claire Prost. Par sa voix, l'aigle doré apporte donc à la Terre le message divin et va se métamorphoser en danseur pour célébrer le corps transcendé, pour exalter la beauté et la joie. C'est à ce moment-là que les gestes harmonieux de Raghunath Manet apparaissent sublimement dictés par l'archet magique de Didier Lockwood, ce maître de l'improvisation, et que naît ainsi la bouleversante fusion de l'Orient avec l'Occident.

• THÉÂTRE DE LA GAÏTÉ MONTPARNASSE, DU 11 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE, LOC.: 01 43 22 16 18, <WWW.GAITE.COM>.

SORTIES FILMS

Habemus papam

NANNI MORETTI (ITALIE)

Elu en conclave, un souverain pontife refuse la fonction et se débîne, au grand dam des cardinaux qui l'entourent... Le pape en état de refus, c'est Michel Piccoli, impérial dans le déni. Nanni Moretti joue le psychanalyste qui n'a pas le droit de lui poser des questions intimes. Une fable percutante sur la fuite devant le pouvoir.

La grotte des rêves perdus

WERNER HERZOG (USA)

Ce documentaire, américain par le financement, tourné par un fameux cinéaste allemand dans la grotte française Chauvet, fleuron de l'art préhistorique découvert en 1994 et interdit au public pour cause d'haleine acide, constitue un pur chef-d'œuvre de didactisme ironique en 3D, ce qui donne aux magnifiques dessins de nos lointains ancêtres un étonnant relief.

Blackthorn, la dernière chevauchée de Butch Cassidy

(MATEO GIL, FRANCE-ESPAGNE)

Dans ce film étrange, pas très réussi mais très attachant, Butch Cassidy n'est pas mort en 1908 avec le Kid, comme dans le célèbre film de George Roy Hill. Non. Butch (dont le rôle est ici tenu par le formidable Sam Shepard) va rencontrer un autre Kid en la personne d'Eduardo (Eduardo Noriega), figure filiale avec laquelle il repartira dans le désert pour de nouvelles aventures...

ELBEUF/ CIRQUE-THÉÂTRE LA RÉVOLUTION ÉCOLOGIQUE GRÂCE À L'ACROBATIE EN FAMILLE



Une scène de « Propaganda ».

Pour sa cinquième saison, le Cirque-Théâtre d'Elbeuf multiplie les expériences dans l'univers des circassiens en mêlant les arts de prouesse, la magie et la réinterprétation des classiques du cirque (jonglerie, mâts chinois, clowns...). Entre autres curiosités, on relève cette fois le spectacle *Propaganda*, dû à la compagnie Acrobat, qui nous vient d'Australie. C'est une famille convaincue de la faillite de la société moderne qui a décidé, non sans une forte dose d'humour anglo-saxon, de prêcher par l'exemple une espèce de révolution pacifique d'ordre écologique, destinée à conduire enfin l'humanité vers une existence nouvelle. Funambules, trapézistes, accrochés à la corde lisse ou juchés sur leur vélo, papa, maman et les enfants s'attachent, avec une délicate ardeur naïve, à convaincre le public qu'être gentil, pédaler, manger des légumes et jardiner tout nu constituent la seule solution à tous les maux de la planète.

Antoine SARRAZIN

• LES 14 ET 15 OCTOBRE, AU CIRQUE-THÉÂTRE D'ELBEUF, 2, RUE AUGUSTIN-HENRY, 76503 ELBEUF, TÉL. : 02 32 13 10 49, RÉS. : 02 32 13 10 50, <WWW.CIRQUETHEATRE-ELBEUF.COM>.

RANELAGH/ THÉÂTRE UN FESTIVAL OBALDIA

Catherine Develay, directrice du Théâtre Ranelagh, a souhaité rendre hommage à l'auteur dramatique René de Obaldia (né en 1918), membre de l'Académie française et par ailleurs romancier, qui se trouve à la tête d'une œuvre considérable. La marraine du festival est Michèle Morgan. Au programme : *Obaldia sur scène*, de et avec lui (un lundi sur deux jusqu'au 14 novembre) ; *Du vent dans les branches de Sassafras* (jusqu'au 19 novembre) ; *L'Amour à trois* (jusqu'au 16 octobre) ; *Au bal d'Obaldia*, un florilège de ses textes (jusqu'au 23 octobre) ; *Fantômes de demoiselles* (jusqu'au 19 novembre) et *les Innocentines* (jusqu'au 19 novembre), le tout à des heures diverses et sous la direction de différents metteurs en scène, qui sont Thomas Le Douarnec, Stéphanie Tesson et Pierre Jacquemont.

• THÉÂTRE RANELAGH, 5, RUE DES VIGNES, 75016 PARIS, TÉL. LOC. : 01 42 88 64 44.

MAHJ/ WALTER BENJAMIN ARCHIVES ET RENCONTRES



DR

Photographie du passeport de Walter Benjamin, vers 1928, Berlin, Akademie der Künste, Walter Benjamin Archiv.

Du 12 octobre au 5 février 2012, le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme offre une exposition intitulée « Walter Benjamin Archives ». Du philosophe né à Berlin en 1892 dans une famille juive, qui s'est suicidé à Port-Bou le 26 septembre 1940 de peur d'être livré aux nazis, sont présentées lettres, coupures de presse, photographies... De très nombreux débats autour de sa figure et de son œuvre sont aussi au programme.

• HÔTEL DE SAINT-AIGNAN, 71, RUE DU TEMPLE, 75003 PARIS, TÉL. : 01 53 01 86 53.

ORSAY/ NOUVEAU PARCOURS COLLECTIONS REDÉPLOYÉES

Il est officiellement prévu que le musée d'Orsay dévoile ses nouveaux espaces le 20 octobre, très précisément. Les travaux, conséquents, qui avaient été évalués en 2009 à 11,4 millions d'euros, ont permis de redéployer les collections, tout en proposant une relecture beaucoup plus cohérente du parcours muséographique et, surtout, d'améliorer la circulation des visiteurs. Les galeries impressionnistes ont été dûment rénovées et réagencées, ainsi que le pavillon Amont, lequel sera désormais consacré aux arts décoratifs, notamment aux écoles étrangères (Vienne, Glasgow, Europe centrale, etc.), depuis longtemps invisibles. Une nouvelle salle d'exposition temporaire a été aménagée dans la salle des Colonnes, tandis que le café de l'Horloge est entièrement modernisé par les « designers » brésiliens Fernando et Humberto Campana.

BEAU LIVRE

TOUTES LES ENFANCES DE A À Z ET D'AVANT-HIER JUSQU'À AUJOURD'HUI

SOUS LA DIRECTION DE JÉRÔME BASCHET, UN OUVRAGE COLLECTIF D'ENVERGURE EXPLORE EN TOUS SENS, DANS TOUS LES TEMPS ET SOUS TOUTES LES LATITUDES, CE QUE CELA FUT ET CE QUE CELA EST DE NE PAS ENCORE CONSTITUER UN ADULTE ⁽¹⁾. UNE LECTURE POUR TOUS.

Ils ne sont pas moins de trente auteurs (historiens, anthropologues, psychologues, sociologues, médecins, écrivains, journalistes...), dignes d'estime et de

renom, à avoir édifié en commun *Enfants de tous les temps de tous les mondes*; une somme de connaissance considérable, abondamment illustrée, qui s'avance,

selon la définition de l'éditeur, sous l'espèce d'un véritable « livre-monde ». Dans quel but? « *Histoire de savoir, est-il précisé, d'où l'on vient; histoire de savoir où l'on va; histoire de découvrir qui sont les autres, nos voisins, nos contemporains; histoire de se construire et de devenir un citoyen du monde.* » Ce livre, nous dit-on,

« *est destiné aux enfants à partir de onze ans, aux adolescents et aux adultes qui les accompagnent* ». N'entrant dans aucune de ces catégories, sinon dans celle, non répertoriée, de vieil enfant incurable ou d'adulte inachevé, j'avoue néanmoins avoir pris un grand plaisir de découverte à la lecture de ce vade-mecum de l'enfance, que ses promoteurs tiennent à présenter ainsi: « *Pour l'enfant du numérique et d'Internet, confronté*

jusqu'au vertige à un monde ouvert, il est urgent de se situer dans le temps et dans l'espace, de se poser les questions essentielles sur ses origines, ses racines, sur sa culture, non pour se replier sur sa propre identité, mais pour mieux saisir les différences et la pluralité du monde qui nous entoure et se construire dans l'altérité. Tel est le projet de ce "livre-monde" qui, à travers les civilisations et les siècles, donne un regard pluriel et fait comprendre que l'on est toujours un parmi tant d'autres. » Un projet civique, donc, porté par une vision progressiste, pour employer un mot qui semble de nos jours effacé du vocabulaire mais qui dit bien ce qu'il veut dire.

Apporter aux enfants un savoir sur leur propre histoire

Jérôme Baschet, à qui a été confiée la responsabilité du livre, est historien. Issu de l'École normale supérieure de Saint-Cloud et ancien membre de l'École française de Rome, il partage son temps – depuis 1997 – entre deux univers et deux cultures, celles de France et du Mexique. Il enseigne en effet, d'une part, à l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess) à Paris et, de l'autre, à l'université de San Cristobal de las Casas, au Chiapas. Spécialiste du Moyen Âge occidental, notamment de l'iconographie et des conceptions de la paternité et de la parenté, il a pu, au Mexique, observer de près les luttes des communautés indiennes pour la reconnaissance de leurs droits et de leurs cultures. On lui doit, entre autres ouvrages, *le Sein du père Abraham et la paternité dans l'Occi-*



OLIVIER CULMANN / TENDANCE FLOUE

P. 333 : Lune et Zéphyr, février, Marrakech, Maroc.



MEYER / TENDANCE FLOUE

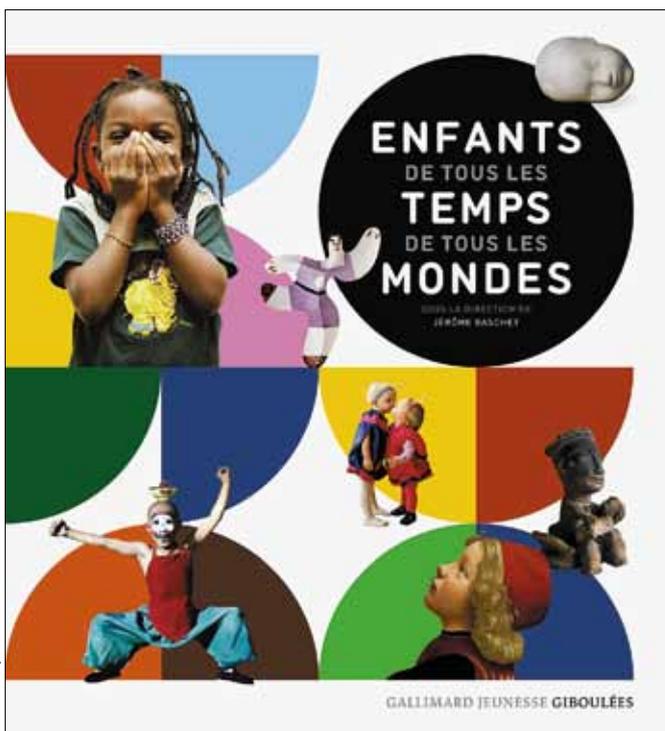
“Pour l’enfant du numérique et d’Internet, confronté jusqu’au vertige à un monde ouvert, il est urgent de se situer dans le temps et dans l’espace.”

P. 150 : Portraits décalés, vers 2000, Bamako, Mali.

dent médiéval (Gallimard, « Le Temps des images », 2000, prix Augustin-Thierry) ; *la Civilisation féodale de l’an mil à la conquête de l’Amérique* (Flammarion, « Champs », 2006) ; *l’Iconographie médiévale* (Gallimard, « Folio histoire », 2008) et *la Rébellion zapatiste* (Flammarion, « Champs », 2005). « *La conception et la*

réalisation de ce livre, déclare-t-il, représentent au bas mot sept années de travail pour en mettre au point la structure, prendre contact avec les auteurs, écrire et unifier les textes, recueillir l’iconographie, élaborer les principes de la maquette et mener à bien le suivi éditorial. » Si maints ouvrages savants ont déjà été voués à ...

(1) Chez Gallimard Jeunesse, collection Giboulées, 512 pages, au format 210 x 235 mm, trois cents images en couleurs, 29,50 euros. En annexes : lexique, bibliographie, index et quatre cartes (les mondes de l’Antiquité méditerranéenne ; le Moyen Age occidental et les grandes civilisations non européennes ; l’Europe occidentale colonise le monde ; le monde actuel). Les auteurs, outre Jérôme Baschet : Joseph Adandé, Gabriella Airenti, Nicole Belmont, Daniela Berti, Stéphanie Binet, Gérard Colas, Monique Dagnaud, Julie Delalande, Catherine Dolto, Arlette Farge, Cristina Figueiredo, Philippe Godard, Marie-Joëlle Gros, Pierre Haski, Christiane Klapisch, Michel Kokoreff, Françoise Lauwaert, Jacques Le Goff, Sylvie Mansour, Elisabeth Munsch, Pierre Péju, Christine Pellicane, Michelle Perrot, David Revault d’Allonnes, Pauline Schmitt-Pantel, Anne Sibran, Myriam Szejzer, Gilles Tarabout, François Trassard et Raoul Vaneigem.



GALLIMARD JEUNESSE GIBOULÉES

Reproduction de la couverture du livre.

- ... l'histoire de l'enfance, domaine depuis quelques décennies particulièrement fertile, c'est, semble-t-il, la première fois qu'il est tenté, d'aussi ample manière, d'apporter aux enfants eux-mêmes un savoir sur leur propre histoire.

L'ouvrage traite au moins autant du monde actuel que du passé. Selon Jérôme Baschet, « il ne faut d'ailleurs plus considérer l'histoire comme la science du passé : elle se doit d'englober passé et présent dans sa réflexion ». « Pourquoi, s'interroge-t-il, y a-t-il tant de livres qui tentent d'expliquer aux enfants les rudiments des sciences de la nature et si peu, malgré un essor récent, qui se soucient de leur transmettre des éléments de réflexion inspirés des sciences sociales ? » C'est ainsi que peuvent donner à penser certaines péripéties de l'enfance du roi Louis XIII tandis que, à quelques pages de là, on découvre le témoignage de Raphaël (quinze ans), enfant-soldat d'Afrique (« Vous savez, en tenue militaire, on se sent très fort ! Je voulais faire ce que j'avais vu faire par d'autres, chez nous. Par exemple, si j'ai envie de manger de la viande de chèvre, soit j'attrape une chèvre dans la rue et je ne permets à personne de me dire quoi que ce soit, soit je vais en prendre une au marché. Je me permets de prendre tout ce que je veux, tout simplement parce que je suis militaire et que je tiens une arme. Je t'assure que sans tenue, sans arme, je n'oserais pas ! ») Qu'est-ce, déjà, que naître coiffé ? Comment fonc-

“Je me permets de prendre tout ce que je veux, tout simplement parce que je suis militaire et que je tiens une arme. Je t'assure que sans tenue, sans arme, je n'oserais pas.”

tionne la famille bourgeoise du XIX^e siècle, dans laquelle le père demeure tout-puissant ? Et sait-on assez que chez les Na, un peuple qui vit près du Tibet dans le sud de la Chine, le mariage n'existant pas, l'enfant ne connaîtra jamais l'identité de son géniteur ?

Le sort de millions d'enfants est ainsi envisagé

La multiplicité des questions abordées dans *Enfants de tous les temps de tous les mondes* est proprement vertigineuse. En trente chapitres, sur l'étendue de cinquante siècles et en cinq continents, le sort de millions d'enfants est ainsi envisagé. Cela va de la naissance à la mort et à l'abandon, sans omettre la vie risquée des bébés ; toutes les sortes de familles ; le pouvoir des parents et les droits des enfants ; les amours et les désamours ; l'apprentissage des différences entre

filles et garçons ; les enfants pauvres et les enfants riches ; enfants dans la rue, enfants de la rue ; enfants au travail ; enfants-rois et enfants-dieux ; les mille et une formes de l'école ; les enfants, acteurs ou victimes de la violence ? Les rêves, les révoltes, les révolutions – ici, voir la figure de Gavroche, entre autres – ; l'âge du jeu ; l'enfant sans parole, l'enfant qui parle ; amis et amies, copains et copines ; découverte du corps, sentiments amoureux et états d'âme ; rêves et mondes imaginaires ; l'enfant des contes ; peurs et pleurs, rires et sourires ; l'enfant et l'animal ; fêtes, spectacles et divertissements...

Tout pédantisme est sagement évité, ce qui ne signifie pas, loin de là, qu'il soit renoncé au souci pédagogique, omniprésent en toute simplicité d'expression (quelle que soit la complexité du sujet traité) dans chaque ligne du texte ou dans chaque image, toutes s'avérant « parlantes » et révélatrices. La richesse profuse de l'iconographie et le soin jaloux manifestement déployé dans la mise en page concourent encore à faire d'*Enfants de tous les temps de tous les mondes* une sorte d'objet d'art familier, à mettre pour le coup entre toutes les mains. Cela pourrait également se comparer à un monument d'ordre spirituel à tous accessible et doté d'entrées à l'infini, car on peut bien se passer de le découvrir dans une logique de continuité, chaque chapitre et chaque note informative possédant sa densité autonome et son tranchant de curiosité à noblement assouvir.

Jean-Pierre LÉONARDINI



Octobre 1979, Jaipur, Inde.

© AGENCE CORBIS / RIC ERGENBRIGHT

Fidelio

C'est l'opéra de la fidélité de l'amour conjugal par excellence, inspiré à Beethoven par un mélodrame de Jean-Nicolas de Bouilly qui relatait un épisode de la Révolution française, à l'issue duquel la comtesse de Semblançay libérait son époux, le comte René, en pénétrant dans la prison où il était retenu par le tribunal révolutionnaire. Dans l'opéra, c'est Léonore, déguisée en Fidelio, qui délivre Florestan, persécuté par l'implacable gouverneur Don Pizarro. L'enregistrement en *live* a été réalisé au festival de Lucerne, en été 2010. Claudio Abbado dirige le couple formé par Nina Stemme (Léonore) et Jonas Kaufmann (Florestan). Voix ample et généreuse pour la soprano suédoise, profondément engagée, véhémement et tendre; dynamique de la ligne de chant pour Kaufmann, qui confirme son image de héros à la fois vaillant et fragile, faisant penser à cet autre héros que fut James King sous la baguette de Karl Böhm, filmé en 1981. A leurs côtés, Falk Struckmann exhale toute la fureur de son impitoyable Pizarro, Rachel Harnisch est dans Marzelline bien plus qu'une soubrette, tandis que l'excellent baryton Peter Mattei illumine le personnage du ministre Don Fernando, dans un finale heureux rappelant *l'Ode à la joie* de la 9^e Symphonie. Confié à Claudio Abbado, l'orchestre explore les grands espaces, navigue entre tempêtes et murmures, tout comme le chœur Schoenberg dans le chant d'espoir des prisonniers du premier acte, un des sommets de la partition.

• BEETHOVEN, "FIDELIO", DIR. CLAUDIO ABBADO, DEUX CD DECCA, ENREGISTREMENT 2010, 15,81 EUROS.

BENJAMIN BRITTEN

Phaedra, A Charm of Lullabies, Lachrymae...

Le chef-d'œuvre, ici, c'est Phaedra, monologue poignant de la femme tourmentée, victime de son amour incestueux pour Hyppolite, le fils de son époux Thésée. Désespérée, Phèdre, livre son secret à CEnone, sa nourrice. En 1975, Benjamin Britten (1913-1976) songea tout d'abord à un opéra, auquel il préféra ce monologue d'un quart d'heure, accompagné par un orchestre réduit associant les cordes à la harpe et à la percussion, qui fait songer au meilleur Chostakovitch des dernières symphonies avec chant. Les instruments commentent les élans, les confidences *mezza voce* de la mezzo-soprano Sarah Connolly, succédant à la créatrice Janet Baker. De courts interludes mettent en place les atmosphères, dans une progression qui rappelle *La Voix humaine* de Poulenc, mais en plus concis. L'écriture est acérée, ciselée... On retrouve cette ciselure dans *A Charm of Lullabies*, charmant recueil de cinq mélodies sur des textes anciens (dont William Blake et Robert Burns) qui ouvrent un univers de contes de fées, parfois peuplé de monstres aux allures menaçantes pour enfants récalcitrants! L'altiste Maxim Rysanov complète ce parcours vocal en compagnie de l'orchestre symphonique de la Bbc, en revisitant à son tour Britten avec deux œuvres de jeunesse – *Two Portraits* et *Sinfonietta* – et surtout avec *Lachrymae*, inspiré d'un chant de John Dowland, réflexion sur l'art et la mortalité, mélodie cursive, précipitée vers l'abîme, orchestrée par Britten dans les derniers mois de sa vie.

• BENJAMIN BRITTEN, PAR CONNOLLY, RYSANOV, GARDNER, UN CD CHANDOS, ENREGISTREMENT 2010, 9,63 EUROS.

Événement

Foires aux vins

Comme chaque année à la même époque, les foires aux vins de la grande distribution sollicitent la curiosité et l'investissement des amateurs éclairés. Enjeu majeur pour les grandes enseignes qui réalisent parfois plus du quart des ventes annuelles de vins en quelques jours et intérêt pour les acheteurs qui se voient proposer une large gamme de produits répertoriés et estampillés par la presse spécialisée, dont la très recommandée *Revue des vins de France*, qui consacre à l'événement un numéro spécial.

Cette année mérite tout particulièrement votre attention, car on commence à voir arriver dans les rayons l'excellent millésime 2009, tant en bordeaux qu'en bourgognes, sans oublier les crus du Beaujolais, ceux du Languedoc-Roussillon ou de la vallée du Rhône.

Concernant les bordeaux, je ne résiste pas au plaisir de vous rappeler le conseil que je vous donnais dans le n° 559, en septembre 2010, concernant leur achat en primeur : compte tenu des tarifs trop élevés demandés, j'estimais que l'intérêt de l'opération n'était plus évident et qu'il était raisonnable d'attendre leur sortie en 2011-2012. Nous y sommes. J'ai pu vérifier sur quelques bouteilles que ces bordeaux sont vendus aujourd'hui moins cher qu'à leur offre en primeur, la différence correspondant *grosso modo* au montant de la Tva. Vous aurez donc, en suivant ce conseil, réalisé une économie de l'ordre de 20 % et évité d'immobiliser votre capital pendant deux ans.

Il est vraiment possible de trouver de belles bouteilles à tous les prix et de se faire plaisir, depuis le côtes-du-rhône villages du Domaine Aubert chez Leclerc (3,65 euros) jusqu'au saint-estèphe Château Phélan Ségur des magasins U à 29 euros.

Bonne chasse, ami lecteur.

Georges SULIAC

GALAS

Le comédien Didier Galas, qui travaille depuis quinze ans sur la figure d'Arlequin, créature typique de la *commedia dell'arte*, va présenter, du 6 au 22 octobre, au Théâtre de la Cité internationale (17, boulevard Jourdan, 75014 Paris, tél. rés. : 01 43 13 50 50, <www.theatredelacite.com>), un spectacle intitulé *Trickster ou l'Arlequin de Trickster*. Les « tricks », ce sont les tours des valets de scène, comme dans les fameuses *Fourberies de Scapin*. Galas, là-dessus, en connaît un rayon.

VIBRATIONS

Au Théâtre Romain-Rolland (18, rue Eugène-Varlin, 94800 Villejuif, tél. rés. : 01 49 58 17 00), sur la scène Eglantine, Raphaël Navarro et Clément Debailleul montreront, du vendredi 30 septembre au dimanche 9 octobre, leur spectacle de magie (à partir de huit ans), lequel a pour titre *Vibrations*. Ils se réclament de « *la magie nouvelle* », qui « *s'interroge et ouvre des pistes : sortir des limites du spectacle vivant, imaginer des effets sans magicien, dépasser le domaine visuel pour s'adresser aux autres sens, questionner plus avant les vertiges des perceptions de l'espace et du temps* ».

PHOTOGRAPHIE

L'hôtel de Nevers (sis au 58 bis, rue de Richelieu, à Paris, non loin de la Bibliothèque nationale de France) abritera, à compter de 2014, un espace d'exposition photographique de 650 m². Le lieu, géré par le Jeu de paume, assurera une programmation d'expositions historiques mais aussi d'artistes émergents. Les travaux devraient durer vingt mois.

FESTIVAL POPULAIRE

La Semana Negra en danger

DEPUIS VINGT-QUATRE ANS, EN ESPAGNE, LA VILLE DE GIJÓN (ASTURIES) A LE PRIVILÈGE D'ACCUEILLIR, DURANT LA PREMIÈRE QUINZAINES DE JUILLET, LA SEMANA NEGRA.



Cette manifestation culturelle et festive autour du livre fut créée en 1987 par le chef de file du polar mexicain, Paco Taibo II. Une occasion de retrouver sa ville natale, que sa famille avait quittée en 1958 pour échapper à la répression franquiste. J'ai vécu onze des seize dernières éditions de cette Semana Negra (qui dure en fait dix jours), toutes assorties de rencontres exceptionnelles, impossibles à imaginer ailleurs. Une manifestation autour du livre implique la présence de romanciers. Au bas mot, nous sommes cent cinquante auteurs présents, d'origines diverses, avec une dominante pour les pays où l'on parle espagnol. Cette langue constitue d'ailleurs le meilleur moyen pour communiquer. Outre des dizaines de romanciers et poètes argentins, cubains, colombiens, mexicains, uruguayens, chiliens, j'ai pu, grâce à l'espagnol, bavarder avec Khristo Poshtakov, auteur de science-fiction bulgare; Martin Cruz Smith, le New-Yorkais créateur d'une série avec Arkadi Renko (*Gorki Park*), le flic moscovite incarné à l'écran par William Hurt; Gisbert Haefs, célèbre en Allemagne pour sa série historique consacrée à Hannibal.

Le côté festif de cette « semaine noire » se traduit chaque soir par un concert musical gratuit au cœur d'un gigantesque Luna Park. Des dizaines de milliers de visiteurs défilent toute la journée et se voient proposer des tas de manèges bien connus des amateurs : train fantôme, grand huit, balançoires géantes, tombolas, buvettes, restaurants populaires, boutiques de disques d'occasion, bref un gigantesque palais des merveilles au sein duquel sont disséminées une trentaine de librairies qui offrent un éventail très riche dans chacun des genres populaires représentés. Les invités débattent de dix-sept à vingt-quatre heures non-stop sous deux chapiteaux d'une capacité d'accueil de plusieurs centaines de places assises. La première heure ressemble chaque jour à une séance d'échauffement pour la vingtaine d'auteurs qui y participent. Assis en cercle au centre du chapiteau, ils doivent improviser sur un sujet différent chaque jour : à propos du nouveau roman d'aventure; de la *fantasy* à la terreur; la réalité crue, etc. Parmi tous ces auteurs, on trouve aussi un fort contingent de bédésistes (avec cette année une expo sur Guido Crepax) et de photoreporters dont les clichés exceptionnels ont témoigné sur les révoltes qui se sont produites dans plusieurs dictatures arabes. Des images saisissantes, bouleversantes, qui témoignent en faveur de l'homme et de sa liberté.

J'ai utilisé le mot « liberté », car si cette vingt-quatrième édition a été un succès (un million de visiteurs et quarante-trois mille livres vendus), le devenir de cette manifestation est loin d'être assuré. La Semana Negra recevait une aide financière de la municipalité et de la région, toutes deux à direction socialiste, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Même si l'équipe sortante, en poste depuis plus de trente ans, est arrivée en tête, une alliance des divers opposants a permis à la droite de diriger désormais la mairie.

Déjà, dans le passé, les dénigrements et les procès dont fut victime la Semana Negra n'ont pas manqué. Une fois, l'intervention émanait d'un groupe protecteur de grenouilles. Une autre fois, les détracteurs expliquèrent que la ville serait privée de bananes, le cargo les transportant ne pouvant accoster par la faute de la manifestation. Heureusement, le ridicule ne tue pas ! Depuis leur arrivée à la mairie, les nouveaux élus ne se sont pas fait pêter les varices pour soutenir l'événement. Au contraire, car la mauvaise volonté est toujours de nature à décourager l'adversaire. Mais les organisateurs de la Semana Negra, obstinés et tenaces, ont des arguments pour justifier l'octroi d'une subvention de 300 000 euros pour financer en partie leur manifestation

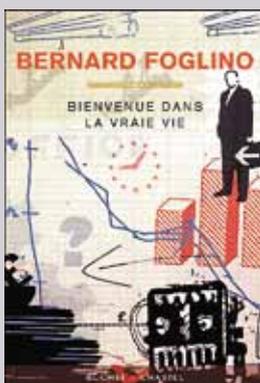
« *C'est bien joli tout ça, mais ça coûte trop cher.* » Cette objection économique est exprimée sinon par la mairie, tout au moins par ses relais journalistiques. On connaît la musique. Les militants culturels ont entendu des dizaines de fois ce type d'argumentation. Qui n'aime pas le théâtre trouve inutile d'aider des comédiens. Qui ne lit pas estime superflu l'ouverture d'une bibliothèque. Pour faire litigieuse de ces arguties, Paco Taibo II s'est référé à une étude selon laquelle 1 euro dépensé pour la Semana Negra par la mairie rapporte entre 13 et 14 euros à l'économie locale, en particulier dans le domaine des services. On tourne au final autour de 10,6 millions d'euros. L'argument a du poids, mais au fond, ce qui gêne, dans cette affaire, ce n'est pas la dépense municipale, ce n'est pas non plus le bruit. Ce qui gêne, c'est bien le contenu même du festival littéraire le plus important d'Europe. Comme l'indiquait la manchette du numéro 6 du journal du festival publié chaque jour sur huit grandes pages et distribué gratuitement : « *Somos de la Negra y de la Roja también* ⁽¹⁾. » Au fond, les réticences ne viendraient-elles pas de là ?

Claude MESPLÈDE

(1) « Nous sommes de la Noire et aussi de la Rouge. »

BILANS "CONTABLES"
L'imprécatrice et le bonimenteur

L'UNE PRÉCONISE D'ASSOMMER LES PAUVRES POUR LEUR RENDRE LEUR DIGNITÉ. L'AUTRE DÉCRIT DES TRADERS QUI SONT CAPABLES DE FAIRE VACILLER LES FONDEMENTS DE L'ÉCONOMIE EN VENDANT DU VENT.



L'imprécation est baudelairienne: «*Assommons les pauvres!*» pour leur rendre leur dignité; en se rebellant, ils seront nos égaux, et nous n'aurons plus alors qu'à tendre notre bourse. Shumona Sinha, poétesse indienne, a fait de cette provocation poétique une réflexion sur la violence. L'héroïne, une Française d'origine étrangère, a fracassé une bouteille de vin sur la tête d'un immigré qui restera clandestin à cause d'elle. Elle est interprète officielle et traduit fidèlement les suppliques souvent apprises par cœur de ses anciens compatriotes pour obtenir le droit d'asile. Car le récit de leur misère ne suffisant pas pour ce sésame administratif, les peuples migrants se fabriquent des ailes faites de boniments. Sans jamais les trahir, elle juge leur témoignage comme on juge une prestation d'acteur. Le tribunal est une scène qui lui permet de rester dans son rôle: «*Mais qui suis-je après tout pour parler d'eux?*» se demande-t-elle. *Je suis en train de voler leurs histoires. Je les sublime dans la misère et la laideur. Je suis un narcopirate. Je cherche à m'enivrer. Mais au théâtre populaire je n'existais pas. Mon rôle était de m'effacer. Tout l'effort consistait à ne pas exister.*» *Assommons les pauvres!* scande cette lutte entre le démon de l'intelligence, qui ne peut s'empêcher de décrypter ou de rire des mensonges grossiers, et cette envie d'empathie et de solidarité pour exister. Quelques témoignages prouvent que cette distance est aussi vitale que mortifère. Mais qui veut faire l'ange ne fait pas l'interprète. En frappant son agresseur, elle traduit enfin sa propre violence qui la dévorait. Elle reconnaît désormais cet homme, cet hypocrite bonimenteur, comme son semblable – son frère. *Assommons les pauvres!* est un poème en prose. De Baudelaire. De Shumona Sinha aussi ⁽¹⁾.

Et si les marchés n'étaient que le «ça» de l'économie? Le siège de pulsions qui échappent à la raison? Bernard Foglino, analyste financier le jour mais romancier aux heures où la corbeille se vide, offre, dans *Bienvenue dans la vraie vie*, une plongée aussi vertigineuse que le cours d'une action un jour de *krach* boursier dans le monde de la finance. La «*vraie vie*» évoque ce monde étrange où la seule réalité est l'échange. J'échange, donc je suis. Et notamment les mouvements de capitaux: «*Rien n'a de valeur ici-bas, puisque le prix des choses repose sur l'échange*, résume un des personnages, *et que derrière l'échange se cachent égoïsme et cupidité.*» Le héros,

Franck, est marchand de sable pour traders, un conteur d'actions: il vend du vent et du rêve avec une imagination débordante à des clients qui jouent à se faire peur. Il était une fois une jolie Opa... Il est un bonimenteur des marchés d'antan. La modernité, c'est d'avoir remplacé l'indémodable décapant miracle par le placement rentable. Au début du roman, Franck tient les marchés en haleine grâce aux bulletins de santé quotidiens d'un rat auquel a été inoculé un vaccin contre la cirrhose du foie. Une expérience enrichissante pour l'avenir de l'humanité et pour celui de l'entreprise. A chaque tour de roue du muridé, les actions grimpent en flèche. Car, dans cette vraie vie où les raisonnements économiques peuvent justifier tout et son contraire, seuls les «*résultats comptables*» passionnent les investisseurs. Et dans ce monde déconnecté de l'économie réelle, les traders jouent le rôle de l'apprenti sorcier et les logiciels celui du balai de *Fantasia*: une fois lancés, ils peuvent inonder sans contrôle le marché d'ordres et de contre-ordres et provoquer la panique. Pour satisfaire ses clients insatiables, cet analyste crée artificiellement une entreprise tournée vers le recyclage des déchets, domaine très porteur, et l'introduit en Bourse. La virtuelle ForEvenGreen, grâce à l'engouement des marchés, devient alors une réalité financière sonnante et rébuchante. Dans une ancienne vie, on disait une escroquerie. Et la machine s'emballe... Les dessous de l'affaire Kerviel et la crise des *subprimes* nourrissent l'intrigue de ce vaudeville boursier où les marchés sont montrés comme un Léviathan armé d'un hochet et jamais rassasié. «*Le marché, c'est comme l'amour*, conclut un des patrons qui tirent les ficelles de la Bourse. *L'amour est toujours innocent. Ce sont les visages qu'il prend qui déçoivent.*» *Bienvenue dans la vraie vie*, c'est une histoire boursière pour les nuls. Une caricature grossière? Peut-être. Mais lorsque l'on se souvient que, dans notre vraie vie à nous, l'article infondé d'un journaliste stagiaire a fait vaciller une grande banque française, on en arrive à se demander si c'est cette vraie vie-ci ou cette vraie vie-là qui caricature l'autre... ▶

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

SHUMONA SINHA, *ASSOMMONS LES PAUVRES!* ÉDITIONS DE L'OLIVIER, 153 PAGES, 14 EUROS.

BERNARD FOGLENO, *BIENVENUE DANS LA VRAIE VIE*, BUCHET-CHASTEL, 306 PAGES, 19 EUROS.

(1) Après la publication de son livre, Shumona Sinha a été licenciée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) où elle exerçait la fonction de traductrice.

PARIS(S)

Libres enfants du Caféoïde

LE PREMIER CAFÉ CULTUREL POUR ENFANTS ENTRE DANS SA DIXIÈME ANNÉE D'EXISTENCE. SON ACTION, CENTRÉE SUR L'ÉMANCIPATION DE L'ENFANT, LE REFUS DE TOUTE EXCLUSION ET LE RETISSAGE DU LIEN SOCIAL DANS LA VILLE, JOUIT D'UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE... SANS POUR AUTANT LUI ASSURER UN AVENIR.

Paris-Plages bat son plein quai de la Loire, dans le dix-neuvième arrondissement. Les enfants et leurs parents s'adonnent à des jeux nautiques ou au *farniente*, profitant de la multitude d'activités proposées le long du bassin de la Villette. Le Caféoïde a lui aussi pu installer dans un des stands sa ludothèque en plein air, à quelques mètres seulement de ses locaux, où les enfants du quartier ont leurs habitudes. Toujours avec la même préoccupation d'offrir à tous la possibilité d'être acteurs et créatifs plutôt que consommateurs. Dehors comme dedans, ses espaces ouverts à toutes les initiatives ne désespèrent pas : ceux qui s'y arrêtent peuvent quand bon leur semble s'adonner au dessin, à la peinture, aux jeux de société ou au tennis de table, au bricolage, à la couture ou à la cuisine ; suivre une séance d'éveil musical, ou encore apprendre à marcher sur un fil, à pratiquer la danse orientale ou à faire une émission de radio. Eté comme hiver, qu'il pleuve ou qu'il vente – hormis quelques jours à fin août-début septembre –, le « *premier café culturel pour enfants* » est ouvert tous les jours, du mercredi au dimanche. Seule condition, une participation aux frais (la Paf) de 1,50 euro – parfois juste un geste ou un service pour les plus désargentés –, qui

inclut également une boisson, et l'on peut y manger pour une somme modique des plats équilibrés cuisinés sur place. La réputation du Caféoïde a depuis longtemps passé le périphérique, et même les frontières françaises. Le lieu est recommandé dans nombre de guides touristiques et dans toute la presse, jusqu'à la plus « branchée », alors même que ses animateurs le définissent aux antipodes d'une conception élitiste de la culture, considérant au contraire que ce qui est bien ou beau doit être accessible à tous, et pas seulement aux familles les plus aisées. L'association reçoit quantité de messages enthousiastes, remerciements ou demandes de conseils et de soutien de personnes qui veulent s'inspirer de l'expérience pour monter le projet dont ils rêvent, à Tokyo, au Mali ou dans une ville de province, sans vraiment croire que c'est possible. Incroyable, c'est l'effet que fait l'endroit : à la fois une sorte de caverne d'Ali Baba faite de bric et de broc, de récup, une fourmilière toujours en mouvement, qui bruisse du va-et-vient continu des enfants, de leurs parents... ou des voisins apportant de quoi cuisiner, des livres, des jouets, ou tout matériau susceptible d'être recyclé et de connaître une seconde vie une fois passé entre les

mains des enfants. C'est aussi un lieu où l'on se sent bien, quel que soit son âge ou son origine sociale, parce que tout le monde y est le bienvenu et s'y sent protégé des regards discriminants ou de la violence sociale.

Vous en avez rêvé pour vos enfants ? Le Caféoïde l'a fait

Sur quelle démarche repose le projet ? « *Le principe*, explique sa fondatrice, Anne-Marie Rodenas, *c'était de nous installer dans un quartier en grande difficulté pour créer un lieu de vie et de partage accessible à tous, avec un projet pédagogique fort. C'est un café, pour la convivialité et parce que pour certains c'est important de pouvoir y manger. Mais nous sommes également porteurs d'une forte ambition émancipatrice pour l'enfant. Ici, il est accueilli par des adultes bienveillants, respectueux de ses droits fondamentaux : droit de jouer, droit à l'éducation, à la sécurité et au respect, et bien sûr droit de parole et de choix sur ce qui le concerne. On a sacrifié toute une génération de jeunes en leur signifiant que la société n'avait pas besoin d'eux, qu'ils étaient même un danger pour elle. Nous essayons de leur faire prendre conscience de l'inverse, qu'ils existent, qu'ils ont un avenir et une place*

PHILIPPE DE POULIQUET / MAXPPP





dans notre société, qu'il n'y a pas de fatalité et qu'ils peuvent prendre leur destin en main.»

Changer le regard sur eux-mêmes de ces enfants défavorisés, leur rappeler les règles du vivre ensemble, cela ne se fait pas en un jour, ni sans le soutien d'une équipe expérimentée, vigilante et à l'écoute, capable de prendre en charge les éventuels conflits, d'installer de l'écoute et de la parole à la place de la violence et des préjugés. Huit adultes sont salariés permanents de la structure : qu'ils soient issus du travail social ou de milieux artistiques, tous font preuve d'un investissement et d'une polyvalence sans relâche pour que tout le monde trouve sa place. « On prend en compte l'enfant réel, on accepte tous les enfants comme ils sont, pas comme on voudrait qu'ils soient », poursuit Anne-Marie, elle-même forte d'une longue expérience dans le médico-social et dans l'animation culturelle. « J'ai trois enfants de trois, sept et neuf ans, confirme Renata, habitante du quartier et très investie dans l'association. C'est le seul endroit que je connaisse où chacun d'entre eux peut s'investir au même moment dans une activité différente et qui lui convienne. Ils connaissent les règles – respect d'autrui, des jeux, de l'espace

**C'est un café,
pour la convivialité
et parce que
pour certains
c'est important
de pouvoir y manger.
Mais nous sommes
également porteurs
d'une forte ambition
émancipatrice
pour l'enfant.
Ici, il est accueilli
par des adultes
bienveillants,
respectueux de ses
droits fondamentaux :
droit de jouer,
droit à l'éducation,
à la sécurité
et au respect, et bien
sûr droit de parole
et de choix sur
ce qui le concerne.**

commun – et décident tout seuls de ce qu'ils font de leur temps. Ils adorent.» Une fois par mois, cette démocratie participative prend la forme concrète d'une assemblée des enfants, durant laquelle ils peuvent exprimer leurs envies, besoins, critiques et interrogations, et bien sûr proposer des projets.

Et ça marche, d'autant plus que le pari de la mixité sociale est gagné. Les enfants qui fréquentent le Cafézoïde ne viennent pas que du quartier. Ils sont issus de tous les milieux, et ils témoignent qu'ils sont capables d'occuper le même lieu, de se prendre en main, de participer aux mêmes activités, de se responsabiliser, voire de s'entraider. Les adolescents, notamment, sont très actifs, ils organisent des concerts, des séances de danse, des projections de films. Ils se construisent eux aussi une autre image d'eux-mêmes, ce qui fait évoluer leur rapport aux adultes, aux parents, ou encore les relations filles-garçons. Et les adultes ne sont pas en reste, car le café est aussi fréquenté par des gens de tous milieux et de tous âges, pas forcément accompagnés d'enfants, pour des raisons qui leur sont propres mais qui ont toujours à voir avec les mêmes motivations : rompre l'isolement, retisser le lien social, se sentir utile

... ou transmettre une passion ou un savoir-faire aux enfants.

A force d'être sollicités, les animateurs du Cafézoïde ont instauré tous les vendredis des réunions avec des « porteurs de projets », afin de transmettre leur expérience à ceux qui le souhaitent, même s'ils estiment que chaque projet doit être adapté aux besoins et à l'espace géographique et sociologique dans lequel il prendra forme. Ils ont aussi été à l'initiative de la création, en 2002, d'une Fédération internationale des cafés des enfants, qui rassemble un réseau de structures associatives du même type et tiendra son assemblée générale le 20 novembre à Paris ⁽¹⁾. « L'objectif est de mettre en commun nos réflexions et expériences, mais aussi de réaffirmer l'identité et les valeurs que nous défendons, précise Anne-Marie Rodenas. Les cafés des enfants ne sont ni des centres de loisirs, ni des maisons vertes, mais bien l'affirmation que les enfants ont toute leur place dans la cité, tout comme les plus démunis, les marginaux ou les chômeurs. »

Une pluie de louanges, mais des subventions qui se tarissent

Mais rien n'est jamais acquis. La démarche du Cafézoïde fait certes l'objet de toutes les louanges de la part des institutions et des acteurs sociaux, qui reconnaissent l'extraordinaire dynamique de reconstruction du lien social mise en mouvement au sein du projet. La structure ne s'avère pas pour autant solide et pérenne, car elle souffre d'un taux d'autofinancement faible et ne bénéficie pas de subventions ou d'aides garanties d'une année sur l'autre, même de la part de la Mairie de Paris, de la Fondation Sncf ou de tout autre partenaire contribuant à son fonctionnement ou ayant pu ponctuellement y participer. Le Cafézoïde entretient aussi des contacts avec le réseau syndical tant local que national (*lire ci-contre*) : il compte, par exemple, parmi ses membres actifs des militants Cgt qui tentent de drainer des financements ou, à défaut, de faire participer des comités d'entreprise à des dons en nature. D'autres partenariats pourraient se construire, sur la base du volontariat, d'une activité avec les enfants, sur le travail ou sur les droits de l'enfant. Mais pour l'heure, la structure perd beaucoup d'énergie à sauvegarder son équilibre financier, au détriment de ses ambitions pédagogiques... et sociales.

Valérie GÉRAUD

(1) Les Rencontres des cafés des enfants sont ouvertes à tous et se tiendront le 20 novembre à la Rotonde, place Stalingrad, et au Cafézoïde, 92 bis, quai de la Loire, 75019 Paris, tél. : 01 42 38 26 37, <www.cafezoïde.asso.fr>, contact : <cafezoïde@aol.com>.



CAMILLE NEVEUX / MAXPPP

La solidarité Cgt dans le monde... et en France

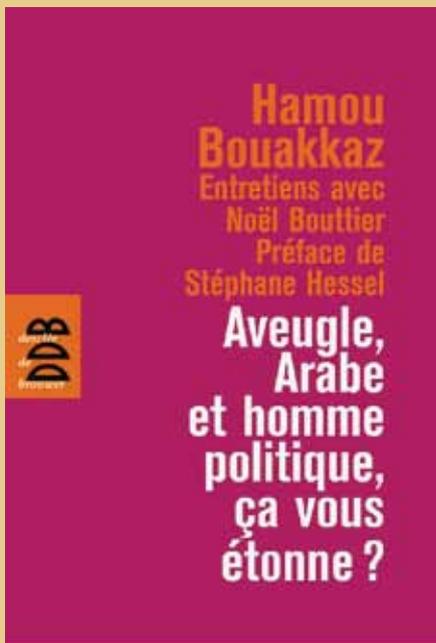
L'Avenir social est connu pour récolter des fonds et mener des actions de solidarité internationale dans le cadre de grandes catastrophes (tsunami en Asie, Haïti, Japon), mais moins pour sa vocation première, celle d'intervenir sur le front social, y compris en France. L'association de la Cgt a été à l'origine créée en 1906 par Madeleine Vernet, une institutrice soucieuse d'accueillir des enfants orphelins déshérités. Elle fut d'emblée soutenue par le mouvement ouvrier, la Cgt prenant au final la gestion de sa « Maison », qui accueille au fil du temps les orphelins des cheminots, ceux de républicains espagnols, ceux des fusillés et déportés de 1939-1945, voire ceux de militants anticolonialistes ou des réfugiés touchés par la guerre ou la répression.

La Maison ferme ses portes en 1988 et, après une mise en veille d'une dizaine d'années, l'Avenir social se restructure en 1998 et redéfinit son champ et ses modalités d'action. Il les élargit à l'international, avec le souci de favoriser les projets permettant la mise en réseau d'acteurs sociaux susceptibles de redynamiser des activités économiques ou de réactiver le lien social. Ainsi, un financement s'accompagne toujours d'un partenariat avec des interlocuteurs sur le terrain : c'est ainsi que l'achat de bateaux a permis à des pêcheurs de subvenir à nouveau à leurs besoins en Asie, que des routes et des écoles ont été reconstruites en Haïti, en plus de l'envoi de machines à coudre, que des puits ont été forés au Niger, avec le matériel d'une entreprise française présente sur place, ou que des professionnels associés à l'hôpital Saint-Antoine ont contribué à former leurs collègues du Nicaragua à la kinésithérapie respiratoire.

Quid des actions sur le territoire français ? Outre les opérations dans le cadre de l'urgence et de la solidarité – inondations, tempêtes –, l'Avenir social tente aussi de développer des actions de plus long terme favorisant le retissage du lien social, toujours sur le principe des synergies et des mises en réseaux. Ainsi, par exemple, des enseignants Cgt ont rencontré un vif succès en proposant du soutien scolaire aux enfants de Toulouse. D'autres font appel à leurs comités d'entreprise pour des interventions ou des dons ponctuels. Sollicité par des militants locaux de la Cgt, l'Avenir social envisage aussi d'apporter son soutien au Cafézoïde : « Il est clair que le travail admirable de cette structure nous interpelle et fait écho aux valeurs de la Cgt, à son regard sur l'éducation et sur l'enfance, explique Hervé Warene, le trésorier de l'association. L'idéal serait de rendre possible un financement, mais nous n'excluons pas non plus de pouvoir travailler ensemble sur les questions relatives à l'éducation et aux droits de l'enfant, ou tout autre projet susceptible d'être porté par des militants, car il arrive aussi que les forces vives nous manquent. » A suivre... V.G.

(1) <www.avenirsocial.org>.

PARCOURS PROMESSES D'AVENIR



La politique française est malade. Trop de discours creux, de leaders usés jusqu'à la corde, de chapelles pleines de dévots sans convictions... Fatigués, les politiques ? Et pourtant, le personnel politique est un peu plus diversifié qu'on le croit. Certaines pousses sont pleines de promesses, pas simplement parce qu'elles ont de l'ambition mais aussi parce qu'elles sont porteuses de nouvelles façons de faire de la politique. Hamou Bouakkaz, quarante-cinq ans, est de cette trempe-là. Issu d'une famille très simple venue d'Algérie, il est

depuis 2008 adjoint (socialiste) au maire de Paris, chargé de la démocratie locale et de la vie associative. Entre 2001 et 2008, il a été membre du cabinet de Bertrand Delanoë en charge du handicap et des relations avec le culte musulman. « Détail » important, Hamou Bouakkaz est aveugle... Il n'est pas venu à la politique pour passer le temps ou par absence d'avenir professionnel. Non, il est là par choix, convaincu de l'urgence de refaire du lien dans une société morcelée. Volontiers provocateur, il entend exercer le pouvoir pour peser sur les réalités. Hamou Bouakkaz dialogue ici avec le journaliste Noël Bouttier.

AVEUGLE, ARABE ET HOMME POLITIQUE, ÇA VOUS ÉTONNE ?
Hamou Bouakkaz, ENTRETIENS AVEC NOËL BOUTTIER, PRÉFACE DE STÉPHANE ESSEL, ÉD. DESCLÉE DE BROUWER, 240 PAGES, 18 EUROS.

ÉCOLE DU CÔTÉ DES "DÉCROCHEURS"

Qui sont ces élèves « absentéistes » que l'on rencontre pourtant si souvent dans leurs collèges ? Pendant près de trois ans, Etienne Douat a suivi ces collégiens qui font l'école buissonnière : ni décrochés ni accrochés tout à fait. Ses investigations restituent et analysent l'oscillation de leurs pratiques et leur ambivalence face à l'institution scolaire, faites d'expériences socialisatrices contradictoires par rapport aux impératifs scolaires, aussi bien dans les familles ou les groupes de pairs que dans les collèges eux-mêmes. En nommant « absentéistes » des élèves qui sont en réalité encore très présents, en se polarisant sur la surveillance, le comptage et la répression de ces jeunes et de leurs familles, supposées défaillantes, l'institution s'interdit de penser la complexité du phénomène, tout en déployant des dispositifs souvent contre-productifs. A l'opposé d'une pensée qui « déscolarise » la question, ce livre propose au contraire de mettre la focale sur ce qui se joue au cœur de l'école elle-même. Les acteurs éducatifs mobilisés autour de la question de l'absentéisme pourront ainsi s'appuyer sur l'analyse des relations avec les familles et les élèves ainsi que de la manière dont on confronte ces derniers aux apprentissages, à un certain emploi du temps et du corps et aux verdicts scolaires.

L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE, Etienne Douat, LA DISPUTE, 192 PAGES, 20 EUROS.

ÉCONOMIE VOIES DE L'AUTREMENT

L'économie sociale et solidaire fait aujourd'hui figure de nouvelle alternative au capitalisme. De fait, son objectif premier n'est pas de dégager du profit, mais de produire des biens et des services utiles à tous. Issue d'initiatives citoyennes, elle apporte la preuve que la recherche de l'enrichissement personnel n'est pas l'unique motif qui puisse donner envie d'entreprendre. Constitue-t-elle pour autant une force politique, un mouvement susceptible de transformer profondément notre économie et notre société ? Sa gouvernance, qui se veut démocratique, est-elle réellement exemplaire ? A-t-elle vocation à s'étendre, à se généraliser ? Enfin, cette généralisation est-elle souhaitable ? Autant de questions auxquelles l'auteur répond dans ce livre, nourri de nombreux exemples. Pour lui, il est temps de regarder « l'Ess » telle qu'elle est, et non dans sa version idéalisée : c'est à cette condition que l'on pourra apprécier dans quelle mesure elle peut contribuer à rendre l'économie plus démocratique, plus juste et plus soutenable.

LA NOUVELLE ALTERNATIVE ? ENQUÊTE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, Philippe Frémeaux, "ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES", LES PETITS MATINS, 150 PAGES, 12 EUROS.

FRANCE QUESTIONS D'AVENIR

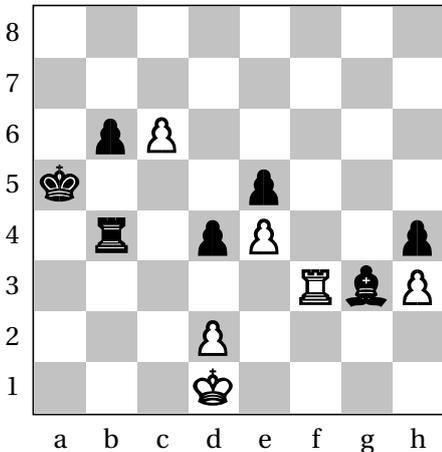
La France et l'Europe ont subi un choc majeur qui alimente le pessimisme pour l'avenir. Pourtant, le pire n'est inéluctable ni en France, ni en Europe. L'ampleur de la crise sur le Vieux Continent s'explique surtout par la mauvaise organisation de l'Union : si nous étions capables de sortir, enfin, de la concurrence de tous contre tous, notamment pour engager ensemble la conversion écologique de nos économies, nous pourrions continuer à vivre décemment. Au sein de cette Europe mal organisée, explique l'auteur, la France n'a pas, contrairement à l'Allemagne, alimenté les déséquilibres qui menacent l'euro, et elle a mieux résisté que les autres à la crise. Chômage, industrie, dette publique, inégalités : les problèmes auxquels l'Hexagone est confronté sont cependant considérables. Mais si, sans chercher à imiter un « modèle allemand » inadapté, les Français prennent, enfin, au sérieux leur discours égalitaire et évoluent vers une « démocratie complexe » associant véritablement les corps intermédiaires aux grands choix du pays, ils pourront se remettre à espérer un avenir meilleur.

LA FRANCE D'APRÈS. REBONDIR APRÈS LA CRISE, Guillaume Duval, "ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES", LES PETITS MATINS, 340 PAGES, 17 EUROS.

Tactique

Étude de G. Jordan, 1990. Les Blancs jouent et annulent (VOIR DIAGRAMME).

Comment fabriquer un bateau en trois jours



« Vous êtes obligé de partir vivre sur une île déserte et vous n'avez le droit d'emporter qu'un seul livre. Quel est le titre de ce livre ? » C'était l'une des questions posées à John Nunn lors d'une conférence de presse. « Sans doute : "Comment fabriquer un bateau en trois jours !" » fut la réponse du grand maître. John Nunn est né en Angleterre en 1955. Il a appris à jouer aux échecs à l'âge de quatre ans. A neuf ans, il remporte le championnat de Grande-Bretagne des moins de douze ans. En 1970, à quinze ans, il est le plus jeune étudiant à entrer à l'université d'Oxford depuis Thomas Wolsey (1475-1530). Il quitte l'université avec le titre de docteur en mathématiques. Mais, malgré ce

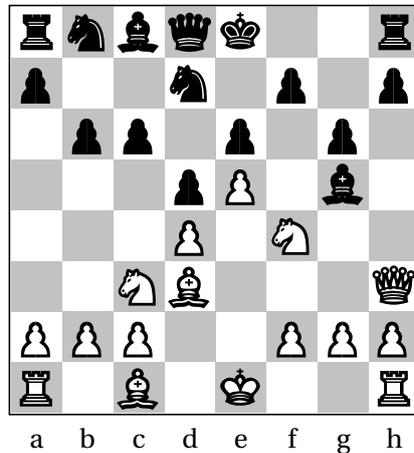
prestigieux diplôme en poche, John Nunn opte pour une carrière incertaine de joueur d'échecs professionnel. En 1978, il obtient le titre de grand maître international. Il a gagné de nombreux tournois, a été médaillé d'or en défendant les couleurs de son pays lors d'olympiades d'échecs et, en 1987, il a même été candidat au titre mondial. En marge du jeu sur l'échiquier, il remporte trois fois le championnat du monde des résolutions de problèmes d'échecs : en 2004, 2007 et 2010. Dans cette compétition particulière, il faut résoudre le plus de positions possible en un minimum de temps.

Nunn J. – Smith R.

Islington, 1970, défense Caro-Kann

Un des premiers efforts : 1. e4, c6 ; 2. Cc3, d5 ; 3. Df3! ? (une variante obscure, très rarement jouée), 3... e6 ; 4. d4, Cf6 ; 5. e5, Cfd7 ; 6. Ch3, Fe7 (empêche un possible Cg5) ; 7. Fd3, b6 ; 8. Cf4, g6 (Smith craignait 9. Ch5) ; 9. Dh3!, Fg5 (9... Fa6 était l'idée des Noirs, mais alors un autre sacrifice avait été préparé : 10. Cxe6!, fxe6 ; 11. Fxg6+, hxg6 ; 12. Dxb8+, Cf8 ; 13. h4, et l'avantage des Blancs est indéniable) (VOIR DIAGRAMME).

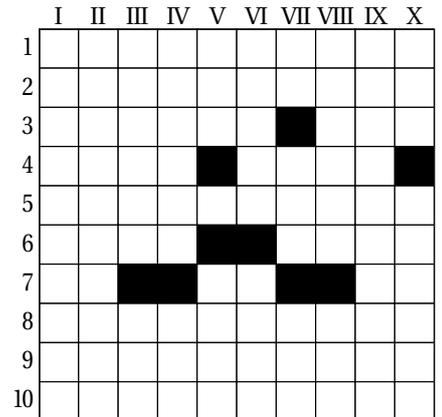
10. Fxg6!, Fxf4 (sur 10... fxg6 ; 11. Cxg6, hxg6 ; 12. Dxb8+, Cf8 ; 13. h4, Fxc1 ; 14. Txc1+-). Et après 10... hxg6 ? ; 11. Dxb8+-) ; 11. Dxe6+, De7 ; 12. Fxf7+, Rf8 ; 13. Fxf4, Dxf7 ; 14. Fh6+, Rg8 ; 15. Dh3! (afin d'exploiter la dangereuse position du Roi noir, Nunn a raison de conserver les Dames), 15... De8 ; 16. Dh4 (les Blancs vont pousser le pion « f », Smith abandonne), 1-0.



Nunn J. (2615) – Tal M. (2630)

Coupe du monde, Bruxelles, 1988, défense Caro-Kann

Une victoire éclair face à un champion du monde : 1. e4, c6 ; 2. d4, d5 ; 3. Cd2, dxe4 ; 4. Cxe4, Cd7 ; 5. Cg5, Cdf6 ; 6. Cf3, e6 ; 7. Ce5, Ch6 ; 8. Fd3, Fd6 ; 9. c3, Dc7 ; 10. De2, c5?! (10... 0-0 était plus solide que le coup de la partie) ; 11. Fb5+!, Re7 (les Noirs se résignent à mouvoir leur Roi et à renoncer au roque. Car si 11... Fd7 ; 12. Fxd7+, Cxd7 ; 13. Cxf7!, Cxf7? ; 14. Dxe6+-) ; 12. 0-0, cxd4 ; 13. cxd4, Cf5 ; 14. Fe3, Cxe3 (sur 14... Fxe5 ; 15. dxe5, Dxe5 ; 16. Fxa7, Dxe2 ; 17. Fc5+, Cd6 ; 18. Fxe2, la paire de Fous blanche est forte) ; 15. fxe3, Fxe5 ; 16. dxe5, Dxe5 ; 17. Dd3, Dxd5 (17... Td8?? ; 18. Dxd8+, Rxd8 ; 19. Cxf7+ gagne) ; 18. Da3+, Rd8 ; 19. Tad1+, Fd7 (forcé, car sur 19... Cd5?? ; 20. Dd6+, Fd7 ; 21. Dxd7#. Ou 19... Rc7?? ; 20. Dd6#) ; 20. Fxd7 (Tal couche son Roi, car après 20... Cxd7 ; 21. Txf7+-), 1-0.



HORIZONTALEMENT

1. Ont perdu toute dignité. – 2. Officiait du temps du « 22 à Asnières ». – 3. Cigarière ou cigarette. Paradigme de solidité. – 4. Sema n'importe comment. Une étape dans les Vosges. – 5. Doit être soigneusement étayée. – 6. Les oracles d'Elisabeth. Prépara le bâtiment. – 7. Une adresse désormais indispensable. Avant le déjeuner. 6141,3 ? – 8. Commune en Guadeloupe. – 9. Parmi ceux qui pâtiront le plus du plan de rigueur. – 10. Chasseurs de démons.

VERTICALEMENT

I. Pratique sans vergogne par le IX vertical s'il est ultralibéral. – II. Dépendent de l'évêque. – III. Mammifère aquatique. Est-ce bien toi ? – IV. L'œil de Râ. À l'entrée de la nurserie. – V. Réseau local. En Australie, c'est la cata. – VI. Supprimera. Au théâtre, précède le mélo. – VII. Un tour. Tête de turk. Eclates. – VIII. Peut précéder une vieille caisse. Service à l'ancienne. – IX. Adepte de la globalisation pure et dure, il fait tout péter. – X. Muet. Nymphes des vallées.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontallement : 1. Décultorés. – 2. Opérateur. – 3. Gitan. Roc. – 4. Msaes (sema). Raon. – 5. Accusation. – 6. Toes. Arma. – 7. IF. AMI. Ip (pt). – 8. Sainte-Rose. – 9. Mutualiste. Uraeus. Nur. – V. Lan. Atac (cata). – VI. Otera. Méli. – VII. Tr. Ara. Ris. – VIII. Troir. Ost. – IX. Economiste. – X. Sec. Napées.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

maintenant c'est pat) ; 0,5-0,5. Tc4+ ; 6. Rd1 ; Txc8 (il faut prendre la Dame, Dc1, Txc1+ ; 6. Rxc1, Rc4+), 4... Tb4 ; 5. c8d1, Txb3 ; 3. c7, d3! (si 3... Tb1+ ; 4. Rc2, Tb4 ; 5. d3 la Tour noire sur la troisième rangée), 2... Ta4?? ; 2. Txa4+, Rxa4 ; 3. c7+(-) ; 2. Tb3!! (autre